



POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

Guide à l'usage des Départements



Yannick Lechevallier
Clément Dupuis

2007



Agence Coop'Dec Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 € - SIRET : 444 247 621 00022 - APE 741G -
30 rue Claude Tillier – 75012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél. : 06-12-72-96-71

Etabli à la demande de l'Assemblée des Départements de France par des consultants indépendants, ce rapport n'engage que ses auteurs et ne représente pas une position officielle.

INTRODUCTION	5
---------------------------	----------

Partie 1 : Comprendre l'environnement

1 DE QUOI PARLE-T-ON ? DE QUI PARLE-T-ON ?	7
1.1 UNE POLITIQUE JEUNESSE DANS LES DEPARTEMENTS CENTREE INITIALEMENT SUR LE CHAMP EDUCATIF	7
1.2 LES DIFFERENTS PUBLICS VISES	8
1.3 LES DEUX AXES DE L'ACTION « JEUNES ET INTERNATIONAL »	8
1.3.1 <i>Un axe éducatif de « renforcement » des jeunes</i>	8
1.3.2 <i>Un axe politique de construction de dynamiques collectives, de citoyenneté sociale</i>	9
1.4 UNE MISE EN OEUVRE TRANSVERSALE	9
2 QUELLE ACTUALITE ? ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE	10
2.1 UN ENVIRONNEMENT REVOLUTIONNE	10
2.2 DE NOUVEAUX ENJEUX EN TERME EDUCATIFS, MAIS AUSSI DE CONSTRUCTION SOCIALE	11

Partie 2 : Concevoir au niveau local

1 LE DIAGNOSTIC / AUDIT SUR L'OUVERTURE INTERNATIONALE DU TERRITOIRE, POUR LES JEUNES	11
1.1 IDENTIFIER LES PARTIES PRENANTES D'UN TERRITOIRE	11
1.1.1 <i>Les différents services du Département</i>	11
1.1.2 <i>Les partenaires locaux</i>	11
1.1.3 <i>Les partenaires nationaux et européens</i>	11
1.1.4 <i>Les bénéficiaires</i>	11
1.2 IDENTIFIER LES PRATIQUES	11
1.2.1 <i>Analyse des actions entreprises</i>	11
1.2.2 <i>Identification des connexions et des liens entre acteurs</i>	11
1.3 LA CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL/ COMITE DE PILOTAGE POUR SA POLITIQUE JEUNESSE	11
1.4 DOCUMENTS A OBTENIR :	11
2 LA CONCEPTION : LA CONSTRUCTION D'UNE REPOSE A DES DIFFICULTES IDENTIFIEES..	11
2.1 L'IDEE PREMIERE : LA PROGRAMMATION – LES ORIENTATIONS SONT ENONCEES	11
2.1.1 <i>Enoncer des orientations en terme de construction collective et d'insertion sociale</i>	11
2.1.2 <i>Enoncer des orientations en terme d'éducation et d'insertion professionnelle</i>	11
2.2 DE L'IDEE A L'ANALYSE DES CAUSES : L'ARBRE DES PROBLEMES	11
2.2.1 <i>Revenir sur sa première idée pour pouvoir préciser les contraintes</i>	11
2.2.2 <i>La construction de l'arbre des problèmes</i>	11
2.3 DEFINIR UNE LOGIQUE D'INTERVENTION	11
2.3.1 <i>La formulation des objectifs : se prémunir de l'activisme</i>	11
2.3.2 <i>Les interventions possibles – l'analyse de la complexité</i>	11
2.3.3 <i>La nécessité de prioriser – analyse des stratégies</i>	11
2.4 DEFINIR DES INDICATEURS POUR DIMENSIONNER, DECRIRE, EVALUER	11
2.4.1 <i>L'intérêt de la définition d'indicateurs</i>	11
2.4.2 <i>La construction d'indicateurs</i>	11
2.4.3 <i>La difficulté de description</i>	11
2.4.4 <i>Les sources de vérification</i>	11
2.4.5 <i>Des descripteurs récurrents</i>	11
3 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	11
3.1 IMPLICATION NECESSAIRE DES JEUNES A TOUTES LES ETAPES DU PROJET	11
3.2 LA MOBILITE SE PREPARE	11
3.3 UNE NECESSAIRE PRECISION DANS LES QUESTIONS PRATIQUES	11
3.4 FORMALISATION DES ATTENTES ET APPREHENSIONS DES JEUNES	11
3.5 UNE INITIATION A LA DIMENSION INTERCULTURELLE DE L'ECHANGE	11
3.6 PREPARATION LINGUISTIQUE	11
3.7 LA NECESSITE D'UN ACCOMPAGNEMENT A LA SUITE D'UNE ACTION	11

Partie 3 : Evaluer pour évoluer

1	EVALUER LE PROJET	11
1.1	LE CONSTAT : UN BILAN DE FIN DE PROJET.....	11
1.1.1	<i>Le contenu d'un bilan</i>	11
1.1.2	<i>Un bilan n'est pas...</i>	11
1.1.3	<i>La mise en œuvre</i>	11
1.2	L'EVALUATION EN ELLE-MEME.....	11
1.2.1	<i>La démarche classique d'évaluation de politique publique</i>	11
1.2.2	<i>Les difficultés des projets liés aux jeunes</i>	11
1.2.3	<i>Les outils</i>	11
1.3	L'INTERET DE L'EVALUATION : AU CŒUR DE LA DEMARCHE QUALITE.....	11
2	LA COMMUNICATION ET LA VALORISATION	11
2.1	UNE COMMUNICATION (EN INTERNE ET EN EXTERNE).....	11
2.1.1	<i>La communication en interne</i>	11
2.1.2	<i>La communication en externe</i>	11
2.2	UNE VALORISATION DES APPRENTISSAGES.....	11
2.3	UNE CELEBRATION DU PROJET.....	11

Annexes

1	ANNEXE 1 – BIBLIOGRAPHIE - WEBOGRAPHIE	11
1.1	TEXTES DE REFERENCE INSTITUTIONNELS.....	11
1.2	ETUDES ET OUVRAGES SUR LA JEUNESSE ET LES POLITIQUES DE MOBILITE JEUNESSE.....	11
1.2.1	<i>Ouvrages</i>	11
1.2.2	<i>Sites Internet</i>	11
1.2.3	<i>Quelques ouvrages généralistes de référence sur l'enjeu de l'éducation à la mobilité</i>	11
1.3	PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITE DES JEUNES.....	11
1.3.1	<i>Programmes de l'Union européenne</i>	11
1.3.2	<i>Autres intervenants</i>	11
1.3.3	<i>Organismes d'information sur la mobilité des jeunes</i>	11
2	ANNEXE 2 – RAPPORT « ETUDE SUR LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE	11
	ANNEXE 3 - FICHES DE CAS	
	FICHE : CG CALAVADOS (14)	11
	FICHE : CG LOIRE ATLANTIQUE (44)	11
	FICHE : CG DEUX SEVRES (79)	11
	FICHE : CG VIENNE (86)	11
	FICHE : CG VAL DE MARNE (94)	11
	AUTRES INFORMATIONS	
	LES DEPARTEMENTS AYANT REPONDU A L'ENQUETE	11
	QUESTIONNAIRE ENVOYE	11
	L'EDUCATION NATIONALE ET L'OUVERTURE INTERNATIONALE	11
	LA POSITION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE FACE A LA SOLIDARITE NORD/SUD	11
	LE PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE (2000-2006)	11

1.1

INTRODUCTION

La politique en faveur des « jeunes » a longtemps été du domaine soit de l'État, soit des associations (notamment de loisirs ou d'éducation populaire). Avec la décentralisation, les collectivités locales se sont attachées, petit à petit, à développer des activités spécifiques d'abord dans un contexte curatif et préventif (protection sociale, insertion,...) puis dans un contexte éducatif plus large, la jeunesse étant alors abordée comme une « richesse » du territoire à renforcer. Toutefois, au-delà des orientations éducatives du « renforcement individuel du jeune », en complémentarité avec les politiques nationales, les départements ont aussi un rôle à jouer dans la construction sociale du rapport au collectif, voire de la création même de ce collectif.

Pour ces différentes finalités, la combinaison des deux composantes « jeunesse » et « international » est apparue rapidement comme pertinente :

- Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses initiatives associatives et institutionnelles ont promu l'idée de l'ouverture à l'international comme une stratégie de lutte contre l'intolérance (dont la guerre avait été une des conséquences) par une double construction : un acte éducatif centré sur la formation du jeune en tant qu'individu ne s'opposant pas à l'Autre et un acte politique mettant l'accent sur le collectif, constitué par les jeunes, comme espace de citoyenneté et de progrès. Les villes, notamment avec leurs comités de jumelages, étaient alors les principaux acteurs publics. Celles-ci ont été rejointes par les Conseils généraux et régionaux. L'engagement européen¹ (espace collectif) de certaines collectivités explique le développement particulier d'initiatives à ce sujet.
- Avec l'approfondissement constant de la mondialisation, et l'importance de l'ouverture des économies sur l'extérieur, de nouveaux besoins éducatifs se sont progressivement affirmés. Cet engagement autour des questions du renforcement individuel a pris peu à peu le pas sur l'engagement vis-à-vis du collectif. Il s'agit alors moins de travailler sur la rencontre de l'autre, la découverte d'autres cultures, la coopération, la construction collective... Il importe désormais principalement d'être en mesure de capitaliser des apprentissages pour renforcer les capacités professionnelles des jeunes (évoluer dans une équipe multiculturelle, développer des capacités de mobilité, échanger des savoir-faire, travailler en réseau...).
- Depuis 2000, un certain nombre de réflexions vise à « réinventer l'international », c'est-à-dire à interroger nos orientations afin de redonner du sens à la rencontre, à la relation, à la construction sociale du jeune et des démarches collectives et citoyennes par l'international.

Même si l'éducation des jeunes ne relève pas directement de leurs compétences, certaines collectivités territoriales se sont saisies de cet enjeu pour leur territoire. Aujourd'hui, il suffit de parcourir les sites Internet des collectivités locales pour apprécier la variété des politiques et la multiplicité des acteurs associés aux politiques d'ouverture internationale, qui vont des réseaux associatifs à la coopération avec les entreprises locales, en passant par les institutions d'éducation formelle (écoles, collèges, lycées, universités...) et les centres d'information jeunesse (CRIJ, BIJ, PIJ...)². L'octroi de compléments de bourses, des efforts en matière de logements d'accueil, des soutiens aux programmes de coopération, des activités de sensibilisation... sont autant d'initiatives illustrant la diversité des stratégies locales qui varient en fonction des partenariats internationaux, des besoins des acteurs locaux et de diverses opportunités.

Face à cette offre, les jeunes sont parfois devant un millefeuille de mesures et programmes, où la cohérence de l'offre territoriale reste encore à construire.

Les réponses à l'enquête menée sur « les politiques départementales en faveur de l'ouverture internationale de la jeunesse »³ démontrent, s'il est besoin, l'intérêt pour cette question.

¹ au sens de sentiment d'appartenance à un même espace européen.

² CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse ; BIJ – Bureau d'information Jeunesse ; PIJ, Point d'information jeunesse.

³ Cf. Résultats en Annexe.

L'analyse a, par contre, mis en lumière des difficultés rencontrées par les départements dans ce champ d'activités :

- les départements sont souvent enfermés, par eux-mêmes ou les autres intervenants, dans un simple rôle de bailleurs de fonds ;
- la mise en place de dispositifs cohérents, pérennes et efficaces se heurte souvent à des questions de coordination, de mobilisation et surtout de définition d'orientations et d'attendus précis :
 - o Les évaluations des dispositifs sont encore trop peu fréquentes pour capitaliser les bonnes pratiques et démontrer l'intérêt de tel ou tel engagement.
 - o Le champ d'action est souvent réduit au caractère « éducatif » sans prendre suffisamment en compte, ou de manière suffisamment précise, **la construction collective et l'apprentissage de la citoyenneté** qui y sont associés.

Le guide présenté ci-après s'organise en cinq parties :

- I- **Comprendre l'environnement** : pour mieux saisir les complexités et les intérêts d'une orientation réfléchie entre l'international et une politique jeunesse, les passerelles possibles avec d'autres intervenants...
- II- **Concevoir au plan local** : pour cerner les différentes étapes et les enjeux à clarifier avant la mise en œuvre de chaque dispositif.
- III- **L'évaluation** du projet ; phase essentielle, aujourd'hui encore trop limitée, qui permet de tirer les enseignements des dispositifs et de démontrer leur intérêt aux acteurs parfois sceptiques vis-à-vis de ces politiques.
- IV- **Les annexes** complètent ce guide : une bibliographie ainsi que le rapport complet de l'étude des politiques départementales d'ouverture internationale des jeunes.
- V- **Les fiches d'expériences** : cinq fiches de cas de politiques « jeunesse et international » ou de dispositifs sont présentées en guise d'inspiration.
- VI- **Informations sur les engagements des principaux partenaires** : Éducation nationale, enseignement agricole, programme européen jeunesse.

Partie 1 : Comprendre l'environnement



2 DE QUOI PARLE-T-ON ? DE QUI PARLE-T-ON ?

2.1 UNE POLITIQUE JEUNESSE DANS LES DEPARTEMENTS CENTREE INITIALEMENT SUR LE CHAMP EDUCATIF⁴

La politique « jeunesse » a longtemps été du ressort de l'État (même s'il déléguaient en grande partie cette préoccupation au monde associatif, notamment de l'Éducation populaire). Avec les lois de décentralisation, le « public jeune » apparaît dans diverses compétences :

- le Code de l'action sociale établit dans son article L 121-2 que « *le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion des jeunes et des familles* » à travers des actions « *tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale* ». Il lui délègue également les actions « *dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficultés ou en rupture avec leur milieu* ». Lui sont confiées de façon plus générale « *des actions d'animation socio-éducative* ».
- La loi du 19 juillet 1993 confie au Département la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), financé par l'État, le Département et éventuellement la Région. Ces Fonds sont destinés « *à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans* ».

Toutefois, comme l'indique Jean Claude Richez⁵, indépendamment de ce qui est prévu par la loi, les collectivités, depuis une vingtaine d'années, se sont largement saisies des questions de jeunesse et en sont désormais un acteur principal, notamment pour les politiques éducatives et de loisirs. Ceci est repris dans le rapport Charvet⁶ : « *Au-delà de l'État et des associations, les collectivités territoriales se sont désormais (...) fortement investies dans l'action publique en direction des jeunes – bien au-delà de leurs compétences institutionnelles* ».

⁴ Les Conseil généraux, acteurs des politiques de jeunesse, Cahiers de l'Action n°8, INJEP, 2006

⁵ ibid

⁶ Jeunesse – le devoir d'avenir, Commissariat général du Plan – rapport de la commission « jeunesse et politiques publiques » présidée par Dominique Charvet – la Documentation française, 2001.

2.2 LES DIFFERENTS PUBLICS VISES

Le terme de «jeunes» recouvre de très nombreuses sphères suivant les institutions :

- personnes de moins de 30 ans (critère retenu en fonction des âges avancés par la plupart des programmes d'aide à la « mobilité des jeunes »)
- « collégiens » pour certains départements, se référant à la répartition des compétences en matière « éducative »
- « étudiants » de 18 à 26 ans
- jeunes en insertion (jeunes avec moins d'opportunités -JAMO- selon les textes européens).⁷

Malgré ces tendances, il apparaît majoritairement que la jeunesse est saisie de façon fragmentée au sein des Conseils généraux, sous différentes catégorisations (notamment au niveau des tranches d'âge). En effet, dans le cadre de l'enquête réalisée en 2006⁸, le public « Jeunes » est considéré différemment suivant les Départements. Si seulement deux Départements font état d'actions en direction du public des 0-13 ans, la tendance se répartit entre⁹ :

- 19 Départements agissant sur le public 13-17 (les collégiens principalement)
- 17 Départements agissant sur le public 18-26 (bourses étudiantes ou autres)
- 7 Départements ont élargi la fourchette d'âge :
 - 15-25 ans (qui est la période choisie par le Programme Européen Jeunesse)
 - moins de 30 ans

Le choix de la tranche d'âge s'explique en fonction des objectifs et des actions habituelles des Départements, notamment dans le cadre de politiques vis-à-vis de la mobilité des étudiants, de l'ouverture internationale ou de la citoyenneté des « jeunes » ou plutôt du soutien aux collèves. Dans ce cadre, l'âge définit moins le public que le statut particulier du jeune : « étudiant », « en insertion », etc.

2.3 LES DEUX AXES DE L'ACTION « JEUNES ET INTERNATIONAL »

Le rapport de B. Schwartz en 1990 sur *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes* a fortement inspiré la réflexion des différents responsables de politiques ou dispositif envers les jeunes ces dernières années. Toutefois, à la lecture des différentes actions entreprises par les Départements (et de nombreux autres acteurs) il semble que le « et sociale » du titre ait été oublié ou minimisé. Les orientations « ouverture internationale des jeunes » apparaissent principalement comme **un axe de renforcement du jeune**, pris dans son individualité au détriment d'une réflexion sur la possible, voir nécessaire, **construction d'une dynamique collective**. Même si celle-ci apparaît ponctuellement, elle reste peu formalisée.

2.3.1 Un axe éducatif de « renforcement » des jeunes

Dans ce cadre le jeune est au centre du projet. Le volet international est proposé :

- soit pour renforcer ses capacités individuelles à progresser dans le monde
- soit pour résoudre certaines difficultés (insertion, mobilité, ...)

⁷ La décision du Parlement européen et du Conseil du 13 avril 2000 établissant le programme JEUNESSE indique que les jeunes avec moins d'opportunités sont les « jeunes qui, pour des raisons d'ordre culturel, social, physique, mental, économique ou géographique, ont le plus de difficultés à participer aux programmes d'action qui les concernent tant au niveau communautaire qu'aux niveaux national, régional et local ». Cette définition peut être interprétée de différentes façons. Une première approche consiste à caractériser ces jeunes selon les différents obstacles auxquels ils sont confrontés. Un autre point de vue porte plus sur les bénéfices attendus de la mobilité européenne que sur les handicaps au départ.

A ce sujet voir l'expérience du CG Bouches du Rhône et Eurocycles : <http://www.ec-network.net/jamo/>

⁸ Cf. annexe : *Étude sur les politiques départementales en faveur de l'ouverture internationale de la jeunesse*

⁹ Plusieurs réponses possibles.

i Développer les capacités individuelles

L'« ouverture à l'international des jeunes » est souvent comprise comme une action, dont l'objet est de permettre aux « jeunes » d'apprendre à vivre dans un environnement de plus en plus international, un environnement « globalisé ».

L'ouverture à l'international peut viser alors plusieurs finalités pour le jeune :

- professionnelles (trouver un travail, développer des compétences particulières au cours d'un stage en entreprise...)
- et/ou personnelles (compréhension des enjeux de la globalisation, résilience, empathie...).

L'idée est alors de sensibiliser des jeunes aux problématiques internationales et de renforcer leurs capacités à se déplacer dans un pays étranger et à évoluer dans un environnement non familial.

ii Résoudre certaines difficultés

Par ailleurs, l'action internationale peut être un outil au service d'un objectif particulier qui est alors présenté plus comme ayant un caractère curatif :

- depuis le rapport Schwartz¹⁰, les « projets de solidarité internationale » sont parfois utilisés dans le cadre de **projet de (ré)insertion**, en appliquant la « pratique de la rupture ».
- le développement d'échanges, de « voyages » est parfois utilisé par les missions locales et autres opérateurs pour débloquer **les problèmes de mobilité locale** de jeunes en recherche d'emploi.

2.3.2 Un axe politique de construction de dynamiques collectives, de citoyenneté sociale

« Recréer le sentiment d'utilité sociale » : par ces 4 mots, Michel Bonnet, ancien directeur de la mission intercommunale pour l'insertion des jeunes, interpelle les acteurs en 1997.

Dans le domaine de la vie sociale, en raison des bouleversements et des déséquilibres de toutes sortes qu'entraîne la perte de valeurs collectives comme l'engagement civique ou syndical, **de nouvelles formes de liens sociaux, de socialisation sont à créer**. Ceci renvoie à des concepts de « citoyenneté sociale » comprise dans le sens de « l'expression d'un rapport social qui s'exerce dans le champ politique et qui se manifeste au travers d'un ensemble d'institutions allant des syndicats aux partis politiques en passant par la vie associative. » Cette définition de la citoyenneté permet d'inclure les mineurs, qui n'ont pas le droit de vote au niveau national. La citoyenneté sociale recouvre donc leur participation par le biais du vote informel, de l'engagement politique, mais aussi par l'engagement social ayant pour but l'amélioration de la vie communautaire.

2.4 UNE MISE EN OEUVRE TRANSVERSALE

Par ailleurs, la question de la cohérence dans le cadre d'une mobilisation transversale de plusieurs services doit être précisément réfléchie dans le cadre d'une action internationale (cf. Chapitre *Concevoir*).

Les notions de « jeunesse » et de « relations internationales » ne sont pas des « compétences » précises du Département. La définition d'une politique et la mise en œuvre d'activités particulières en direction de ce public –de ces publics- relèvent de divers services et directions au sein des collectivités.

- Les politiques ayant trait à l'international peuvent être mises en place par différents services et/ou directions, la distinction étant parfois sur le champ géographique (l'Europe / le Monde) : « relations internationales », « service Europe », « coopération décentralisée »
- Pour la thématique « jeunesse », les directions ou services concernés sont plus étendus : « jeunesse et sport », « culture », « éducation », « vie scolaire », « service des collèges », ...

¹⁰ *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Schwartz B. (1990) - Rapport au Premier ministre, La Documentation française.

Malgré le caractère transversal de la problématique éducative à l'international pour les jeunes, celle-ci est parfois confiée à un seul secteur. Dans le cadre de l'enquête réalisée auprès de 62 départements, la mise en œuvre d'une politique « jeunesse et international », est confiée :

- majoritairement aux services « Sports/Jeunesse/Vie Scolaire » (15 réponses) ;
- ensuite viennent les services Relations/Coopérations internationales (7) puis les services « Europe » (5).

3 QUELLE ACTUALITE ? ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE

Quatre éléments majeurs, liés à l'ouverture internationale de la France, marquent une mutation profonde de notre société :

- l'avènement de la société de l'information,
- la remise en cause des modèles politiques et des valeurs communautaires,
- la mondialisation économique,
- la composition multiculturelle des sociétés.

Ces éléments imposent à l'État et aux collectivités locales de mener une réflexion sur l'opportunité d'apporter des réponses collectives aux implications de ces mutations économiques, sociales, culturelles et politiques.

Si l'action « jeunesse et international » participe à la préparation du jeune à répondre, de lui-même, à une révolution culturelle, cela entraîne de nouveaux enjeux en termes d'éducation, mais aussi en termes de construction sociale collective.

3.1 UN ENVIRONNEMENT REVOLUTIONNE

- **La mondialisation économique**

Dans le quotidien des jeunes français, la mondialisation est un fait. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les échanges entre pays ont crû de façon exponentielle et les investissements ne connaissent plus de frontières.

Cette mondialisation implique de profonds changements dans l'organisation économique de l'ensemble des sociétés. Pour rester compétitif, le message du Conseil européen de Lisbonne¹¹ est clair : « *L'Union doit devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* ». Pour cela, il faut former **une main d'œuvre compétente** qui développe de nouvelles activités et justifie un investissement du secteur économique. Il faut aussi que les nouvelles générations soient capables de travailler dans un environnement international, avec des partenaires qui ne parlent pas la même langue, ne travaillent pas au même endroit et ont une culture différente.

- **L'avènement de la société de l'information**¹²

Après plusieurs millénaires d'oralité et d'écrit¹³, en l'espace d'un demi-siècle, une « révolution technologique » a profondément transformé les relations entre les hommes et leur rapport à l'information. Par une offre médiatique de plus en plus importante, sur des canaux de plus en plus variés liés à des innovations technologiques constantes (Internet, téléphone portable...), le volume d'informations s'est considérablement accru et l'abondance informative fait désormais partie du quotidien des jeunes français.

La société de l'information s'impose et dépasse le cadre national, sans que les jeunes aient forcément les outils pour décrypter l'abondance des messages reçus.

¹¹ Conseil Européen de Lisbonne - 23 et 24 mars 2000 : <http://www.orientation.ac-versailles.fr/Europe/documents/lisbone.pdf> et http://ec.europa.eu/education/policies/2010/et_2010_fr.html

¹² Lire, à ce propos, l'ouvrage de Dominique Wolton : *Penser la communication*, Poche, Flammarion, 1998

¹³ Sur le sujet du « choc de la société de l'information », la lecture du Livre Blanc *Enseigner et apprendre, Vers la Société Cognitive* est toujours d'actualité (Publications de la Commission européenne, Luxembourg, 1995)

- **La diversité au cœur du quotidien**

Dans ce mouvement de globalisation, la diversité est entrée dans le quotidien des jeunes français. Alors que la distance entre les cultures tend à se réduire, les repères tendent à se multiplier.

- **Une urbanisation croissante**

Cette interpénétration des cultures est favorisée par une urbanisation croissante de la planète, où la ville favorise l'émergence d'identités multiples dans la mesure où elle regroupe une population sur un territoire limité. Par son dynamisme, la ville attire non seulement de nombreuses vocations, mais elle constitue un passage quasi obligatoire pour tout jeune qui désire poursuivre des études supérieures. Des réseaux de communication denses se forment et facilitent ainsi le croisement des cultures et la confrontation identitaire.

- **Le phénomène migratoire**

Les migrations des cinquante dernières années ont profondément modifié le paysage culturel et démographique européen. Les compositions nationales sont de plus en plus variées. Ainsi, depuis les Trente Glorieuses et jusqu'à aujourd'hui (avec des nuances selon les pays), nous pouvons observer une immigration constante de main-d'œuvre provenant de l'extérieur de l'espace européen. Progressivement, à partir des années 80, les regroupements familiaux ont pris le pas sur les migrations de travailleurs qui ont eu lieu pendant les Trente Glorieuses.

De nombreux enfants, deuxièmes et troisièmes générations, ont acquis la nationalité des pays d'accueil, et ainsi varié la composition culturelle et ethnique des Etats. L'exemple de Martine Abdallah-Pretceille, vice-présidente de l'université Paris VIII est, sur ce point, pertinent : « *Si j'envoie ma fille dans une famille anglaise pour un bain culturel, elle peut très bien débarquer dans une famille pakistanaise.* »¹⁴

- **Le risque du repli identitaire**

Plus les pays s'ouvrent aux autres économies, aux autres cultures, plus on voit se manifester une appréhension croissante et un repli communautariste. Dans ce contexte, il s'agit de rester vigilant sur la question des préjugés et de la perception de l'« étranger »¹⁵. L'adhésion aux thèses racistes d'extrême droite est toujours présente, même chez les jeunes. Des valeurs communautaristes et injonctions tribales peuvent attirer une clientèle en quête de nouveaux repères.

Il importe de reconnaître la diversité croissante de l'environnement des jeunes et la valeur positive qui lui est conférée avant l'émergence de toute forme de dérapage social et enfermement ethnique.

- **La remise en cause des modèles politiques et des valeurs communautaires**¹⁶

Alors que les problématiques que rencontre la population tendent à devenir de plus en plus conditionnées par des questions mondiales, les références politiques tendent à être perçues comme obsolètes, en particulier par les moins de 30 ans.

En témoignent les données concernant le vote sur le Traité de Constitution européenne. Ainsi, en France, tout comme aux Pays-Bas, les moins de 30 ans ont fortement contribué au rejet du texte (59 % ont voté contre le texte contre 54 % au plan national). Les enquêtes Eurobaromètre¹⁷ commandées par la Commission européenne en 2005 confirment la fragilité de l'engagement européen des jeunes. En Allemagne, la génération de la réunification redoute la fin de leur modèle social tandis que les jeunes Néerlandais craignent de voir leur identité noyée dans une trop vaste union.

¹⁴ Allocution au Forum Euro-méditerranéen, Marseille, 06/2002 - Disponible sur http://www.forum-euromed.org/edito/fr/conf_pretceille.html

¹⁵ A ce propos, nous vous recommandons la lecture du Courrier International n°832, (octobre 2006)

¹⁶ Les travaux d'Anne Muxel sur ce sujet restent des références. Vous pouvez notamment consulter une enquête européenne (EUYOUPART) à laquelle elle a participé sur l'engagement politique des jeunes européens : <http://www.sora.at/de/start.asp?b=14>

¹⁷ Enquête : *La Constitution européenne : sondage post-référendum en France* – Eurobaromètre – juin 2005 - http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl171_fr.pdf

Il convient donc de se questionner sur les opportunités qui permettraient de mobiliser une population afin de faire évoluer un projet politique en fonction des enjeux collectifs actuels.

3.2 DE NOUVEAUX ENJEUX EN TERME EDUCATIFS, MAIS AUSSI DE CONSTRUCTION SOCIALE¹⁸

L'avènement de la société de l'information, la globalisation économique, l'accroissement de la mobilité, la composition multiculturelle de la société européenne, la remise en cause de la politique et de la vie communautaire,... sont autant d'éléments à prendre en compte pour apprécier la transformation de la société européenne qui s'est opérée dans un espace-temps très réduit.

Face à ce bouleversement sociétal, les territoires, et notamment les départements, sont confrontés à de nouveaux enjeux :

- des enjeux éducatifs :
 - apprendre à vivre dans un environnement culturel pluriel ;
 - faciliter l'adaptation au changement ;
- des enjeux politiques :
 - revaloriser la vie en collectivité et l'idée de « citoyenneté globale ».

- **Apprendre à vivre dans un environnement culturel pluriel**

Le fait est que nos cadres de références culturelles sont aujourd'hui profondément modifiés, et, comme le précise Romano Prodi : « *Qu'on l'apprécie ou non, la globalisation est là. Notre tâche est de la contrôler, de l'utiliser au profit de l'humanité* ». Dans ce mouvement d'ouverture et de mélange culturel, le jeune se trouve face à un choix : entrer dans un échange et y trouver ses propres repères ou se fermer sur lui-même et sur son appréhension de l'autre.

- **Le défi interculturel**¹⁹

Reconnaître la diversité culturelle ne peut être un objectif en soi. C'est un élément d'apprentissage essentiel pour évoluer dans un environnement global en constante évolution. À ce propos, l'idée est d'intégrer la richesse que la diversité culturelle apporte, mais aussi la difficulté de vivre avec la différence. Être capable de se « décentrer », comprendre qu'il existe d'autres réalités et fonctionnements, permet au jeune d'évoluer de manière constructive dans un environnement composé de multiples cultures (multi-culturel). Les normes sont multiples et croire qu'il existe une seule manière de penser et d'appréhender la réalité engendre des incompréhensions qui peuvent aboutir à un sentiment d'insécurité. Si l'on n'est pas capable d'intégrer la diversité dans son action et de s'adapter à l'imprévu, on risque fort de rester centré sur sa personne et de s'isoler.

Mais cette démarche de « relativisme culturel » n'est pas naturelle chez l'homme et on ne peut pas compter, dans un premier temps, sur une initiative autonome de l'individu pour vivre la diversité. Cela nécessite une démarche éducative particulière, à savoir un accompagnement adapté et une expertise pédagogique.

¹⁸ La liste des compétences déclinées dans ce chapitre répondent aux initiatives de la Commission européenne visant à reconnaître les acquis des jeunes en référence à des compétences clés. Deux principaux outils ont été développés :

- le YOUTH-PASS qui vise à reconnaître les compétences dans le champ de l'éducation non formelle (plus de renseignements sur : www.salto-youth.net/youthpass)

- l'EUROPASS qui vise à reconnaître les compétences acquises dans le cadre de projets de mobilité dans le champ de l'éducation formelle et de l'éducation professionnelle (plus de renseignements sur : www.europass-france.org)

¹⁹ A ce propos, il est intéressant de lire *Les Sept Savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Edgar Morin. Notamment les chapitres 5 et 6 (Affronter les incertitudes, et Enseigner la compréhension)

- **Être mobile**

Comme le précise Søren Kristensen²⁰, du CEDEFOP²¹, la capacité d'aller évoluer dans un autre environnement, en dehors de son lieu d'habitation et de ses habitudes, doit être valorisée. Cela augmente l'employabilité d'une personne. Car si l'on ne trouve pas de travail dans son environnement immédiat, il devient délicat de trouver un emploi sans être capable de changer d'environnement. Aussi, dans la mesure où le marché unique européen est de plus en plus ouvert, cela devient un handicap de ne pas être mobile.

- **Faciliter l'adaptation au changement**

- **Innover**

Dans un environnement de plus en plus incertain, où le changement est permanent, l'innovation est devenue un critère de réussite. Une entreprise qui n'est pas en mesure de défricher de nouveaux secteurs d'activité, de développer des créneaux porteurs par leur créativité, d'exploiter des marchés existants en y prenant une place prépondérante... est vouée à l'immobilisme et, à terme, à l'échec.

Aussi, un État ou une collectivité locale qui n'est pas capable aujourd'hui d'innover perd beaucoup de sa compétitivité et de sa capacité d'attraction en termes d'investissements.

- **Gérer un projet de manière flexible**

Dans la mesure où l'innovation est devenue une garantie de compétitivité dans une société post-moderne, il est important d'acquérir des compétences en matière de gestion du changement. Les méthodologies de planification des projets permettent aux organisations et aux institutions d'améliorer leur efficacité en mettant l'accent sur les besoins concrets d'une situation ou d'un groupe de personnes donné. Les dysfonctionnements et les distorsions dans les phases de planification peuvent de cette façon être corrigés, les diverses composantes du projet adaptées et ajustées à des changements et des évolutions imprévus.

- **Entrer dans une démarche de qualité**

La qualité, en tant que résultat de la gestion de projet, est potentiellement améliorée par les possibilités accrues d'optimiser l'identification des compétences, des ressources et des procédures par rapport aux objectifs établis.

L'évaluation et le suivi, en fonction d'indicateurs préalablement définis, sont des outils importants pour mesurer la progression du projet, à la fois quantitativement et qualitativement.

C'est donc une approche pragmatique et rationnelle qui permet, par l'expérimentation, d'améliorer la qualité des projets mis en place et de capitaliser l'apprentissage à partir d'éléments pratiques.

- **Revaloriser la vie en collectivité et l'idée de "citoyenneté globale"**

- **Travailler dans un environnement collectif**

L'étude des offres d'emploi nous éclaire sur les besoins du monde professionnel. Les compétences demandées sont bien souvent d'ordre relationnel. Il s'agit avant tout d'être « capable de travailler en équipe ». Le « quotient émotionnel » a désormais rejoint le « quotient intellectuel ».

²⁰ European Training village, sur www.trainingvillage.gr *Learning by leaving - Towards a pedagogy for transnational mobility in the context of vocational education and training (VET)*

²¹ Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

L'apprentissage de la vie en collectivité est d'autant plus important qu'il renvoie au stress aujourd'hui généré par l'incertitude croissante due à un système qui favorise la précarisation et qui brouille les repères culturels.

- **Recréer du collectif / « redécouvrir l'intérêt d'utilité sociale »**

Au delà de l'espace professionnel, l'implication du jeune à l'international doit lui permettre de retrouver du sens à un engagement collectif local. Ceci sera trouvé notamment dans l'accompagnement de projets de rencontres collectives.

- **Renforcer le sens de l'action collective et de la citoyenneté globale**

Il importe de travailler sur la « citoyenneté globale », c'est-à-dire sensibiliser les jeunes aux enjeux politiques qui dépassent le cadre national et concernent des problématiques européennes et internationales, et encourager leur mobilisation en leur donnant des clés de participation active et collective. L'éducation au développement et à la solidarité internationale que l'on trouve dans ces échanges internationaux, au-delà des rencontres Nord/Sud, souligne en effet la complexité des processus de développement, l'interdépendance des espaces et des groupes. Elle met l'accent sur le partenariat et sur la dimension collective des enjeux de développement locaux et internationaux.

Dans cette période de transition, les collectivités locales ne peuvent se permettre de négliger la place des jeunes. Comme le souligne Michel Wieviorka²², c'est une « *catégorie qui, en raison d'un âge faible, donc d'une plus grande vitalité physique, invente le changement culturel et le produit.* » La jeunesse est donc « porteuse d'avenir ». Il revient ainsi aux collectivités territoriales d'assumer ce « devoir d'avenir »²³.

²² In Agora n°22, Interview de Michel WIEVIORKA, L'Harmattan, 4ème trimestre 2000.

²³ *Jeunesse – le devoir d'avenir*, Commissariat général du Plan – rapport de la commission « jeunesse et politiques publiques » présidée par Dominique Charvet, la Documentation française, 2001.

Partie 2 : Concevoir au niveau local



Au total, 62 Départements ont répondu à l'enquête sur la mise en place d'action concernant les jeunes et l'international. Parmi ceux-ci, 46 ont déclaré développer un ou plusieurs dispositifs à dimension internationale en direction des jeunes. Les réponses aux questionnaires laissent apparaître de grandes disparités, tant dans l'appréhension de la thématique « jeunesse » (collégiens, étudiants, jeunes citoyens...), que dans le champ international – parfois restreint à l'Europe.

Les premières tendances qui apparaissent à la lecture des réponses sont les suivantes :

- des objectifs qui apparaissent très généraux ;
- un public « jeunes » considéré différemment suivant les Départements ;
- des moyens divers, mais un adossement aux dispositifs européens ;
- des services limités et des partenaires locaux spécifiques, voire restreints.

Face à ce constat, il apparaît nécessaire de :

- spécifier les populations visées selon les objectifs et stratégies élaborées ;
- préciser un cadre d'action lisible et cohérent, à partir d'objectifs clairs ;
- mettre en place des modalités de financement cohérentes, en créant des synergies avec d'autres programmes ;
- assurer une transversalité des actions et une lisibilité des engagements.

Un relatif mimétisme dans la mise en place d'une politique « jeunes et international » est souvent constaté d'une collectivité à l'autre. Bien souvent, il apparaît que les initiatives prises visent plus à reproduire des « bonnes pratiques » et additionner des dispositifs sans tenir compte des réalités territoriales et sans réellement construire une démarche globale.

Structurer une stratégie territoriale cohérente passe par différents points de passage méthodologiques qui permettront de sortir d'un empilement d'actions et de dispositifs qui représentent souvent pour le jeune, un « mille-feuille peu digeste ».

La gestion du cycle du projet, pratiquée dans les programmes de coopération internationale, permet de mieux cerner les enjeux et opportunités pour une action cohérente.

Les différentes phases proposées sont les suivantes :

- le diagnostic : audit sur l'ouverture internationale du territoire pour les jeunes
- la conception : une réponse construite pour des difficultés identifiées
- la mise en œuvre : des points de passage essentiels.

1 LE DIAGNOSTIC / AUDIT SUR L'OUVERTURE INTERNATIONALE DU TERRITOIRE, POUR LES JEUNES

Parallèlement à l'identification des premières pistes de projet, il est important de mener deux analyses :

- une identification des « parties prenantes » et un bilan « offre/demande » auprès de ces différents acteurs ;
- une formalisation des pratiques existantes.

1.1 IDENTIFIER LES PARTIES PRENANTES D'UN TERRITOIRE

Nombreux sont les acteurs qui travaillent sur le public « jeune ». Les pouvoirs publics, à différents niveaux (local, national, européen, ..), les acteurs du monde de l'entreprise (notamment les Chambres de Commerce et d'industrie, ...) ainsi que les associations mettent en place des dispositifs et actions en leur faveur.

Avant de se lancer dans la mise en place d'une action, il est important d'identifier les acteurs intéressés potentiellement par la problématique abordée. Plusieurs champs sont à étudier : les services en interne du Département, les partenaires locaux et les partenaires nationaux et européens.

1.1.1 Les différents services du Département

Si l'on prend la jeunesse dans son ensemble, de la petite enfance à l'âge adulte, de multiples dispositions touchent spécifiquement les jeunes dans l'action quotidienne de l'institution. Chacune de ces dispositions est construite selon un objectif particulier.

Le Conseil général de Haute Savoie a élaboré un recueil de données transversales, des actions menées au sein de l'institution et touchant les jeunes - de la petite enfance à l'âge adulte. Celui-ci a permis d'identifier près de 244 actions ou dispositifs touchant les jeunes à divers titres.

Le diagnostic « jeunesse et international » parcourra les différentes directions pour identifier, dans chaque service, les actions qui concernent les jeunes (et plus particulièrement leur dimension internationale). Pour chacune, les informations suivantes pourront être retenues :

- Direction / service
- Titre
- Définition de l'action
- Cible
- Nombre de jeunes concernés
- Type d'aide (financière, ...)
- Modalités (financement, formation, accueil, information ...)
- Critères
- Dimension internationale
- Observations

Ce travail est relativement important et pourra être initialement confié à une « mission jeunesse ».

On s'attachera notamment à interroger :

- le service des collèges (notamment en ce qui concerne les appuis aux échanges scolaires et aux animations pédagogiques)
- le service développement économique (notamment pour les Volontaires Internationaux en Entreprise)
- le service des bibliothèques (particulièrement pour identifier l'engagement de ce service dans les réseaux internationaux et dans la production d'initiatives spécifiques sur l'Europe ou plus largement l'international).
- Le service « relations internationales », en particulier pour toutes les initiatives de bourses, subventions, ...
- le Conseil général des jeunes s'il existe
- ...

On visera notamment à identifier l'ensemble des dispositifs qui permettent aux jeunes :

- de se déplacer à l'international (bourses, voyages, aide aux projets humanitaires)...
- d'être en contact direct avec l'international (accueil d'étudiants étrangers dans les établissements, manifestation culturelle...)
- d'être en contact indirect avec l'international (ateliers éducatifs spécifiques, ...)

On s'attachera à discerner les dispositifs individuels (s'adresse à un jeune en particulier) des dispositifs collectifs.

Ce recensement permet de sortir la question de la jeunesse d'une appréhension trop restrictive et mobilisera les différents services.

1.1.2 Les partenaires locaux

L'audit sur l'ouverture du territoire cherchera à connaître le lien du territoire avec l'international. Il devra permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les acteurs du territoire (communes, associations, ...) engagés sur des coopérations internationales ? Mobilisent-ils spécifiquement des jeunes ?
 - o On s'attachera notamment à identifier les comités de jumelage, les communes engagées dans des coopérations décentralisées....
- Quels sont les acteurs du territoire (communes, associations, ...) engagés sur les actions en faveur de la jeunesse ? Réalisent-ils des projets à l'international ? On pourra notamment interroger en priorité les mouvements d'éducation populaire.
- Quels bilans peut-on tirer des démarches antérieures sur le territoire ?

La plupart du temps, ce sont des structures associatives. Celles qui œuvrent en faveur de l'ouverture internationale des jeunes ont des ressources, fonctionnements et finalités très variées. C'est pourquoi elles sont difficiles à identifier.

Par là même, l'intensité de leur activité dépend souvent de la motivation de quelques éléments moteurs, et des compétences de leur personnel.

Les associations locales agissant dans le domaine de l'ouverture internationale des jeunes peuvent être regroupées en trois catégories :

- Les associations « généralistes » qui œuvrent dans le domaine de l'éducation populaire et mettent en place des activités en faveur de l'ouverture internationale des jeunes.
 - o Ces associations peuvent être issues de mouvements nationaux (fédérations...) et mettent en place des activités sur initiatives locales (des projets qui répondent à des besoins du territoire) ou nationales. Par exemple, dans toute la France, la Quinzaine de l'école publique pour l'éducation pour tous "Pas d'Ecole, pas d'Avenir !" est organisée par la Ligue de l'enseignement.
 - o D'autres associations, qui n'appartiennent pas à des réseaux, prennent des initiatives, dans leurs projets (plus ou moins ponctuels), pour travailler sur l'ouverture internationale des jeunes *via* des activités.
- Les associations « spécialistes » qui œuvrent spécifiquement sur la question de l'ouverture internationale
 - o Ces associations peuvent être membres de réseaux nationaux, et travailler sur des thématiques particulières (mobilité, Europe, solidarité...).
 - o D'autres sont issues d'initiatives locales en réponse à des événements ou problématiques particulières.
- Les associations d'insertion
 - o Nombreuses sont les structures d'insertion auprès de publics définis (jeunes en difficulté sociale, migrants, handicapés...) qui intègrent des activités à dimension internationale dans leur démarche. Dans la mesure où elles sont face à une population spécifique qui subit particulièrement des phénomènes discriminatoires, ces entités favorisent des activités qui permettent de mieux découvrir son identité et prendre confiance en soi. Dans ce contexte, les activités visant l'ouverture internationale de leur public (notamment les jeunes) sont appropriées. Nous pouvons notamment insister sur le dynamisme de certaines missions locales.

Une cartographie des liens entre les jeunes et les différents pays étrangers sera élaborée.

Expérience du CG 94 :

A la lecture et l'analyse des dossiers de subventions et des rapports finaux d'action, le Conseil général a proposé la mise en place d'activités d'appui aux projets de jeunesse solidaire.

Dans un premier temps, les associations œuvrant dans le même domaine ont été mises en relation à l'initiative du Conseil général. Des groupes informels de travail se sont constitués sur des sujets aussi variés que le paludisme ou le commerce équitable. À partir de 2000, suite à ces expériences de groupes thématiques informels, le Conseil Général a favorisé la création d'un collectif de 40 structures agissant dans le domaine de la solidarité internationale. L'intention principale était de constituer un espace de dialogue entre les institutions et les acteurs territoriaux et de favoriser la mise en réseau des associations du Val-de-Marne porteuses de projets de solidarité internationale²⁴.

²⁴ Voir fiche de cas CG 94 en Annexe.

1.1.3 Les partenaires nationaux et européens

Différentes administrations déconcentrées sont à contacter pour identifier les engagements pris sur le territoire départemental :

- l'Education nationale
- Jeunesse et Sports (DDJS et DRJS)
- le Réseau d'Information Jeunesse
- ...

- **L'Education nationale**

L'ouverture internationale des établissements scolaires est un axe important de la politique de formation du ministère de l'Education nationale²⁵. Cette activité a été confortée par la création des délégués académiques aux relations internationales et à la coopération (Daric), puis des **délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic)**²⁶, qui assurent la coordination des activités académiques dans ce domaine.

Il s'agit d'échanges de classes, d'activités internationales dans les établissements techniques et professionnels, de perfectionnement linguistique d'enseignants, de soutien pédagogique à des établissements étrangers et d'appariements (jumelages) d'établissements.

Par ailleurs, les relations internationales des universités sont un champ important d'ouverture pour une partie des jeunes d'un territoire. Un travail avec le service international de l'Université permettra d'identifier :

- les étudiants étrangers présents sur le territoire du département
- les étudiants français bénéficiant de bourses internationales (ERASMUS, ...) pour des périodes d'études à l'étranger.

- **Jeunesse et Sports**

Au niveau régional (DRJS : direction régionale Jeunesse et Sports), un correspondant régional est chargé de coordonner le programme européen JEUNESSE. Aussi, selon la DDJS (direction départementale Jeunesse et Sports), une personne est référent sur les activités internationales dans le département.

Le ministère, via la DRJS et la DDJS, soutient les activités des acteurs locaux par une veille informative des dispositifs en faveur de l'ouverture internationale des jeunes, une offre de formation, et un accompagnement de projet.

- **Le réseau d'information jeunesse²⁷**

Un réseau de proximité soutenu par le ministère de la Jeunesse et des Sports assure un maillage de l'ensemble du territoire au plus près des lieux de vie des jeunes :

- 1 centre national : le CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse) à Paris
- 30 CRIJ (Centres régionaux information jeunesse)
- 265 BIJ (Bureaux information jeunesse)
- 1374 PIJ (Points information jeunesse)

Le CIDJ, Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, est une association loi 1901. Sous la tutelle du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, le CIDJ a pour mission

²⁵ Pour plus d'informations, consulter le site : <http://www.education.gouv.fr/pid5/europe-et-international.html>

²⁶ Coordonnées des DAERIC : <http://www.education.gouv.fr/cid1013/liste-des-daeric.html>

²⁷ liste de CIJ, CRIJ et CIDJ : <http://informer-autrement.hautetfort.com/files/CIJCRIJ.pdf> / http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/jeunesse_2/information-jeunes_154/reseau-information-jeunesse-cidj-crij-bij-pij_157/reseau-information-jeunesse_97.html?var_recherche=crij

d'informer les jeunes sur tous les sujets qui les concernent : orientation et information sur les études et les métiers, emploi, formation continue, vie pratique, création d'entreprise, voyages, loisirs, stages en entreprise et jobs d'été, bourses, logement étudiant, séjours linguistiques, formations en alternance...

Au-delà, il existe différentes structures sur les territoires : CRIJ ou CIJ qui reçoivent les jeunes désireux d'avoir une expérience internationale.

1.1.4 Les bénéficiaires

i Les jeunes : des catégories d'âges

L'analyse de l'ouverture internationale de la jeunesse sera réalisée en fonction des tranches d'âge :

- Pour les collégiens on cernerá notamment, avec l'appui de l'Education nationale, les inscriptions dans les classes de langues afin d'identifier les intérêts des collégiens.
- Pour les étudiants, une analyse des pays d'accueils pour des périodes universitaires à l'étranger sera menée.

Le Conseil Général du Calvados a constitué progressivement, depuis les années 70, une stratégie départementale en faveur de l'ouverture européenne de la jeunesse. D'abord axée sur le jumelage, la politique du Calvados s'est ouverte à d'autres champs en faveur de la mobilité et de la citoyenneté européenne. L'ensemble des actions mises en place par le Département du Calvados s'adresse aux jeunes. Certains dispositifs concernent exclusivement le public 12-26 ans. D'autres soutiennent les établissements scolaires. Enfin, des activités d'information et de jumelages touchent toute la population -et donc, indirectement, les jeunes-. Le jeune est donc concerné en tant que scolaire, citoyen local, sportif,

Voir fiche de cas

ii D'autres catégories

Différentes catégories peuvent apparaître en fonction des pratiques, intérêts, expérience. Parmi celles-ci, l'analyse pour les deux groupes suivants est à préciser :

- La proportion de jeunes issus de l'immigration et les liens existants avec le pays d'origine ou les difficultés rencontrées en France peuvent aussi être étudiés.
- Le public spécifique des JAMO – Jeunes Avec Moins d'Opportunités - pourra faire l'objet d'une analyse plus particulière.

iii Bénéficiaires directs et indirects

Au-delà de l'analyse des jeunes, il peut être pertinent de décrire, pour certains volets, les personnes et structures qui sont en contact avec les jeunes. Ces acteurs peuvent alors devenir des bénéficiaires directs des actions, le jeune devenant bénéficiaire indirect.

Le Conseil général des Deux Sèvres, dans le cadre de son engagement sur l'international, a tissé un partenariat avec l'IUFM de Niort afin d'inscrire l'ouverture européenne des professeurs des écoles dès leur formation, dans le but que ceux-ci soient plus impliqués dans l'ouverture internationale de leurs futurs élèves..

Voir fiche de cas

iv Une approche globale nécessaire

La construction du jeune comme individu, mais aussi comme acteur collectif, se réalise dans le cadre de divers espaces. L'enjeu est de construire une politique globale pour les différents espaces et publics afin de renforcer la présence des questions internationales face aux autres champs de construction.

À partir d'une analyse globale, le Conseil général du Calvados a mené une réflexion pour proposer une sensibilisation du jeune à l'Europe dans différents espaces et à différentes périodes de sa vie.

Voir fiche de cas

1.2 IDENTIFIER LES PRATIQUES

À partir des différents acteurs identifiés, l'audit de « l'ouverture internationale du territoire pour les jeunes » sera finalisé par la description des diverses pratiques existantes.

1.2.1 Analyse des actions entreprises

Les intervenants identifiés seront questionnés sur leurs activités :

- Quelles sont les coopérations internationales déjà engagées par les acteurs ?
- Comment définir le public jeune mobilisé ? Quelles sont les conditions de mobilisation ?
- Quelle est l'ampleur des dispositifs au regard de la population jeune ciblée ?
- Qui sont les partenaires hors du territoire ? Quelle est la nature des relations avec l'international ?

1.2.2 Identification des connexions et des liens entre acteurs

On travaillera aussi à l'identification des relations existantes entre les acteurs, notamment pour identifier le parcours du jeune parmi ceux-ci afin de pouvoir réaliser une proposition globale aux jeunes.

Ces relations seront établies :

- dans l'espace : comment mobiliser un jeune qui est sur le même territoire, « collégien », puis « musicien » puis « sportif », puis ...
- dans le temps : le jeune qui commence à apprendre une langue étrangère en primaire, poursuivra au Collège par les initiations à la culture européenne, puis au Lycée...

Pour chacune de ces relations :

- soit, les connexions entre acteurs seront décrites et formalisées, quand elles existent ;
- soit l'impossibilité ou les difficultés de ces connexions entre acteurs seront étudiées.

1.3 LA CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL/ COMITE DE PILOTAGE POUR SA POLITIQUE JEUNESSE

La mise en œuvre d'une politique « jeunesse et international » interfère donc avec différentes initiatives. Dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre d'une telle politique, un groupe de travail (comité de pilotage) devra permettre au Département, de réaliser la synthèse entre les multiples acteurs mobilisés (ou mobilisables) et de s'assurer d'une compréhension mutuelle vis-à-vis des attentes, des enjeux, de l'appréhension de la jeunesse, ...

Ce groupe de travail doit obligatoirement être piloté par un élu. Il rassemblera les principaux acteurs intéressés par la double entrée « jeunesse » et « international ». Il associera décideurs et techniciens. En terme de recommandation, il semble important de distinguer :

- un groupe de travail interne qui comprendra (quand ils existent) :
 - o le service « Relations internationales »
 - o le service « jeunesse »
 - o le service « culture »
 - o les affaires sociales
 - o ...
- un groupe externe pourra comporter :
 - o les associations d'éducation populaire
 - o les associations de solidarité internationale du département,
 - o les services déconcentrés sur la Jeunesse et les Sports (DRJS, DJSS)
 - o ...

Il aura pour mission analyser les enjeux de développement, proposer les pistes de coopération, définir les différentes phases de la politique mise en œuvre, d'informer chacun sur les initiatives de projets,...

Ce groupe peut être créé avant le lancement du diagnostic. Dans ce cas, il sera enrichi par certains membres qui apparaîtront au fur et à mesure de l'audit.

1.4 DOCUMENTS A OBTENIR :

Le résultat de ce diagnostic sera formalisé par :

- un « carnet de compétences » recensant les différents acteurs, précisant pour chacun, leur statut, leurs intérêts, les contraintes, les attentes. Ceci pourra se réaliser dans un tableau relativement simple.

Parties prenantes	Caractéristiques	Intérêt et Attentes	Potentialités et faiblesses	Implication / conclusion
5 catégories Partenaires Bénéficiaires Parties attenantes Exclus, perdants Partenaires techniques	- Social - Économique - Structure : - Orga. de Base ou Orga. d'Appui - Institutionnel ou Privé - Genre ...	<i>Analyse les motivations des partenaires</i>	Dotations en ressources Contribution potentielle Vision du /des porteurs du projet	Comment traiter avec le groupe Identifier les activités préalables et les hypothèses

- Un répertoire des engagements
- Une analyse SWOT résumant les différentes informations :

	En interne du CG au territoire	En externe
Utile / positif	Forces	Opportunités
Contraintes	Faiblesses	Menaces

2 LA CONCEPTION : LA CONSTRUCTION D'UNE REPONSE A DES DIFFICULTES IDENTIFIEES

L'expérience de construction empirique des politiques départementales sur la jeunesse et l'international démontre la difficulté de pouvoir obtenir un impact réel à partir d'une simple action. Les différents départements étudiés (cf. fiches de cas) nous ont tous fait part de fortes évolutions dans leurs approches de problématiques et d'une complexification croissante de la réponse institutionnelle à un besoin identifié.

Pour pouvoir mener cette évolution, il est nécessaire de pouvoir évaluer. Cela passe, pour la collectivité, par la construction d'un référentiel particulier décrivant la situation initiale et la situation à laquelle la collectivité souhaite aboutir. Le cheminement vers cette situation s'obtient de manière précise en formalisant plusieurs étapes :

- la **description de la situation négative** (les problèmes organisés par des relations de causes à effets). Celle-ci est précisée par le diagnostic préalable ;
- puis l'élaboration d'une **logique d'intervention** qui permet, en s'attaquant à certaines causes accessibles, d'apporter une réponse et de se fixer une amélioration partielle mais concrète ;
- Enfin, les résultats attendus des activités, et les améliorations qui en découleront, sont décrits au moyen de **descripteurs, d'indicateurs spécifiques**. Leur mesure à la fin d'un projet permet de mettre en lumière les écarts entre les souhaits et les effets obtenus. Ces écarts permettront analyse et recommandations (évaluation) pour engager de nouveaux projets.

Une double difficulté doit être présente à l'esprit des élus et agents des départements engagés sur ces problématiques :

- la modification des comportements et attitudes des jeunes par ou vis-à-vis de l'international fait appel à des considérations pédagogiques, psychologiques, sociologiques qui illustrent la complexité de la mission ;
- l'intérêt et l'activisme vis-à-vis de ces thématiques amènent souvent à simplifier à l'extrême la réflexion stratégique.

2.1 L'IDEE PREMIERE : LA PROGRAMMATION – LES ORIENTATIONS SONT ENONCEES

Certaines collectivités reconnaissent l'intérêt et la nécessité de développer des dispositifs particuliers d'ouverture internationale en direction des jeunes. Bien souvent, leur première réaction est de s'appuyer sur les « bonnes pratiques ».

L'étude des dispositifs départementaux, réalisée préalablement à la rédaction de ce guide²⁸, a mis en lumière une tendance à un certain mimétisme qui ne permet pas aux Départements de construire un cadre spécifique à leur territoire et à leurs objectifs.

Les objectifs annoncés par les Conseils généraux sont énoncés de la manière suivante²⁹ :

- Un complément de l'éducation en favorisant responsabilité, esprit d'initiative et citoyenneté
- La création du sentiment européen
- L'ouverture au monde
- Un changement de regard sur l'environnement proche
- La mobilité européenne et/ou mondiale

²⁸ Voir en annexe

²⁹ Enoncés dans les réponses au questionnaire ou dans différents documents transmis pour présenter les dispositifs. Il est toutefois délicat de faire une analyse statistique. Nous reprenons ici les énoncés utilisés par les Départements.

Il nous semble plus pertinent de pouvoir préciser, dans une première étape si la programmation vise :

- un volet social et collectif : l'Europe ou l'international seront alors des objectifs en eux-mêmes, terreaux des dynamiques collectives à créer.
- un volet éducatif et d'insertion : l'international sera un outil dans un projet particulier du jeune (insertion, formation, construction personnelle...)

2.1.1 **Enoncer des orientations en terme de construction collective et d'insertion sociale**

i L'international comme outil de construction sociale

En résonance avec les thématiques développées dans le rapport Schwartz³⁰, certains Départements orientent leur action autour de l'insertion sociale :

« Faciliter la mobilité des jeunes sur un axe insertion sociale et professionnelle » (CG Hérault)

« Financement de chantiers internationaux en Afrique pour des groupes issus de structures chargées de conduire des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle (missions locales, ...) L'action est partie intégrante de la politique parisienne de prévention et d'insertion en direction des jeunes en difficultés » - (CG Paris)

ii La création du sentiment européen

Il existe une volonté forte des Départements pour participer à la construction européenne et à la création du « sentiment européen ». Ainsi, certains Départements nous présentent leurs dispositifs comme visant à :

- « participer à l'intégration européenne »,...
- « ouvrir aux pays européens »

« Sensibiliser les jeunes citoyens du département à l'Europe par différents moyens à travers des actions concrètes, donner une éducation européenne », (CG Calvados)

iii L'ouverture au monde et l'appui à l'engagement « humanitaire »

Plusieurs Départements ont créé des dispositifs d'appui pour soutenir l'engagement de jeunes dans des actions de solidarité, des « actions humanitaires » :

« Permettre des séjours humanitaires ou de coopération dans les domaines médicaux et agricoles » (CG Allier)

« Construire une démarche de développement durable ouverte sur le monde » (CG Finistère)

« Soutien à des étudiants participant à des actions humanitaires ou coopération » (CG Haute Saône)

« Sensibilisation des collégiens à la solidarité internationale - nouvelle orientation à partir de juillet 2007 » (CG Doubs)

³⁰ L'insertion sociale et professionnelle des jeunes – Rapport au Premier Ministre – La Documentation Française – 1981.

iv Une action favorisant responsabilité, esprit d'initiative et citoyenneté en complément de l'éducation scolaire.

Pour certains Départements, leur accompagnement de la mobilité et de la découverte d'autres pays par les jeunes (notamment collégiens) entre dans leur volonté **de compléter l'éducation du jeune** :

« Favoriser la réussite éducative en notamment accompagnant financièrement les collégiens des classes de 4ème et 3ème lors de la réalisation de voyages dans un pays de l'Union européenne » (CG Aveyron)

« Parfaire la formation des jeunes dans le cadre de leur cursus scolaire » (CG Creuse)

L'objectif de « Favoriser la **responsabilité** et l'**initiative**, la **citoyenneté** » touche aussi à cet **aspect éducatif**. La mobilité internationale est alors pensée comme un « détour lointain » pour travailler ici sur la construction personnelle du jeune, sur son ouverture à son environnement, proche, régional et international :

« Développer un esprit de tolérance par la découverte de l'autre » (CG Martinique)

« Conseil général des Jeunes : intéresser les jeunes à la vie publique, les aider à établir des priorités et à prendre conscience des responsabilités locales, proposer, étudier et réaliser des projets » (CG Eure et Loir)

2.1.2 Enoncer des orientations en terme d'éducation et d'insertion professionnelle

i L'international comme outil d'insertion professionnelle

Pour certains Départements, la question de la mobilité et de l'échange international, renvoie explicitement à une vision « utile » de l'action : le soutien à des projets à caractère international apparaît comme un outil, un moyen pour atteindre un objectif particulier.

Un axe particulier est « **l'insertion professionnelle** », notamment pour les étudiants :

« Permettre à des étudiants lot-et-garonnais d'effectuer une période d'étude dans des universités européennes ou des stages dans des entreprises européennes » (CG Lot et Garonne)

« Favoriser, encourager, accompagner, les projets des jeunes qui souhaitent avoir une expérience professionnelle à l'étranger et qui partent pour un stage dans le cadre de leurs formations (agronomes, infirmiers) souvent pour un pays du Sud, ou qui partent dans le cadre d'un chantier international » (CG Loire Atlantique)

« Aider financièrement les étudiants qui souhaitent enrichir leur cursus en effectuant une période de mobilité dans un pays de l'Union européenne » (CG Pas de Calais)

« Aider les étudiants à réaliser études et stages à l'étranger » (CG Eure)

ii Le changement de regard sur l'environnement proche

Pour des Départements des DOM qui ont une position géographique particulière, une réflexion se développe pour aider les jeunes à mieux comprendre leur environnement proche et à élargir leur champ de vision et d'avenir :

« Découvrir l'environnement caribéen » (CG Martinique)

« Ouvrir les collégiens de la Guyane à leur environnement régional Caraïbe et Sud américain » (CG Guyane)

iii Favoriser la mobilité locale

Pour certaines collectivités, le projet « jeunesse à l'international » permettra de réaliser un travail particulier sur la mobilité locale des jeunes. L'encadrement de ceux-ci pour un projet à l'étranger doit leur permettre de dépasser les inquiétudes ressenties pour se déplacer sur le territoire local.

À partir des premiers choix, une liste de pistes d'actions est réalisée. Elle sert de fil rouge pour la réflexion future.

2.2 DE L'IDEE A L'ANALYSE DES CAUSES : L'ARBRE DES PROBLEMES

L'évaluation des projets démontre régulièrement un engagement centré sur l'action et moins sur le résultat³¹. Ceci traduit principalement un déficit dans l'analyse des causes et effets, puis des moyens et des fins.

L'analyse des problèmes vise à reconsidérer les orientations identifiées pour assurer une intervention cohérente et pertinente, mais aussi efficace, c'est-à-dire qui aboutit à un impact sur la situation que le Département souhaite faire évoluer.

Pour cela, le Département :

- reviendra dans un premier temps sur sa première motivation pour préciser les contraintes ;
- structurera l'analyse des causes en relation avec les parties prenantes
- construira une logique d'intervention et une stratégie pertinente
- dimensionnera son intervention par la description des résultats et objectifs attendus.

2.2.1 Revenir sur sa première idée pour pouvoir préciser les contraintes

Une situation « problématique » relative aux jeunes et à leur rapport vis-à-vis de l'international est identifiée par le Département.

Dans un rapport sur les perceptions de l'Union européenne, commandé par la Commission, il est indiqué que : « La méconnaissance de la réalité du fonctionnement des institutions européennes et de leurs responsabilités est impressionnante, c'est un motif permanent de distance entre l'Union et les citoyens. Cette méconnaissance génère l'indifférence, elle est plus grande à l'Ouest qu'à l'Est³². »

Un sondage réalisé auprès des collégiens du département met en lumière cette indifférence et l'absence de mobilisation sur les questions européennes. La consultation de différents acteurs locaux met en lumière la pauvreté de l'offre de formation (phase de Diagnostic).

À partir de cette première constatation, la collectivité cherche une entrée possible pour agir.

Dans le cadre d'une orientation européenne, le Département souhaite « agir » en direction de ces jeunes considérés comme « futurs européens ». La pratique habituelle est alors de proposer une action, en référence à des activités déjà éprouvées dans d'autres institutions.

En fonction de ses compétences, le Département proposera par exemple la constitution d'un fonds documentaire au Centre de Documentation des Collèges et à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

³¹ CF Union Européenne – la gestion du cycle du projet

³² Perceptions de l'Union Européenne – attitudes et attentes de son public à son égard – étude qualitatives auprès du public des quinze états membres et de 9 pays candidats à l'adhésion : Juin 2001 – Rapport général. http://ec.europa.eu/public_opinion/quali/ql_perceptions_fr.pdf

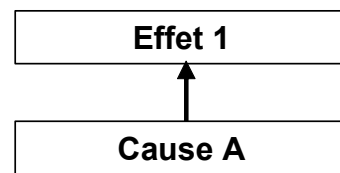
Toutefois, sans définir un certain nombre de mesures d'accompagnement, le projet risque de ne pas avoir l'effet escompté.

Après deux années de dotation, le Département se rend compte que les livres ne sont pas utilisés

En effet, la structuration de l'action, trop limitée, ne prend pas en compte différentes considérations (la mobilisation du jeune vers un nouvel espace, la création de la curiosité, l'accompagnement dans l'appréhension d'une nouvelle frontière, ...).

Il est nécessaire de passer un certain temps sur « l'analyse des problèmes » **et d'identifier les relations de causes à effets. La multiplicité des causes identifiées permet alors d'assurer la prise en compte de la complexité.**

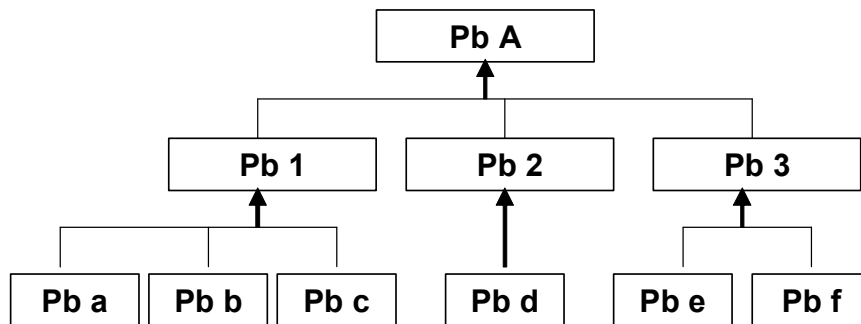
Si on résout la cause A, son effet 1 sera-t-il résolu ?
Pour résoudre l'effet 1, à un niveau acceptable, résoudre la cause A est-il suffisant ?



L'expérience nous démontre quotidiennement qu'une amélioration recherchée nécessite un nombre important d'interventions croisées, coordonnées. Ces interventions sont identifiables à partir de la réalisation d'un **arbre des problèmes**.

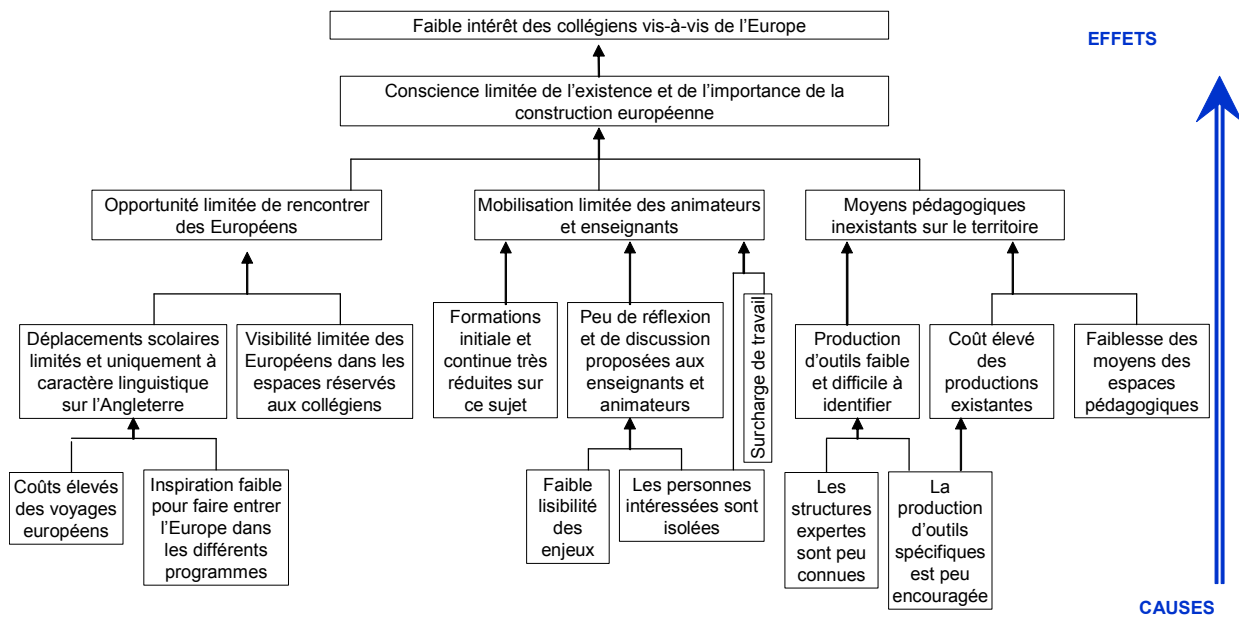
2.2.2 La construction de l'arbre des problèmes

L'enjeu est ici de construire un « arbre des problèmes » qui traduit l'ensemble des relations de causes à effets



Outre l'objectif d'agir sur les causes d'une situation le plus en amont possible, cette méthode permet d'aborder la complexité des solutions à mettre en œuvre.

Ainsi dans l'exemple, le faible intérêt des jeunes collégiens pour l'Europe peut être abordé de la manière suivante.



Pour appuyer sa réflexion, le département identifiera principalement ces différents problèmes au regard des démarches déjà engagées :

- Quels bilans rapides peut-on tirer des démarches antérieures ? Quelles difficultés ont été rencontrées ? quelles contraintes/causes n'avaient pas été prises en compte ?
- Des conditions spécifiques ont-elles dû être vérifiées ?
- Quelles sont les parties prenantes de cette thématique et quelle est leur position ?

REMARQUE :

La réalisation d'un arbre des problèmes, avec les jeunes, est un outil fort de développement de la participation citoyenne. Il implique en effet pour les jeunes la mise en lumière et la prise de connaissance de multiples contraintes pour un problème particulier.

2.3 DEFINIR UNE LOGIQUE D'INTERVENTION

Dans le cadre de nombreuses politiques jeunesse, les acteurs décrivent souvent leur projet par la présentation d'actions : « **faciliter** la mobilité » « favoriser l'esprit collectif », ...

Centrés sur ces actions, et en l'absence de description des effets concrets que les acteurs souhaitent atteindre, les projets ressemblent alors à des ballons d'essai voire des « bouteilles lancées à la mer ». S'il est possible de mesurer certains impacts à la fin des dispositifs, il sera délicat d'évaluer les questions de pertinence ou d'efficacité du projet, et ainsi d'améliorer les procédures d'engagement.

Dans le cadre des politiques « jeunesse et international » il est d'autant plus important, du fait des enjeux, de passer d'une logique d'actions à une logique de résultats en mettant en relation les problèmes identifiés et les objectifs visés.

- La formulation des objectifs : se prémunir de l'activisme
- Les interventions possibles : l'analyse de la complexité
- La nécessité de prioriser : analyse des stratégies
- L'appréhension de la complexité du sujet
- L'usage des descripteurs : la construction d'indicateurs.

2.3.1 La formulation des objectifs : se prémunir de l'activisme

Un objectif de projet n'exprime pas une action à entreprendre, mais un effet que l'on aimerait avoir atteint chez les membres du groupe-cible à la fin du projet. Il ne dit encore rien sur les stratégies qui permettront d'atteindre l'effet souhaité, ni sur la planification ou le déroulement du projet. Exemple :

Objectif centré sur une activité	Objectif centré sur un effet
Sensibiliser les jeunes à l'Europe	Les jeunes auront un intérêt pour des échanges avec plusieurs pays européens.
Mobiliser les jeunes	Les jeunes s'engageront de manière plus importante dans des dynamiques associatives propres ou déjà existantes.
Favoriser la mobilité	Contrairement à une situation actuelle, les jeunes avec moins d'opportunité exprimeront un souhait de mobilité et auront la possibilité de le mettre en œuvre.

La formulation d'un objectif centré sur un effet oblige à préciser ce qui est entendu par les promoteurs, derrière des termes parfois trop généraux. Cette première étape doit amener le comité de pilotage à s'accorder sur des objectifs et les résultats escomptés pour l'ensemble des parties prenantes du projet, que ce soit au niveau local ou international.

2.3.2 Les interventions possibles – l'analyse de la complexité

i La construction de la logique d'intervention

Les interventions possibles sont construites pour atteindre les différentes réalisations. La première tendance est de construire, à partir de l'expérience, un certain nombre de réalisations qui devraient concourir à atteindre l'objectif.

EXEMPLES D'OBJECTIFS ET REALISATIONS

Problématique ; dans un département frontalier, les jeunes qui entrent sur le marché du travail ne parlent plus l'espagnol ce qui constitue un handicap important pour entrer dans les entreprises touristiques.

Objectif :

Les jeunes, à la sortie du système scolaire, parlent suffisamment l'espagnol pour être embauchés dans les entreprises touristiques

Réalisations à atteindre :

R1) Le nombre de jeunes choisissant l'espagnol en première langue est en augmentation

R2) Les opportunités de pratiques sont multipliées de telle sorte que les jeunes puissent pratiquer en situation réelle la langue de Cervantès.

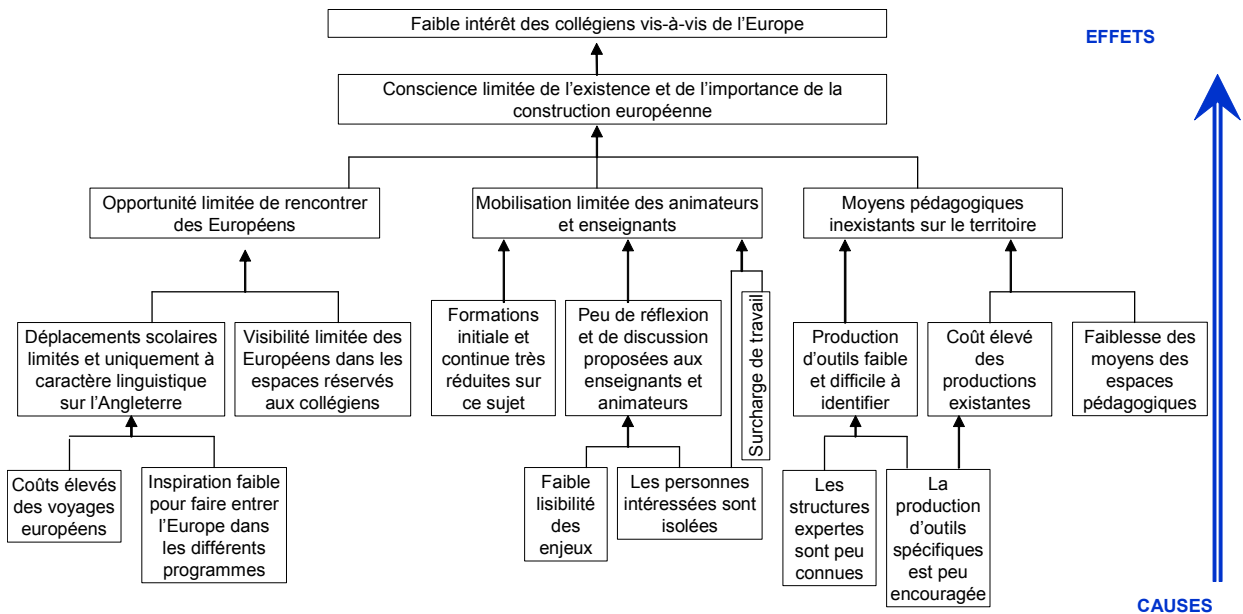
Centrée sur un effet, l'argumentation autour des interventions possibles devient plus précise.

Toutefois, afin d'assurer, autant que possible, l'efficacité de l'engagement, on veillera, par un travail d'élaboration des objectifs à partir de l'analyse des problèmes, à identifier l'ensemble des actions nécessaires pour atteindre l'amélioration souhaitée.

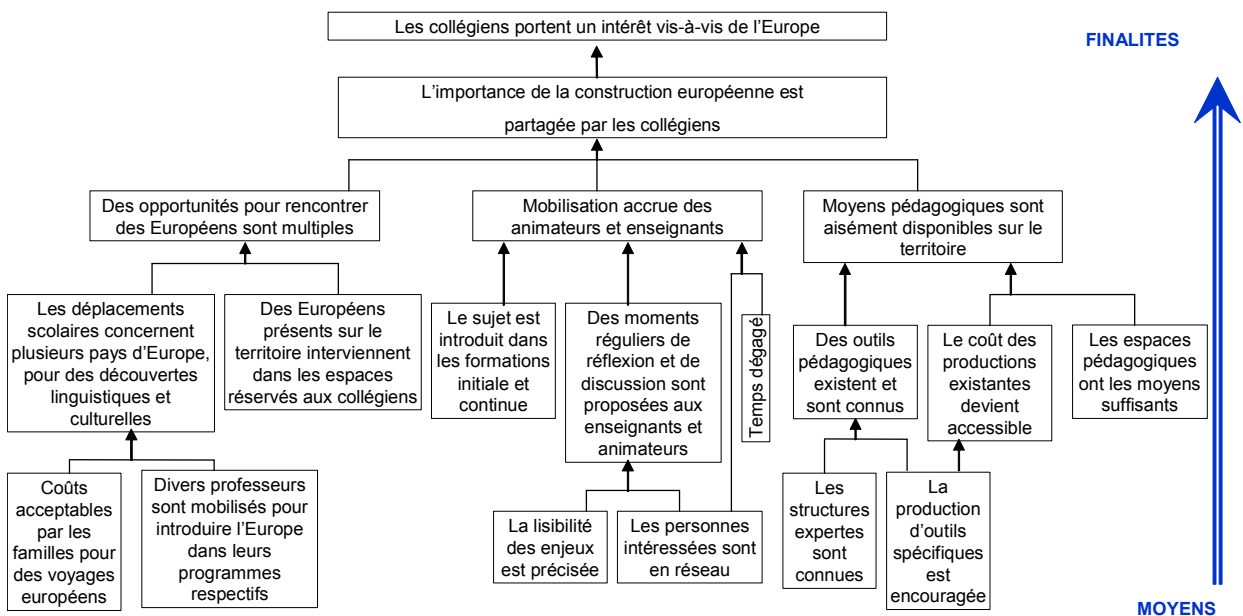
Cette démarche méthodologique permet de décrire la situation future quand les différentes causes qui provoquent l'effet négatif seront résolues.

L'enjeu est ici d'élaborer un diagramme des relations moyens-finalités. Pour cela, les « états négatifs » de l'arbre des problèmes sont transformés en « états positifs souhaités », sans toutefois modifier leur positionnement dans la relation logique entre les états.

Les relations « causes-effets » sont transformées en relation « moyens-fins » ou « actions-objectifs ».



L'arbre des problèmes est transformé en arbre des souhaits par « effet miroir ».



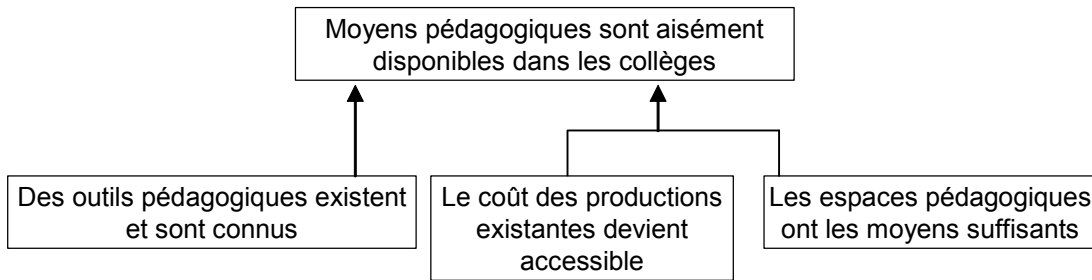
ii La vérification des conditions nécessaires et suffisantes

Le passage de l'arbre des problèmes à l'arbre des souhaits permet de préciser certains problèmes, de trouver de nouvelles causes, et ainsi offre de nouvelles pistes d'engagement.

Il est nécessaire de vérifier que la relation de moyens à finalités est suffisante. En effet, si une réalisation peut participer à un résultat, elle doit parfois être accompagnée d'autres volets.

Exemple 1 :

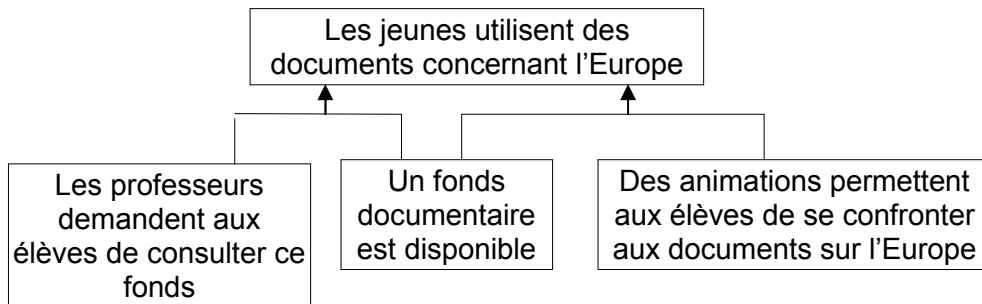
Dans l'arbre à souhaits présenté ci-dessus, on peut discuter la présentation suivante :



En effet, sans la mobilisation et la participation motivée du documentaliste, le fonds documentaire peut être peu mis en valeur et difficilement accessible.

Exemple 2 :

Si un département dote un centre de documentation d'un fonds documentaire sur l'Europe, celui-ci permettra une sensibilisation des élèves si les professeurs y sont sensibles et leur demandent de l'utiliser, ou si des animations précises sont organisées.



Dans cet exemple, deux orientations se dessinent. Soit un travail en partenariat avec le centre de documentation et les professeurs, soit un partenariat avec le centre de documentation et des animateurs externes.

Cette analyse se fait a priori en comité de pilotage afin d'assurer la maîtrise par tous des différentes logiques de causes à effets ou de moyens à finalités. Ceci permet aussi de tisser des ponts entre les institutions ou d'identifier précisément les domaines réservés.

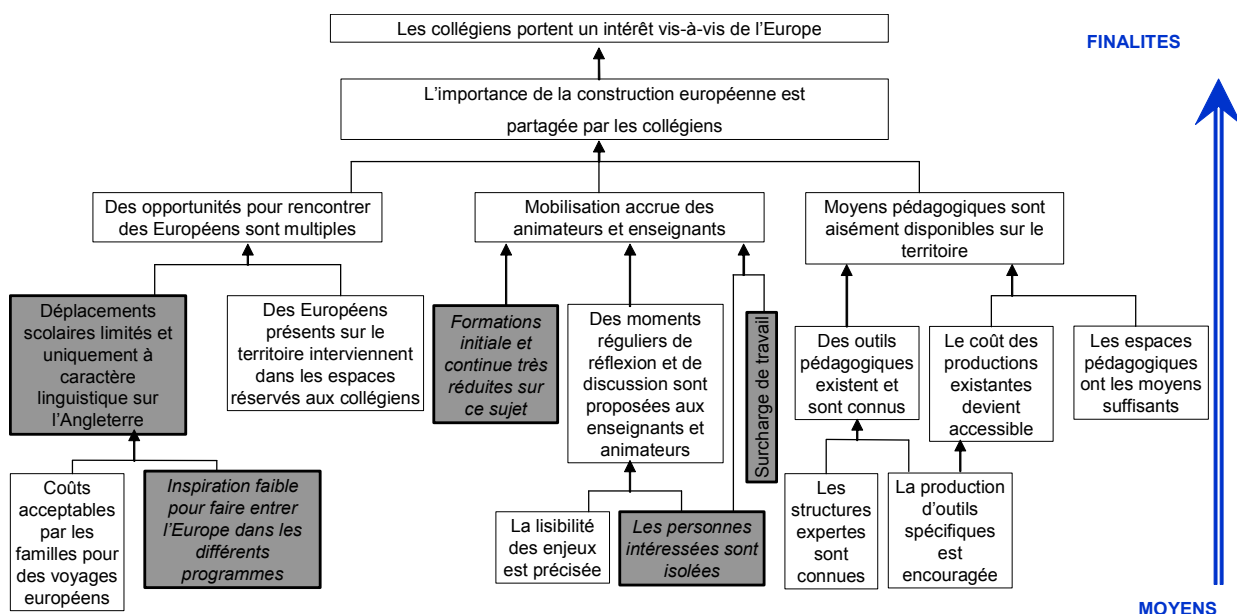
2.3.3 La nécessité de prioriser – analyse des stratégies.

Les objectifs présentés doivent être réalistes, afin d'éviter des incompréhensions ou frustrations au sein de l'équipe projet, qui généreront des conflits ou de la démobilisation.

Or, « l'arbre à souhaits » traduit l'ensemble des possibilités si tous les acteurs participent au projet, avec des moyens très importants. Ceci est rarement le cas.

L'analyse de l'arbre à souhaits permet de construire une stratégie. Pour chaque action, il peut être discuté de son efficacité en fonction de l'obligation ou non de réussir telle ou telle réalisation.

Sur l'exemple précédent, le Département n'a pas de possibilité d'agir sur l'organisation au sein des collèges ou sur la formation des professeurs. Un certain nombre de réalisations ne sont donc pas de son ressort. Le projet est-il alors réaliste ?



Dans l'exemple présenté, le Département n'a pas identifié de moyens permettant d'assurer, avec l'Education nationale, un ensemble de modifications et de mobilisation chez les professeurs. On voit apparaître alors :

- certains blocages :
 - o sans inspiration des professeurs, même avec des bourses pour les voyages scolaires permettant de rendre acceptables à toutes les familles ces voyages, ceux-ci continueront à être organisés vers l'Angleterre avec une visée linguistique.
- Une relativisation des résultats à attendre :
 - o Sans formation initiale modifiée et avec une surcharge de travail identifiée, le Département n'obtiendra pas une « mobilisation accrue » de manière significative.
- etc.

Ainsi, on peut identifier, par la discussion, les différentes actions préalables nécessaires (partenariat avec l'Académie, ...) sans lesquelles mener à bien certains projets est impossible.

La possibilité de concentrer les moyens sur des orientations a priori « sûres » permet de renforcer l'efficacité des engagements.

2.4 DEFINIR DES INDICATEURS POUR DIMENSIONNER, DECRIRE, EVALUER

2.4.1 L'intérêt de la définition d'indicateurs

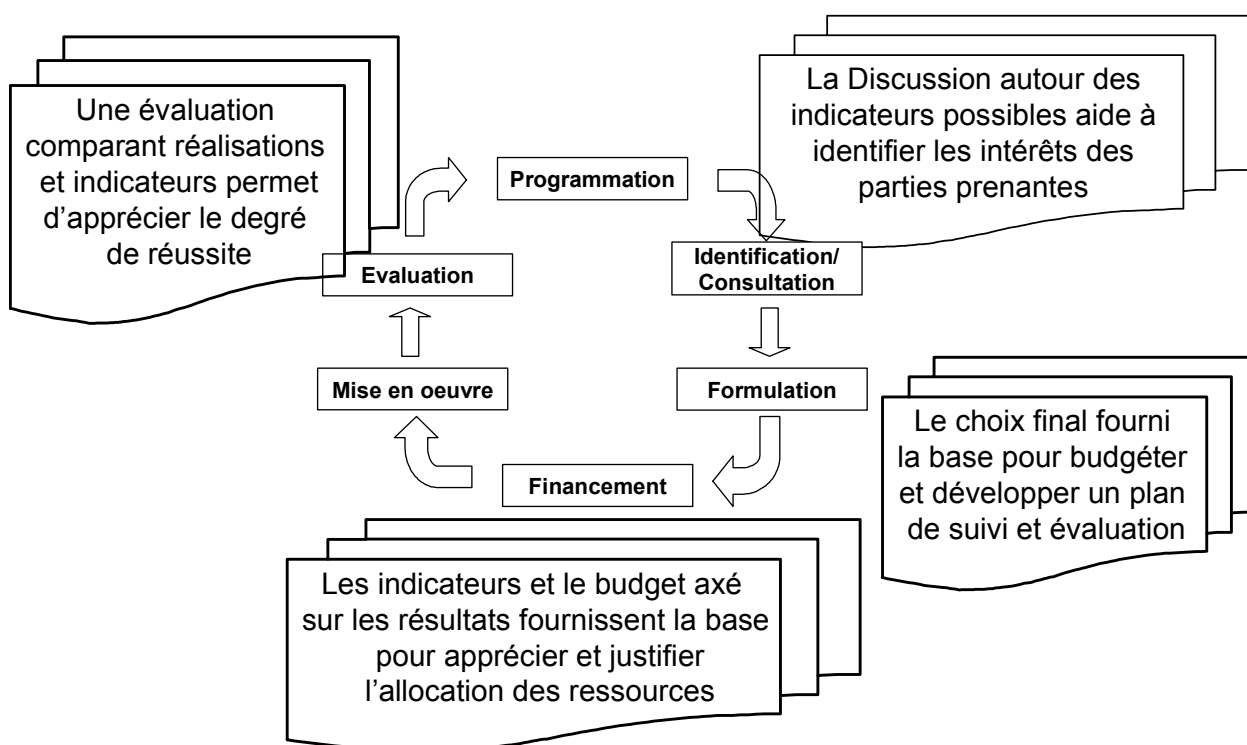
Si l'étape du choix des stratégies permet de relativiser certains objectifs, la description, au moyen d'indicateurs, permet d'affiner l'élaboration stratégique.

Les questions liées soit à la construction personnelle du jeune, soit à l'évolution du corps social, sont des questions difficiles à décrire précisément :

- des descriptions quantitatives sont délicates à élaborer
- des descriptions qualitatives font parfois appel à la subjectivité.

Mais la discussion sur ces descriptions est un outil important, pour le Département et ses partenaires (jeunes, institutions, acteurs, ..), pour identifier, tout au long du projet, les accords et désaccords, et discuter des évolutions possibles :

- lors de la phase de diagnostic, les indicateurs permettent de préciser comment sont vécues les difficultés auxquelles s'attaquer et les attentes que l'on peut avoir de tel ou tel engagement ;
- lors de la phase de conception, ils permettent de dimensionner le projet, de le confronter aux réalités ;
- lors de la phase d'évaluation, ils constituent le référentiel vis-à-vis duquel se construira l'analyse.



Par ailleurs, l'intérêt de disposer de ces indicateurs est :

- de rendre tangible l'évolution atteinte ;
- de motiver en permettant de se positionner et de mesurer les progressions ;
- de rendre compte d'une manière objective et fondée.

2.4.2 La construction d'indicateurs

Un indicateur permet de décrire un objectif ou un résultat de manière opérationnelle, de donner corps à l'énoncé. Il donne des informations sur la quantité, la qualité, le ou les groupes cibles, le temps (durée ou date) et le lieu). Il nous permet de répondre à la question : comment pouvons-nous savoir si l'objectif/résultat planifié a été atteint ? Comment vérifier le succès ?

EXEMPLES D'OBJECTIFS ET RÉALISATIONS	DESCRIPTEURS INDICATEURS POUR UNE EVALUATION
<p>Problématique ; dans un département frontalier, les jeunes qui entrent sur le marché du travail ne parlent plus l'espagnol ce qui constitue un handicap important pour entrer dans les entreprises touristiques.</p> <p>Objectif : les jeunes, à la sortie du système scolaire, parlent suffisamment l'espagnol pour être embauchés dans les entreprises touristiques</p> <p>Réalisations à atteindre : Le nombre de jeunes choisissant l'espagnol en première langue est en augmentation</p>	<p>Descripteurs d'objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors du test d'espagnol, qui est offert par le Département (qualité), - à tous (quantité) - les collégiens en fin de 3^{ème} (groupe cible), - ceux-ci obtiennent une moyenne de 14 (qualité) - à partir de la troisième année du dispositif, (temps), - sur l'ensemble du département (lieu) <p>Descripteurs de réalisation :</p> <p>Le nombre de classes « espagnol première langue » dans le département augmente de 15 à 32 sur les 3 années du programme.</p>

2.4.3 La difficulté de description

La description d'un objectif ou d'un résultat ne doit pas être établie par simple intérêt intellectuel. S'il ne peut être renseigné ou mesuré réellement et correctement lors du projet, l'indicateur n'a pas d'intérêt.

Pour se prémunir de cela, on veillera à établir des indicateurs SMART :

- **Simple et Spécifique** à l'objectif ou au résultat qui est décrit
 - o Facile à interpréter et compris par tous
- **Mesurable** :
 - o Vérifiable statistiquement, reproductible et comparable
 - o Permettant des combinaisons avec d'autres indicateurs
 - o À partir duquel on peut établir des tendances
- **Accessible à coût acceptable**
 - o Possibilité de suivi régulièrement dans un rapport coût-bénéfice raisonnable
 - o Utilisable par des décideurs publics et privés
- **Réaliste**
 - o Pertinent vis-à-vis des champs étudiés
- **Temporel – opportun**
 - o Donne un avertissement suffisamment à l'avance par rapport aux éventuels problèmes
 - o Est défini dans la durée, planifié dans le temps

Certaines questions tests permettront de vérifier la construction d'indicateurs :

- Les indicateurs sont-ils réalistes et formulés d'une manière compréhensible ?
- Les points à retenir ont-ils été respectés lors de la définition des indicateurs ?
- Les indicateurs apportent-ils plusieurs perspectives du projet ?

2.4.4 Les sources de vérification

Complémentaires de la définition des indicateurs, elles permettent au Département de préciser comment et par qui seront renseignés les indicateurs.

Le questionnement autour de ces sujets se réalise en comité de pilotage afin d'assurer la participation des responsables à la production et au partage de l'information.

2.4.5 Des descripteurs récurrents

Des procédures d'évaluation sont mises en place par les partenaires institutionnels nationaux (DARIC, Direction régionale Jeunesse & Sports...). Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs récurrents :

- Nombre de jeunes concernés directement par le projet
- Public concerné (scolaires, universitaires, jeunes en difficulté...)
- Origine géographique des jeunes
- Durée de l'activité
- Langue utilisée pendant l'échange
- Type d'activités réalisées (rencontre de jeunes, voyage scolaire, stage, SVE...)
- Participation des jeunes (plus ou moins active)
- Dimension européenne du projet (nombre de pays européens impliqués).

Il peut être intéressant pour un Département de s'inspirer de ceux-ci pour définir un cadre d'intervention dont les partenaires extérieurs pourront mieux se saisir.

3 LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Nous pouvons décrire deux principaux types d'acquisitions, de mobilisation chez les jeunes :

- les compétences clés ou transverses, qui concernent des capacités avant tout émotionnelles -savoir-être- (capacités d'adaptation, autonomie, capacités d'initiative, mobilisation collective...).
- Les compétences dites techniques (savoir-faire) : celles-ci sont liées aux objectifs même du projet et peuvent concerner des domaines aussi variés que les technologies de l'information et des communications –TIC-, la gestion de projet, l'utilisation d'une langue étrangère, la mise en pratique de compétences passives, la réactivation de compétences scolaires, etc....

La spécificité des activités à l'international nécessite, face à cette complexité, de prendre en compte un certain nombre de points incontournables dans la gestion d'un projet et dans l'accompagnement du ou des jeunes pour s'assurer de ces acquisitions.

Plusieurs axes ont été capitalisés ces dernières années concernant :

- l'implication des jeunes ;
- la préparation de la mobilité ;
- l'organisation logistique ;
- l'échange interculturel ;
- la préparation linguistique ;
- l'accompagnement après l'action.

3.1 IMPLICATION NECESSAIRE DES JEUNES A TOUTES LES ETAPES DU PROJET

Cette condition est impérative pour toute démarche éducative à dimension internationale. À la différence d'un camp de vacances où le jeune consomme des activités, la finalité d'un projet ne peut se résumer à « faire plaisir » au jeune, et occuper son « temps vacant ».

Assumer l'intention éducative du projet, c'est reconnaître l'importance d'accompagner le jeune à devenir adulte et responsable. Or, cela ne peut se faire qu'en impliquant le jeune à toutes les étapes, que ce soit dans la préparation du projet, son organisation, son animation, son évaluation...

De l'implication des jeunes à toutes les étapes du projet, découlera :

- l'adéquation entre le contenu du projet et les motivations et besoins du jeune ;
- la responsabilisation du jeune et son intégration dans une dynamique collective ;
- l'acquisition de connaissances, d'outils et de nouvelles compétences, (notamment en gestion de projets) par l'expérience et la mise en situation.

3.2 LA MOBILITE SE PREPARE

Dans la mesure où le jeune se retrouvera dans un nouvel environnement géographique, culturel, affectif... la préparation d'un projet à l'international est un élément important qui conditionne la réussite du projet. En effet, sans implication dans la préparation de l'échange, l'activité à objet éducatif risque fort de devenir un simple temps de loisir. **Tout l'intérêt de l'organisation d'un projet pour un collectif peut être perdu au profit d'une consommation d'activités à des fins personnelles.**

Par ailleurs, la mobilité constitue, pour des personnes qui n'en ont pas l'habitude, un traumatisme à plusieurs niveaux. Ne pas être sensibilisé à vivre dans un nouvel environnement affectif, culturel, géographique... peut déstabiliser des jeunes en quête de repères. Assumer l'importance de la préparation permet de prendre en compte le fait de mettre le jeune dans une situation à risque

(notamment sur le plan émotionnel). C'est pourquoi il est important de veiller à prendre en considération un ensemble d'éléments pour accompagner les acteurs des projets éducatifs à l'international dans leur préparation :

- garantir l'implication active des jeunes ;
- donner des informations pratiques sur le déroulement de l'action, notamment sur le plan logistique (assurances, transports, cadre financier, conditions d'hébergement, détails du programme d'activités, questions/réponses...);
- (si l'action se déroule dans un autre pays) sensibiliser au pays dans lequel l'action va se dérouler et aux pays partenaires ;
- initier une première rencontre entre les jeunes (à distance) et les organisateurs (physique)
- rendre les jeunes plus ouverts à la rencontre interculturelle (par une réflexion sur les représentations culturelles...);
- impliquer les familles et les partenaires.

Une préparation de qualité conditionne aussi la pérennité du projet. Plus le jeune sera préparé pour le projet, plus il sera impliqué et co-responsable du projet et saisira les opportunités pour participer et initier de nouvelles opportunités pour la suite du projet. Il est donc recommandé d'organiser plusieurs temps pour ne rien négliger dans la préparation.

L'apprentissage interculturel

L'apprentissage interculturel vise à permettre aux jeunes d'évoluer dans un autre contexte culturel, et de s'adapter à un environnement non familier. Par exemple, en ayant l'opportunité de séjourner dans une famille dans un autre pays, le jeune verra d'autres coutumes alimentaires, apprendra à communiquer sans pour autant maîtriser une langue étrangère...

Pour ce, le jeune doit être préparé et accompagné, car les choses ne se font pas toujours naturellement. Ce n'est pas en mettant des personnes de différentes cultures ensemble qu'ils auront la faculté d'interagir de manière constructive.

Par le biais de discussions (organisées ou informelles), par des visites, par des exercices et jeux de simulation, le jeune aura l'opportunité d'acquérir des compétences et repères qui lui permettront d'évoluer de façon autonome dans un contexte non familier. L'idée n'est pas de tenir un discours « angélique » sur la promiscuité des cultures et des hommes, mais de mieux apprécier dans quelle mesure évoluer dans un autre cadre culturel constitue un exercice complexe, avec quelques règles à respecter.

Pour ce faire, un travail sera fait à partir d'apprentissages formels sur l'histoire, la géographie... La dimension linguistique sera bien sûr un élément à intégrer dans le projet, même si elle peut ne pas constituer une finalité. Seront enfin étudiés des aspects plus émotionnels (l'espace social, l'expression des émotions...).

Cette démarche doit se faire en relation avec les objectifs du projet, avec un souci d'acquisition d'aptitudes spécifiques à la gestion d'un groupe international, et être en capacité de travailler dans le cadre d'un projet interculturel.

3.3 UNE NECESSAIRE PRECISION DANS LES QUESTIONS PRATIQUES

L'expérience démontre souvent une diminution des exigences dans les projets de jeunes à l'international, au regard de projets sur le territoire départemental concernant les jeunes. Or, ceux-ci sont de plus en plus encadrés par des règles juridiques précises. Il est important que les éléments qui concernent la logistique et l'organisation (notamment à propos des questions d'assurances, de santé...) soient clarifiés avec beaucoup de rigueur.

Concernant ces engagements, il est possible de mettre en place un cadre d'accompagnement et de conseil centralisé, à partir de fiches actualisées...

Les éléments à vérifier sont en particulier les suivants :

- Procédures d'urgence
 - S'il y a un problème, qui prévenir...
 - Quelle relation établir avec les parents ?
- Programme
 - Equilibre entre activités et repos,
 - Place des activités à risque, des déplacements
 - Durée des activités...
- Encadrement
 - Quelles compétences dans l'équipe nationale et internationale ?...
 - Place du bilinguisme
 - Normes, réglementation
- Hébergement
 - Lieu, conditions sanitaires...
- Recherche de partenaires
 - Expérience, antécédents...

Pour plus d'informations sur les questions pratiques liées à l'organisation de projets éducatifs de jeunes, nous vous recommandons la visite du site de l'Agence française du programme européen JEUNESSE EN ACTION, notamment deux documents qui figurent sur la page ci-dessous : *Brochures sur la Sécurité et protection des jeunes participant au programme Jeunesse (2000-2006)* et *Mémo pour réussir son projet*

<http://www.injep.fr/Rencontres-de-groupes-de-jeunes.html>

3.4 FORMALISATION DES ATTENTES ET APPREHENSIONS DES JEUNES

Pour que les jeunes ne soient pas consommateurs de l'échange, mieux vaut montrer clairement, avant l'échange, qu'ils sont parties prenantes et co-responsables de la réussite de l'action. Il revient au Département de collecter de manière dynamique ce qu'ils attendent et ce qu'ils appréhendent de l'échange. Pourquoi désirent-ils prendre part à des activités à dimension internationale ? Qu'en attendent-ils ? Que peuvent-ils apporter ? C'est à partir de ces éléments concrets que le Département sera en mesure d'apprécier les motivations des membres du groupe et de clarifier certains points.

3.5 UNE INITIATION A LA DIMENSION INTERCULTURELLE DE L'ECHANGE

Préparer le jeune au « choc culturel » qu'il/elle s'apprête à vivre, c'est se sentir responsable de la réussite du projet à deux niveaux :

- donner des outils aux jeunes pour mieux comprendre comment fonctionnent les autres cultures (par des exercices pratiques, des jeux de simulation, des discussions...) est un préalable nécessaire pour apprendre à coopérer et vivre ensemble. Plutôt que de se bloquer sur ses habitudes, et ne pas être ouvert à la différence, un jeune préparé saura relativiser ce qu'il vit.
- préparer à la confrontation avec d'autres coutumes et pratiques permet de prévenir tout choc émotionnel. Sans préparation (sur les différents modes de communication, les différents rapports à l'espace social...), le jeune peut être déstabilisé par d'autres pratiques et se refermer sur lui/elle (au risque de devenir paranoïaque).

Des activités spécifiques, des temps de discussion permettent cette préparation : partir de ses représentations de l'étranger et de ses projections constituera aussi la meilleure façon d'apprécier comment le jeune appréhende sa future expérience.

**Echanger à distance :
une vraie opportunité, en phase avec les loisirs des jeunes**

Les nouvelles technologies de l'information et la communication (NTIC) sont une réelle opportunité, aujourd'hui, de mettre en contact des personnes à distance. Les e-mails, les « chat »... sont des outils à exploiter... d'autant plus que les jeunes en sont les premiers utilisateurs et les premiers intéressés. A vous de donner un cadre qui permette un échange constructif, même si les jeunes ne maîtrisent pas forcément une langue commune.

L'E-TWINNING

Lancée en janvier 2005, eTwinning - une initiative européenne qui encourage les partenariats scolaires sur l'Internet - s'est rapidement affirmée comme un outil majeur de la coopération scolaire en Europe : plus de 11 300 écoles y participent déjà.

Elle permet de jumeler une classe, une école avec une autre classe, école d'un autre pays de l'Union européenne au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle représente pour les jeunes un premier pas vers l'échange international et l'opportunité de découvrir l'intérêt d'Internet. Pour les professeurs, c'est une opportunité de rencontrer des partenaires et de se confronter à des pratiques pédagogiques innovantes.

Lien Internet : www.etwinning.net

Contact en France : etwinning.drt@cndp.fr

3.6 PREPARATION LINGUISTIQUE

L'objectif d'une activité à l'international n'est pas forcément de réaliser un voyage linguistique. Aussi, ce n'est pas en 10 voire 15 journées que l'on peut permettre aux jeunes d'apprendre une nouvelle langue.

Reste que donner confiance au jeune pour s'exprimer dans une autre langue (le « débloquer »), éveiller un intérêt et une certaine curiosité à apprendre une autre langue... participent à la réussite et l'intérêt des activités mises en place. C'est un temps où le jeune a la chance de vivre, peut-être pour la première fois de sa vie, l'intérêt de parler une autre langue.

Quelques éléments pour bien se préparer à la mobilité

Réalisation	Exemples d'initiatives
Participation à l'organisation d'un voyage	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une check-list faire faire l'inventaire des points administratifs à prendre en compte - Modèle de lettre pour présenter l'itinéraire du voyage et le lieu d'accueil, avec l'ensemble des contacts et coordonnées nécessaires - ...
Les jeunes ont une meilleure connaissance du pays visité et des personnes rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des clubs de migrants sur le territoire - Mise à disposition de guides touristiques - ...

Le groupe entre en interaction avec les autres jeunes avant l'échange	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un site Internet - Mise à disposition de matériel informatique - S'envoyer des documents de présentation, des films réalisés sur le territoire...
Mieux comprendre les stéréotypes et préjugés	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de formation sur l'interculturel pour encadrants de projets de mobilité - Inventaire de ressources sur la lutte contre les discriminations : copies et distribution...

3.7 LA NECESSITE D'UN ACCOMPAGNEMENT A LA SUITE D'UNE ACTION

Toutes les études et constats des professionnels oeuvrant dans le domaine de l'éducation à l'international (particulièrement la mobilité), soulignent que ce n'est pas par une action ponctuelle (sur le court terme) que le jeune acquiert les éléments pour mieux appréhender l'international et évoluer dans un contexte non familial. C'est pourquoi il est nécessaire d'accompagner le jeune à la suite d'une action, à trois niveaux :

- Revenir sur le vécu du jeune et lui permettre de mieux apprécier ce qu'il/elle a intégré

Veillez à ce que soient mis en place des temps de retour d'expérience où, après quelques semaines ou mois, les jeunes partagent sur leur vécu, ce qu'ils en retirent...

- Valoriser et célébrer l'expérience vécue

Dans les forums et événements éducatifs, des témoignages de jeunes peuvent permettre de valoriser une expérience. Pourquoi ne pas proposer d'événements festifs collectifs pour apprendre des différents pays visités sur le territoire ? Pourquoi ne pas impliquer les jeunes dans l'organisation de ce temps ?

- Proposer de nouvelles opportunités de mobilité, selon le profil du jeune

Il est important d'être en mesure de proposer à la fin de son expérience un temps où le jeune peut réfléchir aux nouvelles opportunités de mobilité.

Pourquoi ne pas faire en sorte, par un accord avec le CRIJ, que tout groupe ayant participé à une action internationale soit accueilli par un conseiller « mobilité » ? Pourquoi ne pas remettre un guide « mobilité » à chaque jeune sensibilisé ?...

Se concentrer sur le collectif des jeunes pour travailler sur le long terme

Un centre social a été soutenu par son Département sur le plan des démarches administratives du projet, ce qui a permis à l'équipe d'animation de se concentrer sur les aspects pédagogiques. L'équipe a pris le temps de préparer en amont les échanges (par la réalisation de bande dessinée, de films...). Durant l'échange, les thématiques étaient clairement identifiées (lutte contre les préjugés et nouvelles technologies), l'évaluation était quotidienne... Aujourd'hui, sur 21 jeunes qui ont participé sur trois ans aux échanges avec la Pologne et la Finlande, 12 se sont volontairement impliqués sur un nouveau projet qui vise à écrire et réaliser un film sur la richesse du voyage.

Partie 3 : Evaluer pour évoluer



Pour clôturer le projet réalisé et capitaliser l'apprentissage, l'étape « d'évaluation » ne doit pas se réduire (comme c'est souvent le cas) à l'écriture d'un rapport final. L'intérêt d'une fin de projet bien menée tient dans la capitalisation, la valorisation et la transmission des apprentissages issus de l'expérience.

Pour cela, deux éléments sont importants :

- évaluer le projet
- communiquer et valoriser le projet

1 EVALUER LE PROJET

L'évaluation de politique publique est encore, sur certains thèmes, à ses prémices. Dans le cadre des politiques « jeunesse et international », elles sont peu développées. Pourtant, face au « millefeuille » rencontré par les jeunes, un travail d'analyse et d'évaluation apporterait aux engagements locaux, dans un premier temps, une meilleure lisibilité.

Les élus locaux présentent très souvent les actions entreprises. Ils sont toutefois assez dépourvus, au-delà de la présentation des bilans, pour présenter l'impact de ces actions, d'autant que le sujet abordé est complexe.

Le déclenchement pour un dispositif « jeunesse et international » permettrait de :

- mesurer les effets de la politique évaluée avec rigueur à partir d'un bilan
- aider le département à porter un regard distancié sur la politique en question
- contribuer à l'amélioration de la politique en question

Une évaluation est constituée de 3 éléments

- Un constat :
 - o Présentation des faits objectifs concernant un aspect précis (un projet) ou plus large (une politique)
- Un diagnostic et une appréciation :
 - o Une analyse, un jugement explicité par l'énonciation des références, des critères d'appréciation
- Des recommandations, une aide à la décision
 - o Ces points sont alors orientés vers les nouveaux projets

1.1 LE CONSTAT : UN BILAN DE FIN DE PROJET

1.1.1 *Le contenu d'un bilan*

Le bilan contient de l'information sur l'historique du projet, son contexte, ses objectifs.

Il reprend, à partir des indicateurs élaborés pour décrire les situations sur lesquelles la collectivité a souhaité agir, une nouvelle description en fin de projet.

Ce constat s'appuie autant sur des éléments techniques, pédagogiques que financiers.

1.1.2 *Un bilan n'est pas...*

- Une accumulation de chiffres (%...)
 - Des données chiffrées sans explication, narration, ne donnent aucune information exploitable par des personnes extérieures au projet.
- Une revue de presse
 - Illustrer un projet par des articles de presse permet d'apprécier sa notoriété, mais ne constitue pas un bilan.
- Un essai littéraire
 - Des phrases comme « les jeunes ont développé leur autonomie par une participation active au projet... » ne sont pas à bannir, mais il est important d'être en mesure de les expliquer et les justifier.
- Une publicité
 - Malgré l'intérêt de valoriser le projet, on ne peut se permettre de garder exclusivement les éléments positifs pour justifier l'existence d'un projet.

1.1.3 La mise en œuvre

i L'équipe

Il est habituel que ce soit l'équipe qui a coordonné le projet qui coordonne l'élaboration du bilan. Mais, pour ne pas être « juge et partie », nous recommandons d'associer l'ensemble des partenaires du projet, et, pourquoi pas, d'associer un évaluateur extérieur. D'ailleurs, dans un projet de jeunes, associer l'ensemble des acteurs pour réaliser le bilan du projet est non seulement un facteur de qualité du bilan, mais en plus un moyen d'apprentissage des jeunes qui apprécient mieux la multiplicité des points de vue et des intérêts liés au projet mis en place.

ii La mémoire du projet

La réalisation du bilan dépend en grande partie, de la qualité des informations qui ont été conservées au cours du projet. Il importe de se questionner dès le début du projet sur les éléments à retenir qui seront utiles à partager avec les futurs initiateurs et porteurs de projets à dimension internationale.

Quelques points à prendre en compte au début du projet :

- Quels éléments retenir ? Dans quelle mesure les informations transmises pourront être exploitées dans l'avenir ?
- Comment décrire les informations partagées ?
 - Veillez à partager les éléments qui pourront décrire le sens de votre démarche (contexte...)
- Comment stocker les informations ?
 - Avez-vous une base de données ?
 - Quelles sont les entrées ?
 - Qui maîtrise l'outil ?

1.2 L'EVALUATION EN ELLE-MEME

1.2.1 La démarche classique d'évaluation de politique publique

L'évaluation doit permettre de tirer des enseignements du projet mené afin d'améliorer de nouvelles pratiques.

- À partir du bilan réalisé et de sa confrontation avec les orientations du projet et les attentes initiales de la collectivité (qui doivent avoir été formalisées), un diagnostic appréciera et analysera les éléments d'écart ou d'identité soulevés dans le constat, entre la situation souhaitée et la situation obtenue.
- Dans un second temps, des recommandations sont formulées, en référence directe avec les conclusions tirées dans le diagnostic.

1.2.2 Les difficultés des projets liés aux jeunes

Les difficultés liées aux projets d'ouverture à l'international sont la multiplicité des éléments à évaluer et des sources disponibles, la dimension émotionnelle de l'apprentissage.

Dans le cadre d'un projet d'insertion sociale, la multiplicité des facteurs liés au développement de pratiques collectives peut rendre difficile l'évaluation. Toutefois, à partir d'une discussion précise des éléments de programmation, une collectivité pourra élaborer un référentiel lui permettant d'analyser sa politique.

1.2.3 Les outils

Différentes méthodes sont utilisées pour collecter des données :

- Discussions formelles en petit groupe
- Retour en grand groupe
- Questionnaire
- Méthodes d'évaluations dynamiques (jeux...)
- Observations (sur site)
- ...

1.3 L'INTERET DE L'EVALUATION : AU CŒUR DE LA DEMARCHE QUALITE

L'intérêt de l'évaluation tient dans le fait qu'elle permet à tous les partenaires de se mettre d'accord, à partir d'éléments communs concrets. C'est à partir d'un bilan commun, qui prend en compte les différents indicateurs sur lesquels les partenaires se sont accordés, que la richesse de la coopération pourra être appréciée.

EVALUER LES CLUBS EUROPE POUR MIEUX LES DEVELOPPER DANS LE CALVADOS

Le but d'un Club Europe est de faire entrer la dimension européenne dans les collèges afin de créer une conscience d'appartenance à l'Union européenne auprès des élèves.

Le Club Europe n'est ni un cours d'histoire ni un cours sur les institutions européennes. C'est un rassemblement convivial de professeurs, d'élèves et éventuellement de parents sous forme d'atelier.

Le Club Europe est donc :

- *un lieu visible et bien signalé où l'Europe est présente dans l'établissement,*
- *un lieu d'information et de documentation européenne,*
- *une dynamique de rencontres, d'échanges et de débats,*
- *une réflexion sur un thème pluridisciplinaire, seul ou avec un ou plusieurs établissements européens,*
- *un regroupement convivial dans lequel les élèves ont envie de s'exprimer, de s'ouvrir à l'Europe et de participer à une réalisation concrète.*

Exemples de thèmes et de productions :

- *Jeu sur l'euro avec cd-rom sur l'Europe*
- *Fiche pratique sur l'euro*
- *Exposition sur le Carnaval et les fêtes traditionnelles en Europe*
- *Exposition sur les hymnes nationaux*
- *Projet d'agenda de l'élève*
- *Préparation de menus européens*

Le Conseil Général du Calvados, après quelques années d'expérimentation, a commandé une évaluation du dispositif des Clubs Europe. Cette étude d'impact s'est appuyée sur des entretiens et questionnaires envoyés à un échantillon de Clubs Europe suivant les critères suivants :

- *collège privé ou public*
- *collège situé en zone rurale ou urbaine*
- *Club Europe récent ou ancien*
- *Collège travaillant avec un public défavorisé ou avec public sans distinction particulière*

Cette démarche a été financièrement soutenue par l'Agence française du programme Jeunesse en Action.

2 LA COMMUNICATION ET LA VALORISATION

2.1 UNE COMMUNICATION (EN INTERNE ET EN EXTERNE)

Il est nécessaire, notamment à la fin des expériences, de communiquer largement. En plus d'une restitution plus ou moins formelle (associer le jeune de manière dynamique par une exposition photographique, une restitution théâtrale...), il est recommandé de diffuser le bilan du projet, ou, du moins, une synthèse de ce bilan, en insistant sur les perspectives soulevées.

2.1.1 *La communication en interne*

La communication en interne du projet vise à informer le personnel, directement ou indirectement associé au projet, des principaux éléments présentés dans le bilan (notamment ceux qui les concernent) et des suites possibles du projet.

Cette communication peut prendre la forme d'une lettre d'information (envoyée dans un e-mail ou distribuée dans le courrier interne). Pourquoi ne pas, non plus, organiser une réunion d'information ou associer le personnel à un temps festif.

Cette démarche accomplie, il vous sera plus facile de mobiliser et d'associer le personnel à de futures nouvelles actions.

2.1.2 *La communication en externe*

La communication en externe dépend de l'envergure du projet, et correspond aux publics ciblés dans le projet. Comme dans toute démarche classique de communication, ne pas hésiter à fixer les retombées souhaitées et varier les messages selon la cible.

2.2 UNE VALORISATION DES APPRENTISSAGES

Comme dans toute démarche éducative, **il est primordial de valoriser les apprentissages issus du projet**. C'est un élément d'autant plus important qu'il est délicat d'apprécier, dans une démarche éducative non formelle³³, les savoir-faire et les éléments d'ordre émotionnel. Si le jeune est plus capable de gérer ses émotions dans un environnement non familial, s'il est plus apte à travailler au sein d'une équipe multiculturelle... il est important que l'encadrant soit en mesure d'accompagner le jeune à décrire les efforts accomplis et les résultats obtenus.

À partir de ces constats réalisés, c'est à l'encadrant de développer la confiance du jeune en insistant sur les points positifs qui sont sortis du projet, et de les valoriser. Car le jeune, seul, sans soutien extérieur, n'est pas en mesure de rentrer dans une démarche d'introspection. C'est à partir de cette aide extérieure que le jeune prendra confiance en lui, et qu'il sera en mesure de valoriser ce qu'il a appris.

2.3 UNE CELEBRATION DU PROJET

Célébrer un projet de jeunes, c'est revenir d'une façon festive sur les moments forts d'un projet collectif, en dédramatisant et en positivant les moments difficiles. Cela constitue une manière de marquer la fin d'un projet et d'amorcer de nouveau une réflexion, d'une manière informelle et collective, sur les perspectives du projet.

³³ c'est-à-dire une démarche où ne sont pas pris en compte exclusivement les savoir formels (faciles à apprécier), mais aussi les savoir-faire et savoir-être du jeune.

Conclusion

Les Départements se saisissent de plus en plus de la thématique de la jeunesse et de l'international, par de multiples approches. Mais si les expériences et dispositifs peuvent se multiplier, elles apparaissent parfois pour les jeunes comme un empilement de subventions. Les dispositifs sont souvent inspirés directement d'expériences d'autres territoires sans correspondre précisément au territoire et leur impact est souvent peu mesurable.

Hors, ces deux thématiques sont relativement étrangères aux cultures territoriales, et, contrairement à l'apparence, nécessitent une précision importante dans la démarche de mise en œuvre pour assurer pleinement aux jeunes un bénéfice suite à leur engagement.



Ce guide a souhaité préciser les différentes phases d'études pour la mise en place d'un dispositif concernant les jeunes :

- À partir d'une **analyse des dispositifs existants** (internes à l'institution ou spécifiques à d'autres acteurs du territoire), une interrogation sur la réalité des engagements et des effets doit être posée. Cela passe tout d'abord par une **logique importante de bilans et de capitalisations, voire d'évaluations sans détour** (*Partie 3 - §1*) des dispositifs actuellement en place. Ceci permet de mieux cerner le contexte particulier de la problématique (*Partie 1*)
- Le dialogue avec les différentes parties prenantes identifiées permet alors de **questionner le territoire et de comprendre l'environnement**. Ce **diagnostic territorial** (*Partie 2 - §1*) permet d'identifier pour le département, tout un ensemble d'initiatives avec lesquelles une coordination devra être envisagée.
- Du recul sur les premières dispositions est ensuite pris, par la **construction d'un arbre des causes et contraintes**. Celui-ci est réalisé en faisant référence aux différentes approches politiques et éducatives des acteurs. Ce diagramme permet avant tout de ne pas s'engager sur des initiatives parfois limitées et **de construire une réponse à des difficultés clairement identifiées**. (*partie 2 - §2*)
- Le dimensionnement du dispositif par **des indicateurs permet de décrire et d'interroger la politique proposée**. Formaliser une description précise des objectifs permet soit de se rendre compte de contraintes insoupçonnées (notamment dans l'adéquation entre moyens et ambitions) soit de **rendre intelligible, pour les jeunes et les acteurs**, la proposition du Département. (*Partie 2 - §2*)
- Si différentes pratiques apparaissent aujourd'hui incontournables dans les dispositifs jeunes et international (*Partie 2 - § 3*), l'évaluation des dispositifs (*Partie 3 - §1*) sera facilitée par les démarches antérieures de préparation. La communication et la valorisation (*Partie 3 - §2*), d'abord auprès des jeunes, mais aussi auprès des populations locales, en seront renforcées.

Les Départements peuvent prétendre à une vraie place dans les différentes dynamiques émergentes, notamment dans le cadre du programme Jeunesse pour l'Europe. Pour cela, ils doivent se doter, après avoir porté un regard sur les dispositifs en place, d'un véritable diagnostic local et d'objectifs précis et décrits. Dans ce cadre, ils obtiendront alors, par leur positionnement et grâce à l'engagement des élus et des agents territoriaux, un réel impact sur cette ouverture internationale des jeunes.

ANNEXES

1	ANNEXE 1 – BIBLIOGRAPHIE - WEBOGRAPHIE	11
1.1	TEXTES DE REFERENCE INSTITUTIONNELS	11
1.2	ETUDES ET OUVRAGES SUR LA JEUNESSE ET LES POLITIQUES DE MOBILITE JEUNESSE	11
1.2.1	<i>Ouvrages</i>	11
1.2.2	<i>Sites Internet.....</i>	11
1.2.3	<i>Quelques ouvrages généralistes de référence sur l'enjeu de l'éducation à la mobilité.....</i>	11
1.3	PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITE DES JEUNES.....	11
1.3.1	<i>Programmes de l'Union européenne</i>	11
1.3.2	<i>Autres intervenants.....</i>	11
1.3.3	<i>Organismes d'information sur la mobilité des jeunes.....</i>	11
2	ANNEXE 2 – RAPPORT « ETUDE SUR LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE.....	11

ANNEXE 3 - FICHES DE CAS

FICHE : CG CALAVADOS (14)	11
FICHE : CG LOIRE ATLANTIQUE (44).....	11
FICHE : CG DEUX SEVRES (79)	11
FICHE : CG VIENNE (86).....	11
FICHE : CG VAL DE MARNE (94)	11

AUTRES INFORMATIONS

LES DEPARTEMENTS AYANT REPONDU A L'ENQUETE	11
QUESTIONNAIRE ENVOYE.....	11
L'EDUCATION NATIONALE ET L'OUVERTURE INTERNATIONALE	11
LA POSITION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE FACE A LA SOLIDARITE NORD/SUD	11
LE PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE (2000-2006).....	11

1 ANNEXE 1 – BIBLIOGRAPHIE - WEBOGRAPHIE

1.1 TEXTES DE RÉFÉRENCE INSTITUTIONNELS

Livre Blanc, Enseigner et apprendre, Vers la Société Cognitive (1995)

Disponible sur : <http://ec.europa.eu/education/doc/official/keydoc/lb-fr.pdf>

Elaboré il y a plus de 10 ans, le livre blanc « Enseigner et apprendre, Vers la Société Cognitive » reste d'actualité. Généraliste, il permet d'apprécier rapidement l'enjeu majeur que représente l'apprentissage tout le long de la vie en Europe.

Livre blanc, Un nouvel élan pour la jeunesse européenne (2001)

Disponible sur : http://ec.europa.eu/youth/whitepaper/download/whitepaper_fr.pdf

Ce texte est la référence de la politique européenne en matière de Jeunesse. Sont abordés les problématiques auxquelles la jeunesse est confrontée, et les enjeux éducatifs de l'Europe, notamment en matière d'éducation non formelle.

Stratégie de Lisbonne

La stratégie de Lisbonne vise à faire de l'Europe, en 2010, « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Elle promeut un modèle de développement fondé sur l'équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale. Dans le cadre de la révision de cette stratégie ont notamment été formulées, en octobre 2004, dix propositions de relance de la stratégie et en soumettant à ses partenaires un projet de « pacte européen pour la jeunesse ».

Informations sur le pacte européen de la Jeunesse :

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11081.htm>

Information sur l'application de la stratégie de Lisbonne

<http://lisbon.cor.europa.eu/>

Cette plateforme permet de mieux comprendre ce que représente la stratégie de Lisbonne, et assure une veille informative des actions mises en place au niveau local et régional.

1.2 ETUDES ET OUVRAGES SUR LA JEUNESSE ET LES POLITIQUES DE MOBILITE JEUNESSE

1.2.1 *Ouvrages*

- **Etude sur la condition des jeunes et sur la politique pour la jeunesse en Europe** Antonio Schizzerotto et de Giancarlo Gasperoni, Rapport définitif, IARD, Milan, 2001
- **Créer des passerelles pour l'apprentissage** Dr Pasi Sahlberg, , Forum européen de la Jeunesse, Bruxelles, 1999
- **Volunteers perception of the impact of the European Voluntary Service in their lives SOS for EVS**, , Brussels, 1999

1.2.2 *Sites Internet*

- Enquête sur la participation des jeunes en Europe : EUYOUNG 2003-2005 (Political Participation of Young People in Europe – Development of Indicators for Comparative Research in the European Union) Disponible sur : <http://www.sora.at/en/start.asp?ID=88>
- La mobilité à longue distance en Europe: trouver le juste équilibre (2005)
<http://eurofound.europa.eu/pubdocs/2006/36/fr/1/ef0636fr.pdf>
- European Training village, Learning by leaving - Towards a pedagogy for transnational mobility in the context of vocational education and training (VET). Disponible sur : www.trainingvillage.gr
- T-Kit sur l'apprentissage interculturel : Disponible sur : www.training-youth.net (dans la rubrique publications)

1.2.3 *Quelques ouvrages généralistes de référence sur l'enjeu de l'éducation à la mobilité*

- Edgar Morin, **Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur**, Le seuil, 2000
- Edgar Morin, **Penser l'Europe**, Folio Actuel, 1987
- Antonio Perotti, **Plaidoyer pour l'interculturel**, Editions du Conseil de l'Europe, 1994
- Martine Abdallah-Preteceille, **L'éducation interculturelle**, Que sais-je ? PUF, 1999
- Armand Mattelart, **Diversité culturelle et mondialisation**, La Découverte, 2005
- Jacques Demorgon, **L'histoire interculturelle des sociétés**, Edition Anthropos, 2002
- Jacques Attali, **Une Brève histoire de l'avenir**, Fayard, 2006

1.3 PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITE DES JEUNES

1.3.1 *Programmes de l'Union européenne*

Education formelle et professionnelle : le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV)

Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV), constitue une offre de soutien aux acteurs de l'éducation formelle (dans le cadre scolaire, secondaire et universitaire) et de l'éducation professionnelle avec :

4 programmes sectoriels de l'école maternelle à l'âge adulte (Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig)

1 programme transversal sur les problématiques communes aux 4 programmes sectoriels (langues, techniques de l'information et de la communication, exploitation des résultats, etc.)

L'un des objectifs majeurs de ce nouveau programme : augmenter significativement en 7 ans la mobilité des Européens dans le champ de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Site de l'agence Europe-Education-Formation France :

www.europe-education-formation.fr

Education non formelle : Programme Jeunesse en action

Le nouveau programme "Jeunesse en action" de la dernière génération du programme de la Commission en faveur de la jeunesse.

Avec son budget de 885 millions d'euros, le programme "Jeunesse en action", qui couvre la période 2007-2013, sera accessible aux jeunes de 15 à 28 ans (de 13 à 30 ans pour certaines actions spécifiques) et ouvert à un plus grand nombre de pays partenaires.

Le programme "Jeunesse en action" financera des projets dans cinq domaines:

1. "Jeunesse pour l'Europe": cette action vise à renforcer la participation civique active des jeunes en soutenant les échanges, la mobilité et les initiatives en faveur des jeunes ainsi que les projets de ces derniers;
2. "Service volontaire européen": cette action bien connue, qui célébrera son dixième anniversaire en décembre prochain, est maintenue dans le nouveau programme "Jeunesse en action". Elle vise à développer la solidarité des jeunes, leur engagement actif ainsi que la compréhension mutuelle entre eux. Elle peut prendre la forme de projets individuels ou collectifs, le but étant de permettre aux jeunes d'exprimer leurs engagements personnels, mais aussi de les associer aux actions de solidarité de l'UE;
3. "Jeunesse pour le monde": cette action contribue à la compréhension mutuelle entre les jeunes et à l'engagement actif de ces derniers, dans un esprit d'ouverture sur le monde. Elle ouvre le programme à des projets avec les pays voisins de l'Europe élargie;
4. "Animateurs socio-éducatifs et systèmes d'appui": cette action soutient les organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse pour encourager la création
 - a. de mesures d'échange, de formation et d'information à l'intention des animateurs socio-éducatifs et
 - b. de projets visant à stimuler l'innovation et la qualité et de partenariats avec des entités régionales ou locales;
5. "Soutien à la coopération politique dans le domaine de la jeunesse": cette action encourage la coopération entre les décideurs en matière de politique de la jeunesse, pour préparer la participation des jeunes à la vie démocratique. Elle crée aussi des structures représentatives des jeunes dans toute l'Europe. De plus, elle octroie des aides pour encourager le dialogue structuré entre les jeunes

et les responsables de la politique de la jeunesse et contribue à la coopération avec les organisations internationales, favorisant ainsi la discussion et la réflexion sur les efforts de l'Union européenne en faveur des jeunes.

Site de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/youth/index_en.html

Site de l'Agence française du programme Jeunesse en Action :

www.afpej.fr

○ Jumelages : « L'Europe pour les citoyens » pour la période 2007-2013

La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont convenu d'établir un programme intitulé «L'Europe pour les citoyens», permettant de soutenir un large éventail d'activités et d'organisations promouvant une «citoyenneté européenne active», à savoir l'implication des citoyens et des organisations de la société civile dans le processus d'intégration européenne.

Doté d'un budget d'environ 215 millions d'euros pour la période 2007-2013, il propose quatre actions, comportant chacune diverses mesures :

L'action 1 — Des citoyens actifs pour l'Europe prévoit la participation des citoyens par l'intermédiaire d'activités liées au jumelage de villes ou de divers types de projets émanant des citoyens.

L'action 2 — Une société civile active pour l'Europe est destinée aux organisations de la société civile, par le biais soit d'un soutien structurel fondé sur leur programme de travail au niveau européen, soit d'une assistance à des projets transnationaux.

L'action 3 — Tous ensemble pour l'Europe couvre des événements à haute visibilité, des études et des instruments d'information.

L'action 4 — Mémoire européenne active soutient des actions visant à préserver les sites et les archives liées aux déportations, à commémorer les victimes du nazisme et du stalinisme et à contribuer à une réflexion d'ensemble concernant les origines et l'avenir de l'intégration européenne.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/towntwinning/index_fr.html

Programme du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe offre une variété de mesures de soutien à la mobilité des jeunes. Cela va du soutien financier de projets de jeunes (Fonds européen pour la jeunesse, Fonds de solidarité pour la mobilité des jeunes, Sessions d'étude) au soutien à la qualité des initiatives mises en place (sessions de formation, sessions d'apprentissage linguistique...)

<http://www.coe.int/T/F/Coop%3%A9ration%5Fculturelle/Jeunesse/>

1.3.2 *Autres intervenants*

Ministère affaires étrangères

○ Programmes « généralistes »

L'éventail des actions de mobilité mises en place à l'attention des jeunes par le ministère des affaires étrangères est important : rencontres internationales de jeunes –RIJ-, rencontres internationales de jeunes entrepreneurs, rencontres internationales d'été de jeunes citoyens, programme de coopération franco-espagnol « Tandem ».

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique.php3?id_rubrique=1117

○ Programmes de solidarité internationale

Sur une autre page, sont présentées les mesures de soutien en faveur des Jeunes et la solidarité internationale (notamment le programme Ville-Vie-Vacances, solidarité internationale).

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/ong-organisations-non-gouvernementales_1052/les-jeunes-solidarite-internationale_3960/index.html

OFAJ : Office Franco-allemand de la Jeunesse

Créé en 1963, l'OFAJ aide, par son soutien financier, logistique et linguistique les actions mises en place à l'attention des jeunes dans le cadre d'une coopération franco-allemande (qui peut associer des partenaires d'autres pays).

L'OFAJ favorise :

- les séjours et échanges professionnels ainsi que les stages spécifiques (pour jeunes chômeurs ou jeunes en insertion sociale et professionnelle)
- les emplois dans la ville jumelée (office de tourisme, mairie, entreprise, etc.)
- les séjours dans le cadre de l'année sociale volontaire
- les échanges scolaires et universitaires
- les échanges extra-scolaires

www.ofaj.org

OFQJ - l'Office franco-québécois pour la jeunesse

Créé en 1968 par les gouvernements de la République française et du Québec, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) poursuit sa mission initiale : contribuer au rapprochement des jeunes françaises et québécoises. Les programmes se concentrent aujourd'hui sur le développement et le perfectionnement professionnels des 18-35 ans, dans les secteurs économique, culturel et social, tout en favorisant les découvertes interculturelles et le maillage des réseaux.

www.ofqj.org

CLAIR - Centre Japonais des Collectivités Locales

Le Centre Japonais des Collectivités Locales ou CLAIR (abréviation de l'anglais "Council of Local Authorities for International Relations"), fondation reconnue d'utilité publique au Japon, a été créé en 1988 afin de promouvoir au Japon l'internationalisation des collectivités locales japonaises. Le Programme JET (abréviation de l'anglais "Japan Exchange and Teaching"), qui propose à de jeunes étrangers des séjours au Japon en tant que coordinateurs pour les échanges internationaux au sein des collectivités locales, ou encore en tant qu'assistants de langues dans les collèges et les lycées, a pour objectif de promouvoir ainsi l'internationalisation au niveau local, et de compléter la formation en langues étrangères des élèves japonais. Ce programme peut être facilité par les Départements auprès de certains jeunes du territoire.

<http://www.clairparis.org/>

La Fondation de France

La Fondation de France soutient des projets concrets et innovants, qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. Elle agit dans tous les domaines de l'intérêt général : solidarités, enfance, santé, recherche médicale, culture, environnement. Par l'appel à projets « l'Europe en plus large », la FdF souhaite favoriser la multiplication de rapprochements dans les faits par des projets concrets et communs aux acteurs de la société civile française avec leurs homologues des nouveaux membres de l'Union, que ces initiatives se déroulent en France ou/et dans l'un au moins de ces dix pays

<http://www.fdf.org/>

Agence intergouvernementale de la Francophonie

- [Portail Jeunesse de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie](#)

Sur ce portail, vous trouverez des informations régulières sur les activités jeunesse dans l'espace francophone.

www.jeunesse.francophonie.org

- [Le Programme de mobilité des jeunes](#)

Connu également sous le nom de PMJ, le Programme de mobilité des jeunes est l'outil privilégié de l'Organisation internationale de la Francophonie qui offre aux jeunes des occasions de mobilité. Il vise à instaurer une communication régulière avec les jeunes pour leur permettre de nourrir la réflexion francophone sur des enjeux d'actualité. L'objectif du programme est de favoriser l'organisation de rencontres et d'échanges virtuels entre jeunes francophones sur des thématiques précises.

<http://pmj.francophonie.org/>

1.3.3 Organismes d'information sur la mobilité des jeunes

ERYICA : Agence européenne pour l'information et le conseil des Jeunes

ERYICA est une association européenne constituée d'organismes nationaux non gouvernementaux ou gouvernementaux, qui visent à informer les jeunes. ERYICA assure la coordination et une représentation européenne en matière d'information et de conseil pour la jeunesse, développe un réseau européen de services d'information et de conseil pour la jeunesse, forme les personnels des centres d'information jeunesse, et permet les échanges d'expérience.

Via le site Internet www.eryica.org, vous avez accès à la liste des organismes partenaires de ce réseau. Plusieurs d'entre eux coordonnent les réseaux nationaux des centres / services régionaux et locaux, constituant un total de plus de 6.000 points relais répondant aux besoins des jeunes conformément aux principes de la Charte européenne de l'information jeunesse.

www.eryica.org

Eurodesk

Eurodesk est un réseau européen de diffusion d'information sur l'Europe dont les services sont destinés aux jeunes et aux professionnels de la jeunesse.

La Direction Générale Éducation et Culture de la Commission européenne soutient le développement d'Eurodesk dans le cadre du programme " Jeunesse en Action ". Eurodesk propose des informations sur l'Éducation, la formation, la jeunesse et la participation des jeunes.

À ce jour, ce réseau comprend des partenaires dans 30 pays diffusant des informations au niveau national et régional (un réseau de plus de 1000 relais).

www.eurodesk.org

CIDJ : Centre Information et Documentation Jeunesse

Créé en 1969 à l'initiative du Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) est une association qui accueille et informe gratuitement les jeunes sur tous les sujets qui les intéressent.

Beaucoup d'informations sont disponibles en ligne, avec notamment une rubrique « Partir en Europe et à l'étranger ».

Sont disponibles aussi les coordonnées de l'ensemble des centres d'information Jeunesse répartis sur le territoire français.

www.cidj.com

Portail d'information de la Jeunesse

Mis en place par le ministère Jeunesse et sports, ce site met à disposition un éventail large d'information sur la jeunesse.

www.jeunesse.gouv.fr

Info-youth

Infoyouth est le réseau mondial d'information sur les questions de Jeunesse.

Ce portail généraliste vous donne de nombreuses informations sur les politiques jeunesse et de régions du monde (Europe, Asie, Amérique Latine). Sont disponibles aussi des informations sur les différents pays et les programmes de coopération, de recherche et d'information.

www.infoyouth.org

Le site du volontariat

Sur ce portail, vous trouverez toutes les opportunités pour vous engager dans un projet de volontariat, notamment à dimension internationale. Des informations spécifiques sont disponibles sur le Volontariat associatif, le Volontariat de Cohésion sociale et de Solidarité, le Service volontaire européen et le Service civil volontaire.

www.volontariat.associations.gouv.fr

2 ANNEXE 2 – RAPPORT « ETUDE SUR LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE.



**ÉTUDE SUR LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES
EN FAVEUR DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE
DE LA JEUNESSE**

Échantillon : 62 Départements

Rapport

Yannick Lechevallier

2006



Agence Coop'Dec Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 € - SIRET : **444 247 621 00014** - APE 741G -
1 place Paul Verlaine – 92100 Boulogne Billancourt

Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél. : 06-12-72-96-71

Contexte de l'étude

La commission « coopération décentralisée, relations internationales et francophonie » de l'Assemblée des Départements de France a souhaité analyser les initiatives et dispositifs mis en œuvre par les Conseils généraux pour impliquer les jeunes générations dans leur action internationale.

L'accompagnement des jeunes à l'international (ouvertures, solidarité, mobilité, ...) est une question récurrente des politiques « jeunesse », « vie associative » et/ou « coopération internationale » des Départements.

L'ADF a souhaité proposer aux Départements une démarche d'analyse et de capitalisation des expériences afin de produire un guide de bonnes pratiques en la matière.

Lancée en mai 2005, cette étude, qui reçoit le soutien du Ministère des Affaires étrangères, a été confiée par l'ADF à l'Agence Coop'Déc Conseil.

Ce rapport est un document établi à la demande de l'ADF. Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle "

LES OBJECTIFS DE L'ETUDE	11
OBJECTIFS	11
LA DEMARCHE ENGAGEE.....	11
ANALYSE DES RETOURS DU QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX DEPARTEMENTS	11
63 REPONSES DES DEPARTEMENTS	11
ORIGINE DES REPONSES.....	11
L'EXISTENCE D'UNE POLITIQUE OU D'UN DISPOSITIF PARTICULIER POUR 46 DEPARTEMENTS	11
2.1.1 <i>Caractéristique des Départements développant un dispositif particulier</i>	11
DES OBJECTIFS DE POLITIQUES « JEUNES ET INTERNATIONAL » QUI APPARAISSENT TRES GENERAUX	11
LA MOBILITE EUROPEENNE ET/OU INTERNATIONALE.....	11
L'INTERNATIONAL COMME OUTIL D'INSERTION, NOTAMMENT PROFESSIONNELLE.....	11
UN COMPLEMENT DE L'EDUCATION EN FAVORISANT RESPONSABILITE, ESPRIT D'INITIATIVE ET CITOYENNETE	11
LA CREATION DU SENTIMENT EUROPEEN.....	11
L'OUVERTURE AU MONDE ET L'APPUI A L'ENGAGEMENT « HUMANITAIRE ».....	11
L'OUVERTURE A L'ENVIRONNEMENT PROCHE	11
LE PUBLIC « JEUNES » CONSIDERE DIFFEREMMENT SUIVANT LES DEPARTEMENTS	11
DES ACTIONS MULTIPLES	11
UNE ACTIVITE DE SOUTIEN FINANCIER IMPORTANTE.....	11
2.1.2 <i>Les bourses</i>	11
2.1.3 <i>Les subventions aux groupes organisés</i>	11
2.1.4 <i>Les subventions aux groupes encadrés institutionnellement</i>	11
UN TRAVAIL D'APPUI METHODOLOGIQUE D'ENVERGURE VARIABLE	11
2.1.5 <i>La mise à disposition d'un réseau européen ou international</i>	11
2.1.6 <i>L'information</i>	11
2.1.7 <i>La formation et le conseil au montage de projets</i>	11
LES ACTEURS DE CES POLITIQUES	11
LES SERVICES INTERNES AUX DEPARTEMENTS.....	11
2.1.8 <i>Les partenaires concernés</i>	11
UN TRAVAIL DE RESEAU SUR LE TERRITOIRE	11
LES ENJEUX QUI APPARAISSENT	11
LA NECESSITE D'UNE APPROCHE GLOBALE (AU-DELA DU ROLE DE BAILLEURS).....	11
2.1.9 <i>Questionner le rapport à la citoyenneté locale et à l'institution</i>	11
2.1.10 <i>La mise en réseau des acteurs concernés</i>	11
2.1.11 <i>Un accompagnement global</i>	11
LA DEFINITION DE « STANDARDS DE QUALITE » POUR ALLER AU-DELA DE LA RENCONTRE ;	11
2.1.12 <i>Assurer l'effectivité d'un travail sur le retour</i>	11
2.1.13 <i>Dépasser la « bonne action » et renforcer la qualité</i>	11
LES INITIATIVES INNOVANTES	11
2.1.14 <i>La « concrétisation de l'international »</i>	11
2.1.15 <i>Les dynamiques « pour tous »</i>	11
LA POURSUITE DE L'ETUDE	11
REFLEXION AUTOUR D'UNE PRATIQUE COMMUNE DES DEPARTEMENTS	11
FINALISATION DE L'ÉTUDE : PRODUCTION ET DIFFUSION DE SAVOIRS.....	11

LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

OBJECTIFS

Les objectifs de cette étude sont de dresser un état des lieux des politiques mises en œuvre par les Départements en termes d'ouverture des jeunes à l'international et d'en tirer des enseignements pour l'animation d'un réseau national.

Pour cela, il s'agit :

- De capitaliser les expériences et dispositifs mis en place par les conseils généraux.

- D'étudier les freins et les modalités de rapprochement des différents acteurs –internes et externes à la collectivité – concernés par des pratiques « jeunesse à l'international » afin d'encadrer au mieux ces projets ; ceci dans le but de faire entrer les jeunes dans une véritable dynamique d'engagement citoyen.

LA DEMARCHE ENGAGEE

L'étude est menée en 3 étapes :

- Identification des expériences et capitalisation d'outils et de méthodologies

 - Questionnaire à tous les Départements

 - 4 monographies sur des expériences particulières

- Réflexion autour d'une pratique commune des Départements

 - les axes stratégiques choisis par la collectivité

 - la méthodologie mise en œuvre

 - les outils et démarches construits

 - les indicateurs de suivis élaborés

- Production et diffusion de savoir

 - un document méthodologique reprenant les résultats de l'ensemble des travaux menés au cours de l'étude

 - un site ressources – documents, expériences, personnes-ressources - pouvant intervenir pour appuyer toute collectivité dans la construction de sa propre politique « jeunesse à l'international »

Le présent rapport est le fruit de l'exploitation des réponses au questionnaire et des entretiens réalisés pour la rédaction des fiches de cas insérées en annexe.

ANALYSE DES RETOURS DU QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX DEPARTEMENTS.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des Présidents de Conseils généraux en juin 2005. Un premier rappel a été effectué, par mél, auprès des services relations internationales en août et septembre 2005 et un second en janvier 2006.

63 REPONSES DES DEPARTEMENTS

63 questionnaires (liste en annexe) nous ont été retournés. Un seul questionnaire est inexploitable. La répartition par strate démographique des 62 Départements (dont 2 DOM) ayant répondu, est la suivante :

Répartition par strate

	Nombre de Départements	Nombre de réponses reçues	
<250 000 Hab	21	8	38%
entre 250 et 500 000 hab	28	20	71%
entre 500 et 1 000 000 hab	31	19	61%
> 1 000 000 hab	20	15	75%
Total	100	62	

Ces 62 réponses exploitées représentent 42,2 millions d'habitants soit 68 % de la population française³⁴.

Au regard de la population « jeunes » vis-à-vis de la population globale (de 0 à 19 ans selon l'Insee), pour une moyenne métropolitaine de 25%, les Départements ayant répondu (hors DOM) se répartissent ainsi :

Répartition par % de jeunes de 0 à 19 ans	Nombre de Départements métropolitains	Nb de réponses	
de 18 à 21%	11	8	72,7%
de 21 à 23%	19	10	52,6%
de 23 à 25%	30	17	56,7%
de 25 à 27%	27	19	70,4%
au-delà de 27%	9	6	66,7%
Total	96	60	

Ces 60 réponses représentent 10,4 millions de jeunes de 0 à 19 ans soit 69% de la population des « jeunes » de métropole.

A ces tableaux doivent être associés les réponses des DOM dont la proportion de jeunes dépasse les 30% : nous avons reçu une réponse de la Martinique (113000 jeunes représentant 30% de la population) et une de la Guyane (67860 jeunes représentant 43,28% de la population).

ORIGINE DES REPONSES

Différents services ont répondu à ce questionnaire. Ces réponses ont été formulées :

pour 4 Départements, dans le cadre d'une coordination entre le service international (coopération ou Europe) et le service Jeunesse (jeunesse et sport, vie scolaire, bureau des collèges,...)

pour 27 par un service « jeunesse »

pour 20 par un service « international »

Pour 10 réponses, le service n'est pas spécifié.

L'EXISTENCE D'UNE POLITIQUE OU D'UN DISPOSITIF PARTICULIER POUR 46 DEPARTEMENTS

L'action internationale comme la « jeunesse » ne sont pas des compétences obligatoires des Conseils généraux :

³⁴ Les tableaux reprennent les chiffres du recensement de 1999 diffusés sur le site de l'INSEE.

la coopération décentralisée, autorisée par la loi de 1992³⁵ est une modalité d'exercice des diverses compétences des collectivités locales.

la « jeunesse » peut être une cible particulière dans le cadre de diverses politiques, en terme d'éducation, de culture, d'appui à l'insertion, ...

Dans le cadre de l'étude, 16 Départements nous ont indiqué ne pas avoir de dispositif particulier spécifique à la thématique « jeunesse et international », **ce qui représente 1 département sur 4 parmi les réponses reçues.**

2.1.1 *Caractéristique des Départements développant un dispositif particulier*

La répartition des Départements ayant déclaré un dispositif est la suivante :

Répartition par strate					
	Nb	Départements ayant répondu et déclarant avoir un dispositif et % par au nb total de Départements		Départements ayant répondu et déclarant ne pas avoir de dispositif et % par rapport au nombre de réponses	
<250 000 Hab	21	5	24%	3	38%
entre 250 et 500 000 hab	28	14	50%	6	30%
entre 500 et 1 000 000 hab	31	13	42%	6	32%
> 1 000 000 hab	20	14	70%	1	7%
	100	46		16	26%

En se rapportant au nombre de réponses reçues, si pour les trois premières strates, 2 Départements sur 3 ayant répondu déclarent un dispositif, il apparaît que les Départements les plus peuplés (plus de 1 000 000 000 d'habitants) développent quasi systématiquement une politique jeunesse à l'internationale.

³⁵ « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France. » art L.1115.1 du CGCT.

En regard de la population âgée de 0 à 19 ans, on peut observer que, si 74 % des Départements ayant répondu déclarent avoir un dispositif, il apparaît que ce sont les Départements ayant le plus de jeunes (100 % des réponses) ou le moins de jeunes (87,5 % des réponses) qui sont le plus actifs sur cette thématique.

Répartition par % de jeunes de 0 à 19 ans	Nb	Nb de réponses		Nb avec dispositif	
de 18 à 21%	11	8	72,7%	7	87,5%
de 21 à 23%	19	10	52,6%	6	60,0%
de 23 à 25%	30	17	56,7%	11	64,7%
de 25 à 27%	27	19	70,4%	14	73,7%
au-delà de 27%	13	8	61,5%	8	100,0%
Total	100	62		46	

Les dispositifs « jeunes et international » n'apparaissent pas comme étant obligatoirement liés à la proportion de jeunes dans la population départementale.

L'étude ci-après porte donc sur 46 politiques départementales. Elle est enrichie des résultats des monographies réalisées auprès de plusieurs Départements (voir Annexes)

Les réponses aux questionnaires laissent apparaître de grandes disparités, tant dans l'appréhension de la problématique « jeunes » (collégiens, étudiants, jeunes citoyens...), que dans le champ international – parfois restreint à l'Europe.

Les premières tendances qui apparaissent à la lecture des réponses sont les suivantes :

- des objectifs qui apparaissent très généraux
- un public « jeunes » considéré différemment suivant les Départements
- des moyens divers, mais un adossement aux dispositifs européens
- des services limités et des partenaires locaux spécifiques

Ces analyses sont enrichies avec les travaux réalisés pour la rédaction des monographies.

DES OBJECTIFS DE POLITIQUES « JEUNES ET INTERNATIONAL » QUI APPARAISSENT TRES GENERAUX

Les objectifs annoncés par les Conseils généraux sont énoncés de la manière suivante³⁶ :

- L'international comme outil d'insertion, notamment professionnel
- Un complément de l'éducation en favorisant responsabilité, esprit d'initiative et citoyenneté
- La création du sentiment européen
- L'ouverture au monde
- L'ouverture à l'environnement proche
- La mobilité européenne et/ou internationale

LA MOBILITE EUROPEENNE ET/OU INTERNATIONALE

Une majorité de Conseils généraux (parmi les réponses obtenues) développent un argumentaire concernant l'importance de favoriser la mobilité, notamment européenne. Nous pouvons toutefois constater que cette recherche de mobilité est présentée comme une finalité en soi. Elle n'apparaît pas, dans les réponses comme partie prenante d'un objectif général, éducatif ou économique particulier. Différentes formulations sont proposées par les collectivités :

- « développer la mobilité des jeunes Varois en Europe » (CG Var)
- « Dans le cadre de sa politique internationale, le Conseil général de la Vienne a souhaité favoriser la mobilité géographique des jeunes de son Département » - (CG Vienne)
- « Aide à la mobilité européenne des étudiants originaires de Haute Vienne » (CG Haute Vienne)

L'INTERNATIONAL COMME OUTIL D'INSERTION, NOTAMMENT PROFESSIONNELLE

Pour certains Départements, la question de la mobilité et de l'échange international, renvoie explicitement à une vision « utile » de l'action : le soutien à des projets à caractère international apparaît comme un outil, un moyen pour atteindre un objectif particulier.

Un axe particulier est « **l'insertion professionnelle** », notamment pour les étudiants :

- « Permettre à des étudiants lot-et-garonnais d'effectuer une période d'étude dans des universités européennes ou des stages dans des entreprises européennes » (CG Lot et Garonne) (CG Lot et Garonne)
- « Favoriser, encourager, accompagner, les projets des jeunes qui souhaitent avoir une expérience professionnelle à l'étranger et qui partent pour un stage dans le cadre de leurs formations (agronomes, infirmiers) souvent pour un pays du Sud, ou qui partent dans le cadre d'un chantier international » - (CG Loire Atlantique)
- « Aider financièrement les étudiants qui souhaitent enrichir leur cursus en effectuant une période de mobilité dans un pays de l'Union européenne » (CG Pas de Calais)
- « Aider les étudiants à réaliser études et stages à l'étranger » (CG Eure)

Plus largement, en résonance avec les thématiques développées dans le rapport Schwartz³⁷ sur l'insertion sociale, dans les années 1980, certains Départements orientent leur action autour de l'insertion et de l'éducation :

³⁶ Énoncés dans les réponses au questionnaire ou présentés dans différents documents transmis pour présenter les dispositifs. Il est toutefois délicat de faire une analyse statistique. Nous reprenons ici les énoncés utilisés par les Départements.

³⁷ L'insertion sociale et professionnelle des jeunes – Rapport au Premier Ministre – La Documentation Française – 1981.

« Faciliter la mobilité des jeunes sur un axe insertion sociale et professionnelle » (CG *Hérault*)

« Financement de chantiers internationaux en Afrique pour des groupes issus de structures chargées de conduire des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle (missions locales, ...) L'action est partie intégrante de la politique parisienne de prévention et d'insertion en direction des jeunes en difficultés » - (CG *Paris*)

UN COMPLEMENT DE L'EDUCATION EN FAVORISANT RESPONSABILITE, ESPRIT D'INITIATIVE ET CITOYENNETE

Pour certains Départements, leur accompagnement à la mobilité et à la découverte d'autres pays par les jeunes (notamment collégiens) entre dans leur volonté **de compléter l'éducation du jeune** :

« Favoriser la réussite éducative en notamment accompagnant financièrement les collégiens des classes de 4ème et 3ème lors de la réalisation de voyages dans un pays de l'Union européenne » (CG *Aveyron*)

« Parfaire la formation des jeunes dans le cadre de leur cursus scolaire » (CG *Creuse*)

L'objectif de « **Favoriser la responsabilité et l'initiative, la citoyenneté** » touche aussi à cet **aspect éducatif**. L'action internationale est alors pensée comme un « détour lointain » pour travailler ici sur la construction personnelle du jeune, sur son ouverture à son environnement, proche, régional et international :

« Développer un esprit de tolérance par la découverte de l'autre » (CG *Martinique*)

« Conseil général des Jeunes : intéresser les jeunes à la vie publique, les aider à établir des priorités et à prendre conscience des responsabilités locales, proposer, étudier et réaliser des projets », (CG *Eure et Loir*)

LA CREATION DU SENTIMENT EUROPEEN

Il existe une volonté forte des Départements pour participer à la construction européenne et à la création du « sentiment européen ». Ainsi, certains Départements nous présentent leurs dispositifs comme visant à :

« Sensibiliser les jeunes citoyens du département à l'Europe par différents moyens à travers des actions concrètes « donner une éducation européenne », (CG *Calvados*)

« participer à l'intégration européenne »,...

« ouvrir aux pays européens »

L'OUVERTURE AU MONDE ET L'APPUI A L'ENGAGEMENT « HUMANITAIRE »

Plusieurs Départements ont créé des dispositifs d'appui pour soutenir l'engagement de jeunes dans des actions de solidarité, des « actions humanitaires » :

« permettre des séjours humanitaires ou de coopération dans les domaines médicaux et agricoles » - (CG *Allier*)

« construire une démarche de développement durable ouverte sur le monde »- (CG *Finistère*)

« Soutien à des étudiants participants à des actions humanitaires ou coopération » - (CG *Haute Saone*)

« sensibilisation des collégiens à la solidarité internationale - nouvelle orientation à partir de juillet 2007 » (CG *Doubs*)

L'OUVERTURE A L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Pour des Départements des DOM qui ont une position géographique particulière, une réflexion se développe pour aider les jeunes à mieux comprendre leur environnement proche :

« Découvrir l'environnement caribéen » - (*CG Martinique*)

« Ouvrir les collégiens de la Guyane à leur environnement régional Caraïbe et Sud américain » - (*CG Guyane*)

On ne retrouve pas cet ancrage dans les réponses des Départements transfrontaliers.

À noter que certains Départements ont répondu sur des projets hors Europe (« soutien à des projets humanitaires ») en référence au titre du questionnaire « accompagnement de projets de jeunes à l'international ». Dans un certain nombre de collectivités, Europe et International sont séparés. Ceci explique cette distinction. Des Départements ont semble-t-il « oublié » de ce fait certaines actions comme les « bourses universitaires »

Par ailleurs, aucune des réponses ne fait référence à la Francophonie.

LE PUBLIC « JEUNES » CONSIDERE DIFFEREMMENT SUIVANT LES DEPARTEMENTS

Le public « Jeunes » est considéré différemment suivant les Départements. Si seulement deux Départements font état d'actions en direction du public des 0-13 ans, la tendance se répartit entre³⁸ :

19 Départements agissant sur le public 13-17 (les collégiens principalement)

17 Départements agissant sur le public 18-26 (bourses étudiantes ou autres)

7 Départements ont élargi la fourchette d'âge :

15-25 ans (qui est la période choisie par le Programme Européen Jeunesse)

moins de 30 ans

Le choix de la fourchette d'âge s'explique en fonction des objectifs et des actions habituelles des Départements, notamment dans le cadre de politiques vis-à-vis de la mobilité des étudiants, de l'ouverture internationale ou de la citoyenneté des « jeunes » ou plutôt du soutien aux collègues.

Dans ce cadre, l'âge définit moins le public que le statut particulier du jeune : « étudiant », « en insertion », etc.

Par souci d'intérêt local, de nombreux Départements précisent, notamment pour l'affectation de bourses, une référence géographique qui s'impose

soit au jeune (suivant qu'il soit étudiant sur le territoire, ou originaire du territoire),

« Aide à la mobilité européenne des étudiants originaires de Haute Vienne »

« Permettre à des étudiants lot-et-garonnais d'effectuer une période d'étude dans des universités européennes »

« développer la mobilité des jeunes varois en Europe »

soit aux parents :

« pour des étudiants dont les parents habitent le département » (*CG Charente Maritime*)

Toutefois, le manque d'informations sur les critères d'octroi ne nous permet pas de dresser un tableau complet.

³⁸ Plusieurs réponses possibles.

DES ACTIONS MULTIPLES

Deux familles d'actions peuvent être identifiées dans les pratiques des Départements :

- une activité de soutien financier souvent adossée aux dispositifs européens
- un appui méthodologique

La très grande majorité des activités est toutefois orientée vers la mobilisation des jeunes Français vers l'étranger (déplacement, projets communs avec un établissement européen, ...). Très peu de Départements semblent avoir développé une réflexion sur « l'accueil de l'international sur leur territoire » sur le principe du Conseil général des Deux Sèvres (cf. Fiche de cas).

UNE ACTIVITE DE SOUTIEN FINANCIER IMPORTANTE

La grande majorité des actions présentées par les Départements consiste en l'apport de moyens financiers : bourses pour des jeunes souvent en complément à certains dispositifs européens (ERASMUS, SVE³⁹, ...) pour les plus âgés en particulier ou subventions à des groupes constitués (collèges, associations...), principalement en soutien aux « voyages » des collégiens

2.1.2 Les bourses

31 Départements déclarent avoir mis en place un système de bourses (plusieurs réponses possibles) :

- 25 pour des bourses de stages
- 11 pour des bourses d'échanges

Il est intéressant de noter que plusieurs Départements se positionnent, quasi exclusivement, en appui aux programmes de l'Etat ou de l'Europe

- « Aider financièrement les étudiants qui souhaitent enrichir leur cursus en effectuant une période de mobilité dans un pays de l'union européenne au titre d'un programme communautaire (Socrates) ou Leonardo par l'attribution d'une Bourse départementale d'études européennes versée en complément de l'allocation mobilité accordée par la commission européenne »
- « Aide sur les projets de jeunes dans le cadre de dispositifs : défi-jeunes / envie d'agir / SVE / échanges européens » - (CG Orne)
- « Appui dans le cadre des programmes européens jeunesse » - (CG Dordogne)

2.1.3 Les subventions aux groupes organisés

27 Départements présentent des dispositifs de « subventions » distincts des bourses :

- 18 subventionnent des « projets »
- 14 proposent des « subventions de déplacements ».

Les subventions « projets » sont relatives à une volonté de favoriser l'ouverture sur le Monde et sur l'humanitaire. Elles sont parfois spécifiquement dédiées aux jeunes :

- « aide à la mobilité internationale des jeunes portant un projet humanitaire » - (CG Seine Maritime)
- « Accompagner les jeunes vers l'engagement humanitaire en développant l'information et en soutenant davantage financièrement les projets montés par les jeunes » - (CG Bas Rhin)

Pour les subventions « déplacement », au-delà des bourses pour les étudiants, de nombreux Départements mettent en place des mécanismes d'appui financier pour les échanges scolaires des collèges (cela concerne 9 Départements sur 14 déclarant avoir un système de subvention des

³⁹ Service Volontaire Européen

« déplacements »). Le mécanisme est souvent réduit à une subvention calculée sur un barème Elève/jour.

Plusieurs Conseils généraux nous ont également indiqué appuyer des initiatives de jeunes dans le cadre d'une politique plus globale de soutien aux projets associatifs de solidarité internationale. Le fait que le projet soit présenté par des jeunes pouvant, mais pas systématiquement, se traduire par un appui supplémentaire de l'institution.

Par ailleurs, certains Conseils généraux qui n'ont pas de politiques spécifiques ou de dispositifs « jeunesse et international », nous ont informés de réalisations ponctuelles, avec des groupes de jeunes, souvent en partenariat avec des institutions de formation, dans les collectivités partenaires du Département. Dans ce cadre, la collectivité soutient financièrement l'initiative.

2.1.4 Les subventions aux groupes encadrés institutionnellement

Les Départements restent principalement dans le cadre formel, en soutenant, parmi les groupes encadrés, de manière majoritaire, les collèges.

Ainsi, sur 36 Conseils généraux déclarant soutenir des « groupes encadrés » :

- 30 concernent les collèges
- 7 les structures d'insertion
- 12 les associations d'éducatrices populaires
- 15 les associations de manière générale.

Les collèges apparaissent comme les publics cibles « naturels » des Conseils généraux. Ceci s'explique par la relation de proximité entre ces deux institutions.

Les jeunes en difficultés qui pourraient faire l'objet, aussi, d'une attention particulière des Départements (de par leurs compétences sociales), n'apparaissent que peu dans les cibles des dispositifs présentés.

UN TRAVAIL D'APPUI METHODOLOGIQUE D'ENVERGURE VARIABLE

L'appui méthodologique des Départements aux porteurs d'initiatives (individuelles ou collectives) est assez variable dans son ampleur. Plusieurs niveaux peuvent être identifiés :

- la mise à disposition d'un réseau européen ou international
- l'information
- la formation et le conseil au montage de projets

2.1.5 La mise à disposition d'un réseau européen ou international

Plusieurs Départements indiquent s'appuyer sur leur partenariat avec des provinces européennes : apport de contact, facilitation des rencontres, ... :

- « Échanges internationaux dans le cadre d'initiatives prises pour développer nos échanges avec des pays européens et notamment avec la Moyenne Franconie » (CG Corrèze)
- « Favoriser la mobilité internationale des étudiants pour les stages ou des séjours d'études en Europe ou dans des pays partenaires du Conseil général » - (CG Charente maritime)
- « nous proposons depuis maintenant deux ans un échange avec une région de Slovaquie avec laquelle le département est jumelé » - (CG Loire)
- « en s'appuyant plus particulièrement sur son réseau de collectivités européennes partenaires et sur les structures locales clairement identifiées pour coordonner efficacement les demandes des jeunes. » (CG Vienne)

Certains Départements apparaissent proactifs dans le cadre de l'objectif de mobilité en essayant de faciliter les projets de relations avec les établissements des collectivités partenaires. Toutefois, l'expérience de certains (cf. fiche de cas CG Vienne) indique que cette orientation doit être considérée comme un plus et non une obligation –qui alors peut limiter les projets.

Ainsi, le Département de Loire Atlantique, dans le cadre des « Cercles Europe » (cf. fiche de cas) présente-t-il son appui potentiel pour trouver un collège partenaire dans l'une des trois collectivités

partenaires européennes comme une possibilité d'appui supplémentaire et nullement comme une obligation.

2.1.6 L'information

Quelques Départements font état d'une activité importante d'informations des jeunes ou des porteurs de projets. Cela passe par la diffusion de guides d'information ou par la mise à disposition de documentations de l'Union européenne (plusieurs Départements sont des « Points Guid'Europe ») :

- Plusieurs dispositifs européens sont évoqués par certains Départements : ERASMUS, COMENIUS... Certains dispositifs proposés par l'Union européenne, notamment en terme de mobilité comme le SVE, semblent moins bien connus par les services des départements.
- Un volet intéressant, pour les départements animant un réseau de Cercles Europe (cf CG Loire Atlantique) ou Clubs Europe (cf. CG Calvados) concerne la mise à disposition, à partir d'une liste constituée par une association telle la Maison de l'Europe, d'une dotation pour la constitution d'un fond documentaire sur l'Europe au sein des Centres de Documentation et d'Information (CDI) dans les collèges.

Au-delà, des sessions d'information plus spécifiques, soit sur un dispositif particulier mis en place par le Département ou par l'Union Européenne, soit pour permettre l'échange de pratiques entre les différents porteurs de projets, sont mise en place.

- Le Conseil général de Loire Atlantique (cf. Fiche de cas) organise deux réunions en début d'années, avec ses partenaires, pour informer et faciliter les échanges de pratiques entre les animateurs des Cercles Europe
- Le Conseil général des Deux Sèvres (cf. Fiche de cas) intervient à chaque rentrée scolaire, lors de la réunion des responsables de Collèges pour présenter l'intérêt d'accueillir un jeune européen.

Aucun guide de capitalisation, concernant les expériences menées par les acteurs du territoire n'a été identifié au cours de l'étude.

2.1.7 La formation et le conseil au montage de projets

Quelques Départements décrivent aussi une action de formation et de conseil auprès des jeunes et des établissements d'encadrement :

« Soutien et accompagnement des jeunes et des structures les impliquant dans leurs projets de solidarité internationale. » (CG Val de Marne)
« Conseil et aides aux projets et à l'accompagnement des jeunes » – (CG Hérault)

L'appui, l'accompagnement non financier des projets et des parcours des jeunes apparaissent ainsi beaucoup plus limité que les dispositifs de soutien financier : 14 Départements seulement déclarent travailler sur ce type d'accompagnement :

- 10 Départements apportent un appui au montage du projet
- 4 s'attachent à réaliser une formation à l'interculturel
- 5 proposent une préparation au départ
- 3 proposent une préparation au retour.

D'autres appuis sont proposés comme :

- du « conseil pour la restitution d'actions sur le territoire des Côtes d'Armor »
- des formations techniques (CG Val de Marne)

Les formations des animateurs participent à l'émergence de nouvelles pratiques d'accompagnement des acteurs en terme de solidarité internationale.

- Ainsi le Conseil général de Seine Saint Denis, dans le cadre d'un partenariat entre les services Jeunesse et Via le Monde (appui aux associations de solidarité internationale) a

mis en place une offre de formation de 4 journées sur la thématique du montage de projet (2 jours) et de la rencontre interculturelle (2 jours) à destination des animateurs des services jeunesse des communes, dont le projet « international » est financé par le Conseil général.

La modestie des programmes d'accompagnement et de formation est à rapprocher, non d'une difficulté financière des Départements (les coûts sont relativement limités au regard des budgets de bourses et subventions) mais plus d'une définition à affiner des concepts, des compétences acquises et des standards de qualité à atteindre : la rencontre de l'Autre ne suffit pas à assurer une compréhension, un respect, ...

LES ACTEURS DE CES POLITIQUES

LES SERVICES INTERNES AUX DEPARTEMENTS

La politique « jeunesse et international » n'est pas une compétence clairement identifiée. De fait, elle pourra être mise en place par différents services. Suivant le département, l'organisation locale est spécifique :

- Les politiques ayant trait à l'international peuvent être mises en place par différents services et/ou directions, la distinction étant parfois sur le champ géographique (l'Europe / le Monde) : « relations internationales », « service Europe », « coopération décentralisée »
- Pour la thématique « jeunesse », les directions ou services concernés sont plus étendus : « jeunesse et sport », « culture », « éducation », « vie scolaire », « service des collèges »,... Les services saisis de la thématique « jeunesse et international » sont majoritairement les services « Sports/Jeunesse/Vie Scolaire » (15 réponses) Ensuite viennent les services Relations/Coopérations internationales (7) puis les services « Europe » (5).

La séparation parfois nette entre « service jeunesse, éducation » et « coopération internationale » ou « Europe » est déplorée par certains responsables « internationaux » en raison du travail sur la qualité des projets de coopération soutenus :

- L'initiative du Conseil général de l'Essonne est sur ce plan à remarquer : un travail d'inventaire puis de concertation, est réalisé concernant les différents dispositifs mis en place par certains services. Ceci doit permettre, d'une part, une meilleure lecture des appuis du Conseil général par les publics cibles, mais aussi une cohérence dans l'ensemble des critères de sélection des initiatives.

D'autres services sont parfois concernés. : Culture, Insertion, Cabinet du Président, ...

2.1.8 Les partenaires concernés

Les partenaires cités sont principalement les acteurs de terrain de l'éducation formelle :

- l'Éducation nationale par le partenariat avec les collèges et universités.
 - A noter que si les collèges et universités sont cités, le DARIC – Délégué académique aux relations internationales et à la Coopération – présent dans chaque académie et en charge de ces questions pour le recteur, n'est cité qu'à deux reprises uniquement (CG Doubs et CG Martinique)
- La DDJS (Direction départementale de la Jeunesse et Sports) ce qui s'explique par l'implication forte des Départements dans le développement des actions locales du Programme Européen Jeunesse dont les DDJS sont les représentants décentralisés.

Concernant les questions européennes, certains acteurs en réseau sont cités :

La Maison de l'Europe : réseau national d'associations locales ou départementales qui développent tout un ensemble de produits, animations, documentations à destination de différents publics.

Les partenaires de l'éducation informelle (associations, ...) sont plus ponctuellement identifiés et accompagnés, notamment pour ce qui est des acteurs de l'éducation populaire.

UN TRAVAIL DE RESEAU SUR LE TERRITOIRE

Au-delà de ces partenaires, certains Départements développent un maillage du territoire en s'appuyant sur des acteurs habituels de la jeunesse : les Services Jeunesses des communes.

8 Départements déclarent avoir des actions vis-à-vis de ces relais :

- 6 en les soutenant financièrement par des subventions
- 5 en leur assurant un appui au montage de projet

Concernant l'appui spécifique à « des initiatives de groupe », on peut signaler l'appui du Conseil général de Seine Saint Denis à l'action des services jeunesse des communes du département. Il se traduit notamment par l'élaboration et la mise à disposition d'un parcours de formation pour les animateurs jeunesse

On notera également certains contacts avec les acteurs de l'international, notamment les comités de jumelages et les associations pour des politiques d'envergures de quelques Départements, afin d'assurer un maillage du territoire (CG Savoie, ...)

LES ENJEUX QUI APPARAISSENT

Le livre blanc de l'Union européenne sur la Jeunesse, pose les constats suivants :

« un travail en profondeur est réalisé auprès des jeunes dans de nombreux pays par les associations de jeunesse, les travailleurs sociaux, les municipalités. Tout en préservant son caractère innovant et non formel, ce travail profiterait, dans le cadre global des actions concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie :

- d'une meilleure définition des concepts, des compétences acquises et des standards de qualité,
- d'une valorisation des personnes qui s'impliquent dans ces activités,
- d'une meilleure reconnaissance de ces activités,
- d'un renforcement de la complémentarité avec l'éducation et la formation formelles.

Au-delà de ces enjeux qui pourront être explorés par l'ADF, à la lecture des résultats des questionnaires et suite à la rédaction des monographies, trois orientations apparaissent pertinentes à explorer :

- la nécessité d'une approche globale (au-delà du rôle de bailleurs) ;
- la définition de « standards de qualité » pour aller au-delà de la rencontre ;
- les initiatives innovantes

Ces orientations feront l'objet d'une réunion d'échanges et de capitalisation entre les départements dans une phase suivante de l'étude.

LA NECESSITE D'UNE APPROCHE GLOBALE (AU-DELA DU ROLE DE BAILLEURS)

Si la relation « Jeunes et international » semble apparaître évidente pour de nombreux acteurs (au-delà des Conseils généraux), la mise en place de dispositifs cohérents, pérennes et efficaces se heurte souvent à des questions de coordination, de mobilisation et surtout de définition d'orientations et d'attendus précis. L'expérience de Départements engagés depuis plusieurs années permet de faire ressortir trois étapes nécessaires :

- Questionner le rapport à la citoyenneté locale et à l'institution
- La mise en réseau des acteurs concernés
- Le développement d'un accompagnement global

2.1.9 Questionner le rapport à la citoyenneté locale et à l'institution

L'enjeu de la mobilité est souvent présenté comme un enjeu de citoyenneté.

Or, les dispositifs de soutien actuels sont parfois noyés dans les multiples soutiens aux établissements ou présentés uniquement comme un complément à l'initiative européenne. Le rapport des jeunes à l'institution n'existe pas : l'image du Conseil général se limite à celle d'un simple financeur (la subvention « complémentaire ») avec une difficulté pour l'appréhension des engagements politiques en terme d'ouverture internationale ou d'engagement.

L'engagement européen ou international d'un Conseil général est une démarche politique ambitieuse et ancrée sur une relation forte entre le local et l'international, qui doit être comprise par le jeune. Pour cela, il apparaît important d'animer cette relation :

- en énonçant les objectifs spécifiques d'un programme général de mobilité et en précisant les logiques de relations « local / International »
- en renforçant la connaissance du discours de l'institution politique par le jeune, au moyen de rencontres particulières (accueil des boursiers par le Président du Conseil général, réunion des Cercles ou Club Europe à l'Hôtel de région)

Les questions méthodologiques qui se posent au Département sont alors, notamment :

- quel diagnostic réalisé sur le rapport Jeunes et International ? quelles modalités ?
quelles priorités fixer ? quelles modalités pour élaborer une stratégie cohérente et pérenne
quels espaces de rencontres entre l'institution et le jeune peuvent être aménagés ?
Quelle mobilité de groupe favoriser (échanges bilatéraux, multilatéraux...) ? Souhaite-t-on favoriser la mobilité de groupe pour faire émerger le sentiment d'appartenance à la communauté européenne ?
Quelle mobilité individuelle ? La mobilité individuelle pourrait-elle servir une plus grande employabilité des jeunes ? Quel secteur professionnel alors favoriser ?...
Quel type de mobilité pour quel public ? Quelles priorités pour les collégiens ? Quelles priorités pour les étudiants ?...*

2.1.10 La mise en réseau des acteurs concernés

L'offre en faveur de la mobilité internationale des jeunes s'est accrue, et est caractérisée par une grande variété de mesures, complémentaires mais pas toujours coordonnées.

Car, si on ne peut douter des bonnes intentions des collectivités locales en matière de politique éducative internationale (parfois matérialisées par un investissement important), on peut cependant remettre en cause la cohérence de l'offre en faveur de la mobilité des jeunes. Nous sommes aujourd'hui face à un mille-feuille de mesures et programmes pas toujours lisible.

- La démarche interne du Conseil général de l'Essonne est aussi révélatrice de la difficulté, pour une institution comme le Département, de présenter une politique cohérente, intégrant l'ensemble des critères de qualité souhaités.
- La démarche territoriale du Conseil général de Savoie présente une réponse à la « volatilité » du jeune et à son envie « d'avancer vite ». La définition d'un « corpus de base » en terme de connaissance et d'attitude, par différents intervenants du territoire, permet d'accompagner le jeune intéressé par la solidarité internationale.

Les questions méthodologiques qui se posent au Département sont alors, notamment :

- comment identifier les partenaires ?
quelles modalités de discussion et de partenariat définir ? Quelle place pour chacun ?
quelle tête de file proposer ?
quelles règles de fonctionnement ?*

2.1.11 Un accompagnement global

Les approches de la relation à l'international sont multiples, tout comme les intervenants (institutions, acteurs de l'éducation formelle et informelle, associations, centres d'informations, ...). Si l'ouverture à l'international peut faire partie des projets pédagogiques de l'Education nationale notamment, il apparaît nécessaire, au regard de différentes évaluations et développement de pratiques (CG Vienne, CG Calvados, CG Loire atlantique) de définir une approche éducative globale pour un Département souhaitant s'impliquer. En effet, au plan du jeune, seul un travail réfléchi sur le long terme peut entraîner un changement des mentalités et des pratiques, car c'est seulement dans la durée qu'il pourra apprécier les nuances culturelles et accroître ses capacités linguistiques. Un seul événement, non seulement, ne permet pas d'apprécier les subtilités culturelles, mais risque de renforcer les stéréotypes et représentations.

Pour cela, plusieurs départements (cf. fiches de Cas Loire Atlantique ou Calvados) construisent une approche cohérente et globale permettant d'assurer, au-delà d'un possible voyage, une confrontation multiple du jeune à l'international. Les moyens mis en place sont parfois plus économiques que certains « voyages ».

Les questions méthodologiques qui se posent au Département sont alors, notamment :

- Quels sont les différents espaces et circonstances possibles pour proposer au jeune un rapport à l'international ?*

Quelles étapes pour favoriser la mobilité ? Comment, dans un premier temps, sensibiliser les jeunes ?

Quels peuvent être les partenaires pour cette ouverture ? Quelle place pour les partenaires de l'éducation formelle et pour ceux de l'éducation non formelle ?

Quelle forme de suivi proposer à un public volatile qu'il apparaît difficile de mobiliser sur plusieurs mois ?

LA DEFINITION DE « STANDARDS DE QUALITE » POUR ALLER AU-DELA DE LA RENCONTRE ;

Tout l'intérêt de la pratique de la mobilité, ou de la confrontation à l'international, est conditionné par une démarche de qualité, qui permet un accompagnement adapté et développe la motivation des bénéficiaires à renouveler leur expérience. Dans la mesure où l'action internationale et la mobilité font appel à des compétences qui sont plus émotionnelles qu'intellectuelles, seul un travail structuré sur le long terme peut entraîner un changement des mentalités et des pratiques. Une expertise éducative permet au jeune de tirer le meilleur profit de cette expérience pour rencontrer une population, apprendre une langue, apprécier une culture, s'adapter à un nouvel environnement...

Il nous semble important, devant l'expérience de certains Départements, d'attirer l'attention sur plusieurs nécessités dans les dispositifs « jeunesse et international » tels qu'ils nous sont apparus :

- Assurer l'effectivité d'un travail sur le retour
- Dépasser la « bonne action » et renforcer la qualité

2.1.12 Assurer l'effectivité d'un travail sur le retour

Les projets d'échanges de jeunes sont des projets éducatifs. L'ensemble des études concernant les échanges internationaux de jeunes pointent souvent cet état de fait : le « chantier », le « voyage » sont souvent une fin en soi alors qu'ils devraient être considérés comme l'élaboration d'un matériau qu'il est nécessaire de retravailler, notamment au retour, par différents moyens :

- atelier de paroles
- expression orale, écrite, pour une analyse du vécu et du choc ressenti
- mise en perspective des informations reçues

Très peu de Conseils généraux semblent investir ce champ (par des rencontres entre les anciens boursiers, par le dialogue avec les collégiens s'étant déplacés, ..).

Les questions méthodologiques qui se posent au Département sont notamment :

Quelles circonstances proposer pour assurer un travail éducatif pertinent « au retour » dans le cadre de calendrier très serré au plan éducatif ?

Comment développer l'évaluation de l'impact des politiques sur les jeunes ?

Quels soutiens offrir aux différents opérateurs et partenaires de la politique de mobilité pour assurer ce travail pédagogique ?

2.1.13 Dépasser la « bonne action » et renforcer la qualité

Si l'action de solidarité internationale, l'action « humanitaire » est une thématique pour mobiliser les jeunes et répondre à un besoin certain d'engagement, les jeunes ont souvent déjà intégré l'inconscient collectif (un rapport à l'autre limité à l'aide) et montrent souvent peu d'esprit critique sur les projets portés.

Il est certes reconnu que les projets dans lesquels les jeunes participent activement et directement à des activités qu'ils ont eux-mêmes conçues et dont ils sont les acteurs principaux développent leur esprit d'initiative et d'entreprise ainsi que leur créativité. Toutefois, il est de la responsabilité des institutions de s'assurer :

- que l'encadrement pédagogique des jeunes est pertinent et en relation avec les objectifs d'évolution des comportements qui sont recherchés.
- de ne pas faire supporter les tentatives et approximations d'acteurs non professionnels, aux partenaires du Sud.

L'objectif principal d'un projet « jeunes » est, par exemple:

- pour les structures de formation et d'insertion, le renforcement de la démarche de professionnalisation et d'insertion
- pour les structures éducatives, la cohérence avec la démarche éducative
- pour le Conseil général, le renforcement de la citoyenneté – locale et mondiale - et le développement d'une solidarité chez les jeunes

Or, dans un projet « jeunes à l'international », il existe en fait deux projets :

- un projet d'aide au développement
 - qui se déroule sur le moyen terme (3 à 5 ans)
 - porté par un partenariat Nord Sud entre associations, collectivités ou autres
- un projet d'éducation au développement
 - qui se déroule sur le court terme (6 mois à 2 ans)⁴⁰
 - porté par le groupe de jeunes et leur établissement

Le premier projet prend très souvent l'ascendant sur le second. ...).

L'enjeu ici est de concentrer l'action sur le projet pédagogique concernant le jeune. L'expérience d'analyse des projets du Conseil général de l'Essonne ou du Conseil général de Seine Saint Denis est, en cela, pertinente. Il est nécessaire aussi développer une approche évitant de démobiliser le jeune (l'expérience du Conseil général de Savoie, est pertinente à ce titre).

Un accompagnement doit participer à la correction de cet état de fait. Il s'attachera à ne pas favoriser l'engagement des jeunes autour de projet de réalisations concrètes ponctuelles, mais plus sur des enquêtes de contexte ou de milieu réalisées dans le cadre de programmes de développement menés par des acteurs de la coopération et du développement (associations de solidarité internationale, partenaires de coopération du Conseil général, collectivités locales,

Les questions méthodologiques qui se posent au Département sont notamment :

Quelle coordination et quel pilotage transversal développer entre les différents services du Conseil général, impliqués sur la thématique ?

Quel dispositif de vérification et de contrôle peut être mis en place sans être rébarbatif pour le jeune ?

LES INITIATIVES INNOVANTES

Au-delà de ces aspects de mobilités, des dispositifs innovants, tant dans la conception que dans la mise en action, sont parfois expérimentés par les Conseils généraux. Ils questionnent alors les représentations habituelles en proposant de nouvelles approches.

2.1.14 La « concrétisation de l'international »

Ainsi, la rencontre avec l'international renvoie principalement à la notion de rencontre lors d'un voyage, lors d'un déplacement du jeune sur un territoire étranger. Ceci induit des contraintes financières, juridiques, pédagogiques. Certains départements proposent d'inverser cette relation en personnalisant « l'international » et provoquant une rencontre avec le jeune, dans l'environnement du jeune :

⁴⁰ 1 à 2 années scolaires pour les établissements d'enseignement

le Conseil général des Deux Sèvres propose l'accueil, au sein de collèges, d'assistants culturels, pour une période de 5 à 6 mois, dans le cadre d'un projet éducatif d'établissement. L'expérience vise à dépasser la logique de l'assistant linguistique, en proposant d'intégrer le jeune européen dans différents cours et l'animation d'espaces de rencontre particuliers.

Le Conseil général de Loire atlantique développe l'intervention de jeunes européens, mis à disposition des animateurs des Cercles Europe, pour deux interventions d'une heure

Le Conseil général de la Vienne accueille des troupes culturelles pour des représentations théâtrales en langue étrangère à destination du public des établissements scolaires.

Plusieurs nouveaux espaces apparaissent ainsi.

2.1.15 Les dynamiques « pour tous »

Le déplacement des jeunes est important. Toutefois, les moyens financiers nécessaires rendent difficile une participation de chaque jeune d'un territoire. Les pratiques pour inscrire l'ouverture européenne ou internationale dans l'espace territorial afin qu'elle touche l'ensemble d'une population, nécessitent des dispositifs particuliers :

Dans le Calvados, dans la mesure où certains groupes n'avaient pas l'opportunité de participer à un échange de jeunes⁴¹, il fallait trouver un moyen d'aller à la rencontre de tous les jeunes collégiens. C'est pourquoi le Conseil général a favorisé la création de « Club Europe » dans le maximum d'établissement. C'est avec la même intention d'aller à la rencontre des populations sur le territoire qu'un « Euro-Bus » a été mis à disposition des habitants / associations du département en 2005 par le Conseil Général pour informer sur l'Europe.

Le Conseil général des Deux sèvres, développe un programme d'accueil d'étudiants étrangers à l'IUFM –en parallèle du dispositif des Assistants culturels dans les collèges. Une réflexion a été engagée avec l'IUFM⁴² pour intégrer une connaissance de l'Europe au sein du cursus des élèves de l'IUFM afin que ceux-ci puissent, ensuite, participer à l'ouverture européenne dans l'exercice de leurs fonctions éducatives.

Le Conseil général de Loire Atlantique a développé une borne interactive permettant une mise à disposition, pour l'ensemble des collégiens d'un établissement, d'un espace ludique d'apprentissage de l'Europe.

Les questions méthodologiques qui se posent au Département sont notamment :

Comment être à l'écoute des opportunités de mon territoire ?

Quels dispositifs de mobilisation et de formation mettre en place pour mobiliser les communautés éducatives sur ces nouveaux projets ?

⁴¹ Moins de 30% des établissements du territoire avaient eu sur leur parcours l'opportunité de participer à un échange européen.

⁴² Institut Universitaire de Formation des Maîtres (forme les professeurs des écoles).

LA POURSUITE DE L'ETUDE

À partir de cette première phase, une réflexion sera engagée pour capitaliser et produire une méthodologie collective propre aux départements. Cette production sera réalisée en deux temps :

- deux réunions thématiques d'échanges et de capitalisation
- la formalisation d'outils

REFLEXION AUTOUR D'UNE PRATIQUE COMMUNE DES DEPARTEMENTS

Un appel à participation sera lancé auprès des départements pour constituer un groupe de travail. Deux réunions de capitalisation seront organisées sur les thèmes précédemment évoqués :

- la nécessité d'une approche globale (au-delà du rôle de bailleurs) ;
- la définition de points méthodologiques généraux pour aller au-delà de la rencontre ;
- les initiatives innovantes

Ces réunions seront structurées autour d'une série de questions.

La première réunion abordera le thème suivant :

Choisir un cadre stratégique: la méthodologie retenue pour réaliser le diagnostic et établir une logique d'intervention

La seconde réunion abordera les thèmes suivants :

Construire des outils et démarches construits
les indicateurs de suivis pouvant être élaborés

FINALISATION DE L'ÉTUDE : PRODUCTION ET DIFFUSION DE SAVOIRS

S'appuyant sur les résultats des deux premières phases, il sera élaboré une série d'outils d'information et de formation destinés aux Départements. Ces outils seront notamment :

- un document méthodologique reprenant les résultats de l'ensemble des travaux menés au cours de l'étude
- un site ressources – documents, expériences, personnes ressources- pouvant intervenir pour appuyer toute collectivité dans la construction de sa propre politique « jeunesse à l'international »
- un module de formation (2 à 3 jours) concernant les responsables politiques et techniques de ces projets



Agence Coop'Dec Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 € - SIRET : **444 247 621 00014** - APE 741G - 1 place Paul Verlaine – 92100 Boulogne Billancourt

Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France

TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant communautaire : FR2644424762100014

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél. : 06-12-72-96-71



ÉTUDE SUR LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

Échantillon : 62 Départements

Annexes

Yannick Lechevallier

2006



Agence Coop'Dec Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 € - SIRET : **444 247 621 00014** - APE 741G -
1 place Paul Verlaine – 92100 Boulogne Billancourt

Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France

Web : www.coopdec.org / MéI : contact@coopdec.org / Tél. : 06-12-72-96-71

LISTE DES FICHES DE CAS REALISEES

1 FICHE: CG 14	11
<i>Stratégie globale en faveur de l'ouverture européenne de la jeunesse</i>	
1 FICHE: CG 44	11
<i>Des « Cercles Europe » dans les collèges : un dispositif global</i>	
1 FICHE: CG 79	11
<i>Accueil d'assistants culturels européens dans les collèges</i>	
1 FICHE: CG 86	11
<i>Mobilisation des collèges et coopération avec l'Education nationale</i>	
1 FICHE: CG 94	11
<i>Appui aux montages de projets « jeunesse » internationaux</i>	

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

1 LES DEPARTEMENTS AYANT REPONDU	11
2 QUESTIONNAIRE ENVOYE	11
3 L'EDUCATION NATIONALE ET L'OUVERTURE INTERNATIONALE	11
3.1 LA POSITION DE L'EDUCATION NATIONALE FACE A LA SOLIDARITE NORD/SUD	11
3.2 LA POSITION DE L'EDUCATION NATIONALE FACE A L'EUROPE : UN TRAVAIL ORIENTE VERS L'UNIVERSITE.....	11
3.3 AUTRES ACTIONS DE L'EDUCATION NATIONALE	11
3.4 LE DISPOSITIF D'APPUI DE L'EDUCATION NATIONALE : LES DARIC	11
4 LA POSITION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE FACE A LA SOLIDARITE NORD/SUD	11
5 LE PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE (2000-2006)	11
5.1 LES OBJECTIFS DU PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE (PEJ).....	11
5.2 LES ACTIONS LIES A CE PROGRAMME	11
5.3 L'EVALUATION DU PROGRAMME : IMPACTS ET NOUVELLES ORIENTATIONS.....	11
5.4 DE NOUVELLES ORIENTATIONS PROGRAMME « JEUNESSE EN ACTION » - 2007-2013	11

Conseil général du Calvados - 14

FICHE SIGNALÉTIQUE : CG 14

TITRE DE L'INITIATIVE

Stratégie globale en faveur de l'ouverture européenne de la jeunesse

RESUME

Le Conseil Général du Calvados a constitué progressivement, depuis les années 70, une stratégie départementale en faveur de l'ouverture européenne de la jeunesse. D'abord axée sur le jumelage, la politique du Calvados s'est ouverte à d'autres champs en faveur de la mobilité et de la citoyenneté européenne.

Aujourd'hui, le Conseil Général du Calvados soutient des projets individuels ou collectifs de mobilité internationale, des actions de sensibilisation à l'apprentissage des langues et au renforcement du sentiment européen, directement à l'attention des jeunes. Un dispositif en faveur des jumelages permet aussi, indirectement, d'ouvrir les jeunes sur l'Europe.

Cette offre structurée, cohérente et variée touche les jeunes du territoire à différentes étapes de leur parcours éducatif, ce qui renforce l'impact et la qualité de la politique départementale.

DEPARTEMENT : CONSEIL GENERAL DU CALVADOS - 14

Président : Anne d'Ornano

Vice Président du conseil général en charge de la Jeunesse : Henri GIRARD Vice président de la commission Administration générale

Chef-lieu : Caen

49 cantons

Nombre d'habitants (1999) : 648 299

Population totale 0-19 ans : 25,6% de la population, soit 165 964 habitants

Collèges :

- 64 collèges publics
- 19 collèges privés

CONTACT

Doris Rouxel, responsable du service des jumelages et des échanges européens

36, rue Fred Scamaroni

14000 Caen

Tél. : 02 31 57 18 10

d.rouxel@cg14.fr

Site Internet : www.cg14.fr

MISSION DU SERVICE DES JUMELAGES ET DES ECHANGES EUROPEENS

- Assister les communes, en particulier les petites communes rurales, à mettre en place des jumelages avec d'autres pays européens
- Coordonner des activités européennes au niveau départemental, en particulier pour les 184 jumelages existants
- Organiser des actions d'information et de formation sur l'Europe
- Proposer des actions en faveur des jeunes, dans les domaines scolaire (en particulier pour les collèges) et extra-scolaire

- Faire connaître l'action du Département en matière de jumelages et de construction européenne

PRINCIPES D'ACTION

- Mettre en place des actions « concrètes », avec les habitants, à travers la vie quotidienne
- Répondre à des besoins en tenant compte de l'environnement local
- Favoriser la dimension humaine de la rencontre pour rapprocher l'Europe du citoyen
- Développer l'apprentissage des langues

PUBLIC DU CALVADOS CONCERNE

L'ensemble des actions mises en place par le Département du Calvados s'adresse aux jeunes. Certains dispositifs concernent exclusivement le public 12-26 ans. D'autres soutiennent les établissements scolaires. Enfin, des activités d'information et de jumelages touchent toute la population -et donc, indirectement, les jeunes-.

HISTORIQUE DES JUMELAGES ET DES ECHANGES EUROPEENS

Une approche chronologique de la politique départementale nous permet d'apprécier la logique d'intervention du Calvados en matière de jumelage et d'échanges scolaires. La structuration a été progressive, élaborée avec le souci de pérenniser. Elle a permis de toucher de nombreux jeunes par des actions variées et complémentaires.

Favoriser le jumelage avec d'autres collectivités

En 1971, le Conseil Général du Calvados s'est jumelé avec le Devon (Royaume-Uni). A alors été créée l'association « Calvados-Devon », animée par des bénévoles et conseillers généraux. En 1986, suite au jumelage avec la Basse-Franconie (Allemagne), l'association est devenue « Calvados-Devon- Basse-Franconie ».

Suite à l'accroissement de l'activité de l'association en charge des jumelages, il a été décidé, en 1991, de mettre en place un service dédié aux jumelages et aux échanges européens.

Le Calvados étant un des départements qui comporte le plus de localités en France (706 communes dont la moyenne a moins de 1000 habitants). Face à cette situation territoriale, l'ambition originelle affichée fut d'impliquer les communes du département dans des actions à dimension européenne, à travers les jumelages.

Prendre en compte les activités non formelles⁴³

Les jeunes ont d'abord été concernés par des dispositifs de subvention en faveur de l'apprentissage des langues. Dans un premier temps, des écoles ont bénéficié de cours d'initiation à l'anglais ou l'allemand (par un soutien du département aux municipalités). Par la suite, ont été favorisés des échanges scolaires.

Soutenir l'apprentissage des langues

Pour élargir le public concerné, a été mis en place un dispositif directement à l'attention des jeunes de 18-24 ans. Les bourses de découverte « Simone et Frank Duncombe » ont été créées en 1995 pour soutenir des projets individuels (ou petits groupes) de mobilité. Elles s'adressent à un large public, d'abord dans l'espace européen, puis sur le monde.

En 1996 ont été mis en place les stages à l'étranger à l'attention des étudiants (Bac +1 minimum).

Enfin, en 1997, le Département a pris l'initiative d'être la structure d'accueil et d'envoi de volontaires du programme européen SVE⁴⁴. Depuis, le Département n'a cessé d'envoyer et d'accueillir un jeune par an, en collaboration avec son partenaire allemand, le Bezirkstag.

Ce sont des initiatives du service des jumelages et des échanges européens qui ont permis d'inscrire la dimension « jeunesse » dans les activités du service. C'est à partir d'opportunités

⁴³ Activités structurées et organisées en dehors du cadre scolaire, à intention éducative.

⁴⁴ Service Volontaire européen

concrètes de programmes européens (SVE, séminaires...) et de coopération avec des collectivités partenaires⁴⁵ que les activités jeunesse se sont développées.

Rapprocher l'Europe des habitants

Dans la mesure où certains groupes n'avaient pas l'opportunité de participer à un échange de jeunes⁴⁶, il fallait trouver un moyen d'aller à la rencontre de tous les jeunes collégiens. En 2001, les « Clubs Europe » ont été mis en place pour compléter le dispositif à l'attention de scolaires⁴⁷. Ils ont été soutenus pour permettre à l'ensemble des collèges du territoire de donner l'opportunité au jeune de parler d'Europe sans être mobile.

C'est avec la même intention d'aller à la rencontre des populations sur le territoire qu'un « Euro-Bus » a été mis à disposition des habitants/ associations du département en 2005 par le Conseil Général pour informer sur l'Europe.

BUDGET ANNUEL

En 2006 : 336 790 €

Fonctionnement service : 142 380 €

Subventions Aides allouées : 162 410 €

32 000 € Subvention à l'association « Comité Départemental des Jumelages »

Cette construction globale aboutit à une multitude de dispositifs en faveur de l'ouverture européenne des jeunes (voir tableau ci-après) qui s'articule autour de plusieurs points :

- le soutien aux communes
- le soutien aux établissements scolaires
- le soutien aux jeunes
- la communication globale sur l'Europe
- le soutien à la qualité.

⁴⁵ La Basse-Franconie a proposé au CG 14 en 1992 d'être impliqué dans le concours vidéo qu'ils organisaient régulièrement en Allemagne. Ce dispositif existe toujours et le festival organisé constitue un moment fort de la collaboration franco-allemande.

⁴⁶ Moins de 30% des établissements du territoire avaient eu sur leur parcours l'opportunité de participer à un échange européen.

⁴⁷ Ces clubs sont des rassemblements conviviaux de professeurs, d'élèves et éventuellement de parents sous forme d'atelier sur l'Europe.

DISPOSITIF EN FAVEUR L'OUVERTURE EUROPEENNE DE LA JEUNESSE

OBJECTIFS	ACTIVITES	PUBLIC SPECIFIQUE	SOUTIEN FINANCIER/MATERIEL
SOUTIEN AUX COMMUNES			
Multiplier les jumelages dans le département, encourager des petites communes rurales à participer, avec leurs moyens, à la construction européenne	Conseil (informer sur les activités européennes au niveau national et européen, sur les possibilités d'aide de la commission européenne) Mise à disposition de ressources pédagogiques Aide à la signature de charte de jumelage	Petites communes non jumelées	Aide allouée au comité de jumelage qui organise une cérémonie de signature de charte de jumelage entre une commune du Calvados et une commune étrangère (610 € ou 915 €)
Aider les jumelages déjà existants sous différentes formes et en assurer le lien au niveau départemental	Conseil via des cours du soir, des séminaires à thème pour mieux appréhender l'Europe [ex : Un projet pour mon jumelage, Comment lancer un jumelage ? ...] Mise à disposition de ressources pédagogiques Aide aux anniversaires de jumelage	Communes jumelées	Aide allouée pour la célébration d'anniversaires au jumelage 305 euros pour une commune et 610 euros pour deux communes ou plus Budget global des deux aides : 8000 €/an
Faciliter la communication entre les membres du comité de jumelage et les habitants de la commune jumelle et ainsi permettre aux habitants de la commune de participer au jumelage.	Cours du soir en langue étrangère	Membres des comités de jumelages	Subvention à l'association départementale des jumelages : 32000 €/an <i>Forfait :</i> <i>457 euros pour un cours de 10 personnes minimum par année scolaire</i> Budget : 3000€/an

OBJECTIFS	ACTIVITES	PUBLIC SPECIFIQUE	SOUTIEN FINANCIER/MATERIEL
SOUTIEN AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
Inciter les collèves à donner à leurs élèves l'occasion de séjour à l'étranger	Soutien aux voyages linguistiques à l'étranger <i>Le séjour doit se situer dans un pays où le jeune étudie la langue ou dans un pays où il peut échanger dans une langue commune</i> <i>Echange avec un établissement scolaire</i>	Elèves des collèves	Soutien financier : 38 euros par élève Ex. : 2003 = 73 échanges linguistiques pour un montant total de 66500 €
Faire entrer la dimension européenne dans les collèves afin de créer une conscience d'appartenance à l'Union européenne auprès des élèves.	Aide à la création de « Clubs Europe » <i>Rassemblement convivial de professeurs, d'élèves et éventuellement de parents sous forme d'atelier</i>	Elèves des collèves Professeurs Parents d'élèves ...	Moyenne annuelle : 60000 € Budget : 1500 €/an - étudiants européens - réunions - matériel, - journée européenne
- Inciter les collèves à mieux cerner l'objectif du séjour linguistique à l'étranger - Améliorer la qualité du contenu des projets (travailler sur un thème, travailler l'aspect interculturel)	Prix collégiens d'Europe <i>Récompense cinq collèves qui ont bénéficié d'une subvention et dont le compte rendu a particulièrement bien illustré leur échange</i>	Elèves des collèves	Le conseil général accorde aux 5 classes lauréates une subvention pour acquérir des outils pédagogiques en rapport avec l'Europe et les langues étrangères
Pour la mise à disposition d'assistants : Inciter à la communication et à la conversation dans une langue étrangère.	Mise à disposition des assistants anglais et allemands <i>Cette action est réalisée dans le cadre du programme départemental « Speak 14 » (qui inclut aussi des cours pendant les vacances et des séjours linguistiques d'été)</i>	Elèves des collèves	Budget : De 1000 à 1400 €/an 425000 € pour l'ensemble du programme « Speak 14 » géré par la direction affaires scolaires du département
Favoriser l'apprentissage des langues européennes, dès l'enseignement primaire	Initiation à l'anglais ou l'allemand	Enfants des écoles primaires	Soutien financier : 152,50 euros par trimestre et par groupe de 15 élèves Budget département en 2003-2004 : 7300 € Budget département en 2005-2006 : 3000 €, dans la mesure où l'éducation nationale a pris le relais des financements dans les classes de CP/CE1 (le soutien se porte donc désormais sur le CE2)

OBJECTIFS	ACTIVITES	PUBLIC SPECIFIQUE	SOUTIEN FINANCIER/MATERIEL
LE SOUTIEN DIRECT AUX JEUNES	Les bourses de découverte « Simone et Frank Duncombe » <i>En échange d'une bourse au voyage, le jeune s'engage à restituer quelque chose à la collectivité (conférence, rapport, journal de bord...)</i>	Jeunes de 18 à 24 ans, lycéens, étudiants, jeunes professionnels, originaires du Calvados	Bourse délivrée à différentes étapes du projet : Si acception projet : 250 € Si validation rapport final : 250 € Budget : Environ 11500 €/an
- Faire parler, s'exprimer les jeunes sur les problèmes de société par les moyens de la vidéo - Réunir des jeunes français et allemands autour d'un projet commun	Concours vidéo franco-allemand <i>Le choix des thèmes est libre. Ont été déjà traités le sport, les problèmes de société, les loisirs des jeunes, ... Un thème facultatif a été retenu pour cette année : "Culture ! , cultures ?"</i>	Tous les jeunes du Calvados et de la Basse-Franconie réunis en groupe (minimum 2 jeunes) 2 catégories : - de 15 ans - 15-26 ans	La valeur des prix s'élève à 1200 euros. Le coût dépend du lieu de l'événement (France ou Allemagne), mais en moyenne il revient à 16000 ou 17000€.
Permettre à des jeunes de rencontrer d'autres jeunes européens ; de vivre et de travailler avec eux sur un thème commun	Séminaires internationaux de jeunes <i>Le thème varie chaque année : Théâtre, environnement, vidéo, paix, engagement jeunes dans la société, cuisine franco-allemande.</i>	Age varie, moyenne entre 12 et 25 ans.	Variable en fonction de la durée, du nombre de participants, du lieu et du thème. Varie aussi en fonction du soutien de financeurs internationaux En moyenne, entre 15000 € et 20000 €.
Donner à deux jeunes par an la possibilité de vivre une expérience d'utilité publique dans la région jumelle. Inciter les autres jeunes (par des témoignages) à faire de même.	Service volontaire européen <i>Programme communautaire réservé aux jeunes européens de 18 à 25 ans qui leur permet de s'engager dans une action de bénévolat d'intérêt général au profit d'une communauté locale.</i>	Jeunes de 18 à 25 ans	Accueil d'un jeune : programme européen JEUNESSE (SVE): coût : 11 000 € subvention européenne de 5000 à 6000 €
- Accroître les compétences des jeunes étudiant, notamment dans un cadre international - Entretenir le réseau des collectivités partenaires du Calvados	Stages en entreprise dans une région jumelle (le Devon en Grande-Bretagne et la Basse-Franconie en Allemagne)	Etudiants majeurs (entre 18 et 25 ans), en études supérieures, maîtrisant la langue du pays et faisant preuve de motivation. <i>Environ 40 étudiants envoyés à l'étranger/an</i>	Pour l'envoi du jeune, cela coûte les billets de transport et le temps investi Pour le Devon : Bourse du CG aux étudiants (77 euros pour le voyage et 244 euros/mois pour les frais de vie sur place. Pour la Basse-Franconie : Bourses OFAJ 11000€ pour Devon Allemagne : OFAJ

OBJECTIFS	ACTIVITES	PUBLIC SPECIFIQUE	SOUTIEN FINANCIER/MATERIEL
COMMUNIQUER SUR L'EUROPE	Prêt d'outils pédagogiques <i>Livres, Vidéos, CD et expositions sur la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie l'Union européenne que le service des jumelages emprunte auprès d'instituts culturels, centres de documentation, ambassades...</i>	Professeurs de langue Documentalistes Comités de jumelage Associations Bibliothèques MJC...	Environ 700€/an (renouvellement et frais transport)
- Informer les citoyens sur les actions européennes du département	Eurobus <i>Bus mobile mis à disposition des partenaires locaux du Conseil Général</i>	Elèves (écoles primaires, collèges, lycées) et étudiants Comités de jumelage, Communes, ...	Budget global : Achat bus et équipement : 26000€ fonctionnement annuel : 3600 + une animatrice
- Informer les citoyens sur les activités du Conseil Général en matière d'activités internationales - Souligner l'intérêt de la mobilité	Le magazine "Échanges " <i>Revue semestrielle, avec :</i> - <i>Retour d'expériences</i> - <i>Dossier</i> - <i>Présentation d'une région</i> - <i>La vie des jumelages</i> - <i>Expériences et récits des scolaires et des étudiants</i> - <i>Informations pratiques</i>	Tous publics	Budget global : 8600 €/an (frais de mise en page) Rédigé et imprimé par les soins du département
- Donner des informations aux jeunes sur les opportunités de voyage à l'étranger	Le CD-ROM "Visa pour l'Europe » <i>Les thèmes abordés :</i> - <i>1000 façons de partir à l'étranger</i> - <i>Je cherche un stage à l'étranger</i> - <i>Apprendre une langue étrangère</i> - ...	Jeunes âgés de 12 à 26 ans	Budget global : Conception et fabrication : 32000 € Remise à jour (2006) : 10500 €
- Donner des informations et des outils pratiques pour mettre en place un Club Europe »	Le Guide : « Club Europe-Mode d'emploi »	Club Europe	Budget global : Conception et rédaction 7000€ Imprimé par les soins du département
- Susciter l'émergence d'un sentiment européen en participant à des activités culturelles à dimension européenne	Le Calvados fête l'Europe <i>Plusieurs manifestations proposées autour du thème de l'Europe</i> <i>Au programme : expositions, musique, rencontres, stages, cinéma, conférences ...</i>	Tous publics	Budget global : Exemple 2004 (fête du 9 mai) : 6500 € Exemple 2006 (événement en septembre) : 30000 € pour 6000/7000 visiteurs sur deux jours

OBJECTIFS	ACTIVITES	PUBLIC SPECIFIQUE	SOUTIEN FINANCIER/MATERIEL
SOUTIEN A LA QUALITE	Séminaire de professeurs d'allemand du Calvados, et de professeurs de français de Basse-Franconie <i>Formation validée par le rectorat et l'inspection académique</i>	Professeurs de langue des deux régions partenaires Des trois niveaux (primaire, collège, lycée (ne se fait nulle part ailleurs...))	Budget département : 3000 € + soutien financier de l'ADEAF (association pour la diffusion et l'enseignement de l'Allemand en France) et du partenaire allemand
Assurer une veille informative Souligner l'intérêt de certaines actions et thématiques pour communes et territoire	Atelier d'information et de formation des élus et des comités de jumelage <i>Réunion annuelle des élus du département.</i> <i>Durée : une journée</i> <i>Ateliers variés :</i> - coopération décentralisée - fiscalité, - programmes européens - opportunités de coopération - ...	Elus du département du Calvados Présidents des comités de jumelages	De 1000 € à 3000 € par journée organisée selon intervenants
Donner l'occasion à des personnes de se rencontrer, d'échanger sur leurs expériences et de recevoir des informations	Formations <i>En réponse aux attentes exprimées par les partenaires locaux du Conseil Général</i> <i>Exemple des thématiques :</i> - aides communautaires aux jumelages et stratégie locale - un projet pour notre jumelage	Animateurs de « Club Europe » Principaux, professeurs de collèges qui n'ont pas de club Europe	1000 €/réunion
- Inciter davantage les professeurs à penser « Europe » et non seulement langue - Mettre en valeur les bons projets européens	Réunions d'animateurs de « Club Europe » <i>Rencontres bi-annuelles</i>	Professeurs (pas exclusivement de langues !) Provisseurs	1 café !
Présentation et promotion des projets européens réalisés <i>Rencontre annuelle</i>			

CAPITALISATION :

FAITS SIGNIFICATIFS : LES ATOUTS DU DEPARTEMENT

De multiples opportunités d'action

La politique de jumelage et d'échanges européens du Calvados permet de :

- toucher différents publics : projets jeunes individuels/collectifs, information en public...
- proposer de multiples thématiques : institutions européennes, expression artistique et vidéo, développement durable...
- d'impliquer plusieurs partenaires éducatifs : Éducation nationale, associations...

Une articulation des dispositifs⁴⁸

Les activités soutenues par le Département offrent un cadre qui présente de multiples opportunités pour se faire son « parcours européen ».

- *Un jeune peut avoir bénéficié des cours de langue à l'école, puis être parti dans un échange de jeunes en première année de collège. Suite à cette sensibilisation, il pourrait participer au « Club Europe » et mieux comprendre les enjeux européens. Ensuite, il pourrait être impliqué dans des événements (séminaire, SVE...) pour vivre la diversité culturelle européenne et apprendre à y évoluer.*

Différentes formes de soutien

Le soutien du Conseil général prend utilise différents moyens :

- Les subventions de projets
- Le prêt d'outils pédagogiques,
- La mise à disposition d'étudiants-assistants de langue...

Une élaboration dans la durée

Le fait que le dispositif a été structuré dans le temps a permis de faire évoluer les activités soutenues, en fonction des besoins du territoire, vers une plus grande qualité.

- *Les Clubs Europe ont dans un premier temps été soutenus par du conseil (pour faciliter la mise en place) et du prêt d'outils pédagogiques afin de donner des idées de méthodes actives. Peu à peu, les clubs ont évolué. Face à ce constat, le Département a progressivement proposé d'autres formes de soutien. Aujourd'hui, il facilite l'intervention dans les clubs Europe de jeunes étudiants européens ERASMUS de séjour en France, d'artistes...*

48 Cette articulation des dispositifs permet de garantir l'impact des actions éducatives à dimension internationale. En effet, la pratique de la mobilité fait appel à des compétences qui sont plus émotionnelles qu'intellectuelles. Or, seul un travail réfléchi sur le long terme peut entraîner un changement des mentalités et des pratiques. Il est donc de l'intérêt du jeune de pouvoir être associé à un projet sur le long terme, car c'est seulement dans la durée qu'il pourra apprécier les nuances culturelles et accroître ses capacités linguistiques. Un seul événement, non seulement, ne permet pas d'apprécier les subtilités culturelles, mais risque de renforcer les stéréotypes et représentations.

Des partenariats variés et complémentaires pour dynamiser le territoire

La question de la mobilité internationale des jeunes est une question complexe qui implique la coopération active de partenaires de plusieurs champs disciplinaires. C'est un ensemble de connaissances et de savoir-faire qu'il est nécessaire de prendre en compte de manière « transversale » pour mettre en place des activités à dimension internationale.

Prenant en compte cette contrainte, le Département du Calvados développe ses propres accords de coopération et chartes de jumelages, mais tisse des partenariats avec des acteurs institutionnels variés, autour de projets ponctuels qui s'intègrent dans la stratégie du Conseil général :

- Collectivités partenaires : Jumelages avec collectivités partenaires, comité des jumelages.
- Partenaires institutionnels internationaux⁴⁹ : UE (programmes européens éducatifs : Aide communautaire en faveur des jumelages, JEUNESSE -dont SVE-...), Conseil de l'Europe , OFAJ⁵⁰ (rencontres internationales de jeunes), instituts culturels (Institut Goethe), instituts consulaires.

Un réseau s'est structuré au niveau du territoire au fur et à mesure des opportunités de coopération avec des partenaires étrangers. Des actions concrètes ont permis de dynamiser et structurer les relations entre acteurs au sein du territoire. Des acteurs locaux se sont rapprochés dans des projets communs et ont fédéré une communauté. Ainsi, plusieurs autres acteurs sont mobilisés dans le cadre de la politique de soutien du Département :

- Partenaires institutionnels nationaux : Education nationale (DARIC, bureau d'échanges de l'université de Caen, collèges, lycées professionnels), ministère de la Jeunesse et de la vie associative (DRDJS⁵¹), AFCCRE,
- Autres partenaires : Associations culturelles, associations jeunesse, jeunes, enseignants, syndicats d'enseignants, travailleurs sociaux, entreprises, acteurs du secteur culturel...

Soutien à la qualité et à la visibilité

L'expertise de l'équipe départementale a non seulement permis d'augmenter le nombre de projets internationaux, mais elle a aussi mis en place un dispositif de soutien à la qualité des activités autour de deux axes. Le premier vise à valoriser les activités mises en place sur le département à travers une variété de supports de communication.

- *Journal (le magazine « Echange »), publications (« Mode d'emploi des jumelages dans le Calvados »), événement (« Le Calvados fête l'Europe »), CD-Rom (« Visa pour l'Europe »), bus d'information (« Euro-Bus »).*

Aussi, le département offre à son réseau d'acteurs locaux de se former en permanence pour acquérir des compétences sur le montage de projets internationaux.

- *Réunions d'information à destination des élus, des présidents de Comité de jumelage, de professeurs, d'animateurs...*
- *Formations générales (financements européens, gestion de projet) et thématiques (coopération décentralisée...)*
- *Visites d'études à l'attention de professionnels (intégration handicapés, bibliothèques, aménagement du territoire...)*
- *Outils pédagogiques mis à disposition*

⁴⁹ Cette coopération avec d'autres organismes financeurs permet d'augmenter la cohérence et la visibilité des différents dispositifs, de simplifier les procédures de financement, de partager une expertise. Tout ceci dans le souci de renforcer l'accompagnement et le suivi des acteurs locaux.

⁵⁰ Office franco-allemand de la Jeunesse

⁵¹ Directions régionales et départementales de la jeunesse

LES ENJEUX

Plusieurs points provoquent une réflexion pour améliorer le dispositif :

Développer les ressources humaines

Maintenant que le dispositif est consolidé, le service a besoin de nouvelles personnes pour répondre à la demande et démultiplier l'information collectée. L'idée est de constituer un réseau de médiateurs pour faciliter le dialogue entre l'Europe, les collectivités locales et les citoyens.

Valoriser l'impact des activités

Outre les chiffres qui concernent la quantité des jeunes concernés par nos dispositifs, il convient aujourd'hui de valoriser l'apprentissage des jeunes. Dans quelle mesure les activités du Conseil Général permettent aux jeunes d'acquérir des compétences ? L'équipe du service de jumelages et échanges européens a commencé à compiler des remarques des professeurs et s'appuie sur les rapports finaux des projets subventionnés. Mais une approche plus scientifique permettrait de mieux justifier l'impact du dispositif départemental.

Travailler en réseau, mutualiser

La recherche de soutien pour un projet international de jeunes est si complexe, les dispositifs sont tellement multiples qu'il est nécessaire de renforcer la visibilité des politiques jeunesse. Aujourd'hui, les subventions des institutions européennes, des collectivités locales, de l'Etat... s'additionnent sans cohérence et sans effort de mutualisation. Monter de projet demande plus de compétences techniques en recherche de subvention que d'imagination. Il importe donc de simplifier les démarches et de limiter le nombre de dispositifs par une meilleure coopération des institutions.

LES PERSPECTIVES DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DE L'OUVERTURE EUROPEENNE DES JEUNES

Travailler avec des jeunes en difficulté

La mobilité constitue aussi un outil d'insertion. Des programmes (notamment le SVE) permettent de développer un sentiment européen par une expérience d'utilité publique dans un pays européen partenaire. Ils permettent aussi d'acquérir des compétences que la jeune pourra valoriser dans son parcours professionnel.

Travailler avec les communautés de communes

Afin d'augmenter les capacités et opportunités d'actions des petites communes rurales, nous incitons les communautés de communes de mutualiser leurs ressources financières et surtout humaines.

- *Par exemple, fédérer plusieurs communes pour accueillir un jeune d'un autre pays européen permet de réduire les coûts d'accueil tout en ayant la chance de pouvoir bénéficier de l'intérêt de la présence d'un jeune européen (mixité, activités linguistiques dans un cadre scolaire, dynamisme associatif...).*

SOURCES D'INFORMATIONS ACCESSIBLES :

Sites Internet :

www.cg14.fr

Conseil général de Loire Atlantique - 44

FICHE SIGNALÉTIQUE : CG 44

TITRE DE L'INITIATIVE :

Des « Cercles Europe » dans les collèges : un dispositif global

DEPARTEMENT : CONSEIL GENERAL DE LOIRE ATLANTIQUE

Président : Patrick Mareschal

Chef-lieu : Nantes

59 cantons

Nombre d'habitants (1999) : 1 192 176

Population totale 0-19 ans : 26,13% de la population, soit 311 572 habitants

134 collèges : 75 publics et 59 privés

CONTACTS

Carole MERCIER – Chargée de mission Europe

Tel : 02.40.99.10.12 / Fax : 02.40.99.13.33

Conseil Général de Loire-Atlantique

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray - BP 94109 - 44041 Nantes Cedex 1

OBJECTIFS

L'objectif du Département est de sensibiliser les collégiens à la citoyenneté européenne, les ouvrir davantage à l'Europe, leur faire découvrir les différences et les particularités de chaque État membre, celles qui leur accordent leur caractère unique au sein de l'Union européenne

La vocation principale des « Cercles Europe » est de « faire entrer la dimension européenne dans les collèges ». Pour cela, le Département appuie les enseignants pour :

- faire découvrir les différences et les particularités de chaque État membre
- celles qui leur accordent leur caractère unique au sein de l'Union européenne
- celles qui construisent un caractère européen
- s'ouvrir à d'autres visions européennes.

PRINCIPES

Pour cela, le Département encourage tout projet pédagogique à la découverte de l'Europe et de ses habitants par :

- la création de partenariats avec d'autres établissements européens.
- divers projets entrant dans le dispositif COMENIUS (échanges, correspondances, projets en commun...)

La nouvelle orientation donnée au dispositif « Cercles d'Europe » doit permettre un véritable service et un soutien solide aux collèges.

BUDGET : 35 000 € EN 2006 ET 85 000 € EN 2007.

Le département de Loire-Atlantique compte actuellement 134 collèges (75 publics et 59 privés). Le dispositif est ouvert à l'ensemble de collèges du département. Pour l'année scolaire 2005/2006, 29 collèges ont été labellisés « Cercles Europe », dont 20 publics et 9 privés.

RECIT :

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU PROJET

Contexte de la coopération internationale et de la jeunesse

Dans le domaine des relations internationales, le Conseil général a orienté sa politique selon deux axes :

- participer au mouvement de solidarité nord-sud à travers des actions de coopération décentralisée et un fonds de soutien aux associations
- ouvrir la Loire-Atlantique sur l'Europe dans les domaines de compétences du Département (jeunesse, éducation, solidarité, etc.)

Il entretient de nombreux partenariats internationaux, notamment avec la Pologne, la Hongrie ou l'Allemagne.

Au titre de la politique jeunesse éducation populaire, le Conseil général est engagé à soutenir toutes les démarches qui contribuent à la cohérence et la continuité de l'offre éducative dont doivent bénéficier tous les enfants et les jeunes du département. Les adultes font partie intégrante du public de la politique jeunesse et éducation populaire, identifiés (en particulier les parents) comme des acteurs éducatifs à part entière. L'action du Conseil général vise à les mobiliser et à les reconnaître comme partenaires actifs dans les projets éducatifs menés dans les territoires.

Des finalités visant la prise d'initiative, l'éveil, la citoyenneté

Ainsi, le Conseil général soutient des projets dont les finalités tendent à :

- Élargir l'horizon de l'enfant et du jeune en favorisant la découverte de nouvelles activités, de nouvelles pratiques (culturelles, sportives, scientifiques...)
- Développer, en cohérence avec les acteurs du territoire, des activités en dehors des temps scolaires porteuses d'une ambition éducative et citoyenne,
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté et de l'autonomie par la prise d'initiatives,
- Participer au développement de la mixité dans toutes ses dimensions (géographique, sociale, générationnelle, culturelle, ...).

Initiative

Le Conseil général a souhaité adapter aux collèges, à partir de 1993, le dispositif « Cercles Europe » initié par la Région des Pays de la Loire pour les lycées. L'objectif de ce dispositif est de faire entrer la dimension européenne dans les collèges en développant l'information sur l'Europe et les Européens par différents moyens et activités.

Le dispositif est développé en partenariat avec les collèges, sur la base du volontariat d'équipes éducatives.

Le positionnement choisi par le Conseil général est celui d'un soutien « solide » aux équipes pédagogiques engagées dans un véritable projet.

la philosophie du dispositif actuel

Le dispositif est destiné à soutenir les professeurs de collège dans leur enseignement de l'Europe, en leur offrant des outils pour les aider à développer des projets européens avec des collégiens. Si les moyens financiers sont présents, le soutien va bien au-delà du financement des voyages par un appui méthodologique large et pratique.

Les bénéficiaires directs du dispositif sont les collégiens et leurs professeurs.

DISPOSITIF D'INTERVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le dispositif d'accompagnement est structuré autour de sept interventions complémentaires :

- La création d'un Point Europe documentaire dans le collège
- Des réunions de lancement et de mise en réseau pour les professeurs
- Des animations « clé en main »
- Une possibilité de subvention
- Une borne interactive
- Des expositions mises à disposition
- Un concours

La création d'un Point Europe documentaire

Une mallette documentaire est offerte à l'inscription des collègues dans le dispositif des « Cercles Europe ». Elle contient les différents éléments nécessaires à la création, au sein du Centre d'Informations et de Documentation –CDI- d'un « Point Europe ». Elle est constituée de différents guides, d'une signalétique (affiches, bandeau, carte, ...) et d'un jeu de société (question/réponse). Ce point est ensuite régulièrement enrichi par les collégiens et professeurs. Pour cela, le Conseil général offre deux dotations, en livres et documents, de 150 € à l'adhésion puis de 150 € annuellement. Pour la dotation initiale, le choix des livres est fait par le Conseil général grâce à l'aide d'un spécialiste de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP), mais le choix des ouvrages de la dotation annuelle relève de la responsabilité des collègues. Au-delà, le C.R.D.P. (Centre régional de documentation pédagogique) propose une liste complémentaire, aux documentalistes⁵².

Réunions de lancement et de mise en réseau pour les professeurs

La mise en réseau et la dynamique collective sur le territoire du Département sont recherchées. Un soutien est apporté au démarrage des projets et au cours de l'année par l'intermédiaire de réunions globales de l'ensemble des responsables ou des collégiens concernés :

- une réunion de concertation, à laquelle sont conviés tous les responsables des Cercles Europe, est organisée en septembre, chaque année, en partenariat avec la Maison de l'Europe. Cela permet à chacun d'identifier les axes de la thématique européenne qui sera proposée au collège ;
- une réunion de présentation globale des outils et appuis du Conseil général est organisée en octobre pour l'ensemble des responsables. Cette réunion permet une identification de l'ensemble des actions prévues (un « calendrier » est ensuite réalisé à partir des informations transmises) et une mutualisation des pratiques entre les responsables de collèges ;
- une réunion plus centrée sur une discipline particulière et son rapport à l'Europe (ex : science et Europe, Histoire-géo et Europe) est proposée avec la Maison de l'Europe et le soutien de la DARIC⁵³ et de l'AEDE⁵⁴ ;
- la journée de l'Europe le 9 mai – voir « *le concours* ».

Des animations « clé en main »

Pour faciliter le développement des projets des collègues, le Conseil général facilite la participation d'associations à vocation européenne à différentes animations :

- une association d'étudiants étrangers mobilise des intervenants pour deux interventions d'une heure par collège pour présenter leur pays,
- une association artistique propose une intervention, constituée de 10 ateliers, autour du conte et du théâtre pour l'appropriation de cultures.
- Le Service Environnement du Conseil général facilite l'intervention d'associations spécifique et le déplacement sur certains sites particuliers, dans le cadre d'une thématique liée à l'environnement.

⁵² www.crdp-nantes-cndp.fr - rubrique « question d'école / apprendre l'Europe »

⁵³ Délégué Académique aux Relations Internationales et Coopération DARIC

⁵⁴ Association Européenne Des Enseignants (AEDE)

Une possibilité de subvention

Si l'institution est toujours identifiée comme un appui financier, le Département a souhaité développer un autre rapport aux acteurs des collèges. Il ne subventionne plus, par exemple, des compléments dans le cadre de projets Comenius – les collèges sont toutefois intégrés automatiquement au réseau des « Cercles Europe » dès leur demande d'adhésion.

Un financement est toutefois proposé : 50 % du budget global, plafonné à 750 €, dans le cadre d'un projet européen mis en œuvre par un « Cercle Europe » aboutissant à une « production concrète » - exemple d'un jeu créé en partenariat avec d'autres collégiens, écriture d'un document (conte, ...)

Au-delà de cela, le Département peut faciliter la mise en relation avec d'autres établissements des territoires de ses collectivités partenaires. Toutefois, une relation avec des établissements de ces territoires partenaires n'est pas une obligation.

Des critères stricts excluent les simples voyages linguistiques ou de simples acquisitions d'équipement. Il est important que « le projet » soit au centre de la réflexion du groupe et non le simple déplacement.⁵⁵

Une borne interactive

Le Conseil général a fait développer un programme informatique unique en son genre couplé à une borne interactive. Celle-ci est mise à disposition lors d'animations particulières, au sein des collèges, et accompagnée d'une exposition sur panneaux.

Le logiciel multimédia est multilingue et permet de découvrir l'Union Européenne et les états membres autour de 13 thématiques de jeux. Ce logiciel sera remplacé en 2007 pour tenir compte des évolutions de l'Union Européenne : cette nouvelle version sera présentée à l'occasion de la fête de l'Europe, le 9 mai 2007. Il est à noter qu'aucun logiciel actualisé de ce type n'existe à ce jour ; le Conseil général s'emploie à en créer un nouveau dont le contenu sera validé par le CRDP. La borne est installée par les services techniques du Département et nécessite peu d'intervention du collège.

La durée de l'usage du logiciel pour utiliser les 13 jeux : 2 heures pour répondre aux 150 questions qui portent sur l'Union Européenne. Mais les utilisateurs de la borne ont également la possibilité de répondre qu'à une seule série de questions en favorisant une thématique particulière et en ne consacrant qu'une dizaine de minutes, par exemple sur les monuments célèbres de l'Union Européenne.

Les modalités d'usage : la borne fonctionne en libre service au sein des établissements scolaires. Tous les collégiens peuvent l'utiliser, sans exception, puisque le but de cet outil pédagogique est justement de permettre l'accessibilité à tout le monde.

A ce jour, le dispositif dispose d'une seule borne active, mais pour la rentrée scolaire 2006/2007 l'acquisition de deux nouvelles bornes a été prévue,

Des expositions

Le Conseil général met à disposition 4 expositions de 6 à 28 panneaux, qui sont accompagnées d'un livret d'explication pour permettre au professeur de préparer l'utilisation avec ses élèves, acheter à des opérateurs spécialisés.

Le Conseil général propose ces expositions pour une dizaine de jours. Afin d'assurer une réponse aux diverses demandes, le Conseil général possède 2 à 3 exemplaires de chaque exposition.

Facile d'utilisation, la majorité des expos circule par la poste.

Un concours

Pour orienter et stimuler les collégiens, le Conseil général organise, avec le soutien de la Maison de l'Europe, un concours annuel « Vivre l'Europe en 2007 » qui aboutit à une rencontre départementale lors de la journée de l'Europe, le 9 mai.

Le Conseil général subventionne par ailleurs, dans le cadre d'une subvention globale aux collèges, les déplacements à hauteur de 7€ par collégiens.

Ainsi, les collèges, qui doivent renvoyer leur dossier en début d'année, sont invités à un grand rassemblement, durant lequel une présentation ludique des projets retenus est réalisée. Pour élire le meilleur projet de l'année et pour valoriser leur engagement, les collégiens sont invités à prendre part au jury final.

Une thématique indicative est proposée. Tous les collèges inscrits au concours peuvent obtenir une dotation de 50 € en ouvrage, à choisir à partir d'une bibliographie proposée par la Maison de l'Europe.

Modalités de mise en oeuvre

Ces outils sont disponibles par simple adhésion au dispositif Cercles Europe

Afin d'assurer une information globale, une réunion de présentation des nouveautés, pour l'année suivante est organisée. Une plaquette est alors envoyée à l'ensemble des collèges du département.

Au-delà de ces rencontres, une chargée de mission est disponible, tous les jours de la semaine, au Conseil général, pour répondre aux questions et orienter les différents intervenants. Elle assure le bon fonctionnement du dispositif :

- Examine chaque dossier d'adhésion
- Constitue les dossiers pour attribution des dotations en ouvrages et de la subvention
- Assure le suivi des prêts
- Organise différentes rencontres entre les principaux acteurs du dispositif
- Travaille en étroite collaboration avec les responsables "Cercles Europe" de chaque établissement (réunions, conférences)
- Adapte le dispositif aux nouveaux besoins
- Met en place une communication efficace pour la diffusion des informations du dispositif (mise à jour de la plaquette, mailing)

ACTEURS PRINCIPAUX

Le Conseil général s'appuie, pour mener cette opération sur différents partenariats dont :

- la Maison de l'Europe de Nantes
 - Association faisant partie d'un réseau national, la Maison de l'Europe a pour vocation d'expliquer l'idée européenne, faire ressurgir les valeurs fondamentales de la construction européenne, de fonder la citoyenneté européenne. Elles s'adressent aux jeunes, aux associations, aux enseignants, aux collectivités, par des actions telles que des conférences, des débats, des publications, des expositions, des séminaires européens d'information ou de formation...
 - La maison de l'Europe permet l'accès à différentes sources d'informations européennes
- L'Académie
 - La DARIC s'adresse à tous les établissements scolaires et a pour principales fonctions le développement de projet et l'information en matière de programmes européens et internationaux, de conseil pour l'ouverture internationale des établissements, la gestion et le suivi de dossiers et de projets.
- et différentes associations identifiées par les services pour assurer un enrichissement des projets.

IMPACT ET CAPITALISATION

FORCES ET INTERET DE LA DYNAMIQUE

La notion de « label » « cercles Europe » permet aux acteurs locaux de se reconnaître et développe un sentiment de qualité pour les actions. Ce « Label », initié depuis 1993 par la Région pour les lycées, a ainsi essaimé dans différents départements. Le Conseil général bénéficie ainsi

d'une dynamique régionale de par la notoriété de l'initiative du Conseil régional auprès notamment du Rectorat et du public de l'Éducation nationale. Il peut par ailleurs s'appuyer sur les différents acteurs engagés sur la métropole nantaise.

Par ailleurs, le Conseil général impulse une dynamique de réseau par diverses réunions et manifestations qui permettent, notamment aux professeurs engagés dans l'animation des cercles, de se rencontrer et d'échanger des idées et des pratiques :

En 2003, le CRDP de Nantes avait fait une enquête sur les fonds européens dans les CDI. Sur 441 documentalistes de l'académie (collèges et lycées) 195 réponses ont été traitées. Si 92,2% disposent d'une documentation sur l'UE, 86,2 % déclarent qu'elles sont « peu utilisées ». L'accompagnement du Conseil général, par des animations, la motivation par des concours et le « label » permet de dynamiser l'appropriation des ressources.

Par ailleurs, dans cette même enquête, les établissements ligériens étaient qualifiés de « réceptifs, mais peu actifs ». Les actions de formation et d'accompagnement, sous une forme ou sous une autre, sont « sans doute un moyen de « réveiller » la communauté éducative ».⁵⁶

Par ailleurs, le Conseil général propose un appui aux établissements pour trouver des correspondants dans ses territoires partenaires, mais cette localisation n'est pas obligatoire. Le Conseil général distingue :

- un objectif d'ouverture de ses collégiens aux valeurs et concept de l'Europe (la relation avec un territoire est un moyen et il n'y a pas d'obligation d'aller vers les mêmes territoires)
- un objectif de relations internationales, de territoire à territoire, centrées sur un choix particulier de partenaire.

Ceci laisse une liberté d'action importante et permet de se concentrer sur la qualité pédagogique du projet présenté par le collège.

Enfin, si la subvention existe encore, elle est « accompagnée » et fait principalement partie d'une démarche politiquement lisible. L'enjeu de l'apprentissage européen, de l'ouverture sur l'Europe est détaillée et il ne suffit pas de proposer « d'aller voir l'autre » pour avoir un « projet » accepté.

LIMITES/QUESTIONNEMENTS

Ce type d'initiative, qui s'appuie notamment sur un accompagnement particulier des collègues nécessite un engagement important dans le cadre d'une politique globale qui vise à toucher l'ensemble des collègues. Actuellement, le Conseil général ne touche que 10 % des collègues du département.

Par ailleurs, devant les diminutions de crédits disponibles pour ces initiatives, auprès de l'Éducation nationale ou de l'Union Européenne, il apparaît nécessaire de développer une information importante pour présenter des alternatives au « voyage d'études » qui reste souvent, encore, la référence. Sans la diffusion de nouvelles références, le nombre de professeurs acceptant de se mobiliser sera difficile à élargir.

SOURCES D'INFORMATIONS ACCESSIBLES :

Une plaquette d'information complète est envoyée sur demande.

AUTRES DISPOSITIFS

LES CERCLES EUROPE DU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil régional a mis en place depuis 1993, en partenariat avec le Rectorat une dynamique européenne. A ce jour, 320 établissements européens du Secondaire dont 1/3 en Pays de la Loire

⁵⁶ www.crdp-nantes-cndp.fr - rubrique « question d'école / apprendre l'Europe » - projet Europe - Pays de la Loire

font partie du réseau (Allemagne, Italie, Suède, Irlande, Hongrie) ce qui assure une circulation d'expériences importantes.

Différents outils sont disponibles et mis à disposition par le Relais Europe Direct de la Région. Une coordinatrice « Cercles Europe » anime et soutient les acteurs en région.

LES CERCLES EUROPE DES AUTRES DEPARTEMENTS⁵⁷

Différents départements appuient un même type d'initiative, notamment en Pays de la Loire. C'est le cas du Conseil général du Maine et Loire, depuis décembre 2004, qui apporte un soutien par une dotation de 450 € puis 150 € en documents et met à disposition des expositions, des objets promotionnels et un annuaire régional des Cercles Europe. www.cg49.fr Service de la Culture, des sports et des relations internationales.

Les autres départements de Mayenne et Sarthe développent aussi un tel dispositif.

LE SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN (SVE) DU CG 44

Un dispositif complémentaire est proposé par le Conseil général au niveau du service –Jeunesse et Éducation Populaire :

Objectifs :

L'objectif est de mobiliser l'intérêt des jeunes envers l'Europe en soutenant les échanges et la réalisation de leurs projets à l'étranger

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires sont :

- Les jeunes :
 - o entre 15 ans et 25 ans pour les initiatives collectives
 - o entre 18 et 25 ans pour les initiatives individuelles
- Les structures d'accueil en Loire-Atlantique : associations, collectivités locales, organisation non gouvernementale à but non lucratif

Dispositif d'intervention et d'accompagnement

Ce dispositif s'appuie principalement sur les critères présentés dans le cadre du programme européen jeunesse.

Il propose 3 types d'actions :

- Les initiatives individuelles favorisant l'expérience à l'étranger
- Les initiatives collectives impliquant des groupes de jeunes :
 - o financement des frais réels de déplacement à hauteur de 30 % pour l'envoi
 - o forfait journalier de 10 € par participant et par nuit passée en France
- L'accueil en Loire-Atlantique de jeunes européens pour le développement de projets locaux : forfait mensuel de 690 € par jeune accueilli

La mise en oeuvre se fait par une demande de subvention adressée au président du Conseil général.

Contact - *Service jeunesse et éducation populaire* - 02 40 99 16 40

⁵⁷ Voir aussi fiche de cas concernant le Conseil général du Calvados (14) et ses « clubs Europe »

Conseil général des Deux Sèvres - 79

FICHE SIGNALÉTIQUE : CG 79

TITRE DE L'INITIATIVE

Accueil d'assistants culturels européens dans les collèges

Le Conseil général des Deux Sèvres est un département plutôt rural avec des moyens relativement faibles en terme d'ouverture internationale. Afin d'assurer une « ouverture aux métissages culturels », pour la majorité des collégiens, il a développé une action innovante à l'encontre du « voyage de classe », en invitant le Monde dans les classes.

DEPARTEMENT : CONSEIL GENERAL DES DEUX SEVRES -79

Président : Jean-Marie Morisset

Chef-lieu : Niort

33 cantons

Nombre d'habitants (1999) : 344 392

Population totale 0-19 ans : 23,4% de la population, soit 41529 habitants

Collèges et collégiens :

- 37 collèges publics accueillant 12631 élèves
- 15 collèges privés accueillant 3860 élèves

CONTACTS

Anick Lapart chef du service des Relations Internationales (RI) et de la Coopération Décentralisée - a.lapart@cg79.fr

Patrick Motillon – ancien Directeur du site l'IUFM⁵⁸ de Niort

Daniel Brillaud – Inspecteur d'académie – 61 av de Limoges – BP 515 79022 Niort Cedex.

OBJECTIFS EN DEUX SEVRES

L'objectif général, vis-à-vis des habitants des Deux Sèvres est le suivant :

« Offrir la possibilité aux élèves deux sévriens de s'ouvrir aux métissages culturels. »⁵⁹

L'enjeu est de favoriser l'ouverture à la différence, à d'autres cultures pour les collégiens en milieu rural et urbain. L'objectif secondaire du Département est d'enrichir l'animation socioculturelle en milieu rural en profitant d'une relation entre le jeune étranger et les acteurs locaux.

PRINCIPES

Un jeune étudiant inscrit en « français langue étrangère » dans son pays, est accueilli durant 5 à 6 mois – au cours du premier semestre - au sein de collèges pour « illustrer ou documenter la présentation du pays duquel il (elle) est originaire, en cours d'histoire-géographie, de français ou de langue étrangère, dans des ateliers spécifiques, dans les clubs socioculturels ».

Par ailleurs, ce jeune est mis en contact avec les différentes structures locales (associations, mairies, ...) afin de proposer des animations interculturelles particulières.

BUDGET

- 115 000 € en 2006 / 115 000 € en 2005 /
- 95057 € en 2004 / 89175 € en 2003 / 32046 € en 2002

⁵⁸ IUFM - Institut Universitaire de Formation des Maîtres

⁵⁹ Actu CG 79 – journal de communication du Conseil général – n°38 – Mai 2006

RÉCIT :**HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU PROJET****Contexte de la coopération internationale**

Une coopération décentralisée s'est développée avec des collectivités de Hongrie, Pologne et Ukraine et un soutien au Burkina Faso et à Madagascar.

Dans le cadre de son partenariat initié depuis 1992, avec la Voïvodie de Biala-Podlaska (Pologne), un enseignement du polonais a été mis en place dans 3 établissements, pour l'apprentissage en troisième langue vivante à partir de 2004. 71 élèves suivent cet enseignement en 2006. Les 3 établissements bénéficient de l'accueil d'un assistant polonais.

Initiative

En 2002, le Conseil général des Deux-Sèvres a décidé de mettre en œuvre une action-test visant à « favoriser l'ouverture des collèges à l'international » ; cette action-test consistait à accueillir, durant six mois, sept assistants culturels argentins au sein de dix-sept collèges publics et privés en leur offrant une bourse en échange de leur participation à l'animation locale. Ces jeunes étrangers devaient s'intégrer dans la vie du collège, mais aussi du territoire qui les accueille pour apporter « leurs compétences dans de nombreux secteurs et offrir aux élèves la possibilité de s'ouvrir au métissage culturel ».

L'intérêt de cette initiative, reconnue par tous, a conforté le Département dans son action. En 2003, il a élargi son action en s'ouvrant aux jeunes de son partenaire polonais. Puis l'action s'est recentrée sur l'Europe, mais étendue au niveau des collèges et du nombre d'assistants accueillis.

Le dispositif actuel

Au fur et à mesure des années, les effectifs se sont recentrés sur les pays européens (Union européenne et Europe orientale) :

	2002	2003	2004	2005	2006
Allemands			4		
Argentins	7	7		1	
Autrichiens				3	6
Espagnols			4	3	2
Polonnais		11	12	13	13
Portugais				2	1
Ukrainiens				2	2
Total	7	18	20	24	24

Pologne et Ukraine sont 2 des pays partenaires du Conseil général

En 2006, 24 assistants culturels sont accueillis pour une période de 5 à 6 mois pour assurer des animations au sein de 40 collèges. Les assistants culturels polonais et ukrainiens sont envoyés par les collectivités partenaires.

ROLE ET ACTIVITES DE L'ASSISTANT CULTUREL

Le temps d'observation de la vie scolaire et des activités pédagogiques de l'étudiant est d'environ 15 heures par semaine (la DDTE⁶⁰ suggère cette durée pour correspondre à la philosophie d'une bourse et éviter la confusion avec un salaire et les contraintes d'un contrat de travail).

⁶⁰ Direction Départementale du Travail et de l'Emploi

L'assistant intervient le plus souvent sur 2 établissements, en relation principalement avec les professeurs de langue, d'histoire géographie et de français. Il illustre les cours à partir d'informations transmises sur son pays (littérature, musique, géographie, style de vie, ...)

Il intervient aussi en cours d'Education Physique et Sportive (dances, sports particulier comme la capoeira pour les espagnols), de musique (découverte de Mozart), de dessin.

Des interventions au sein de clubs socioculturels existants ou la création de club (club « Autriche » par exemple) sont aussi réalisées.

Certains assistants ont pu aussi :

- travailler avec les cantines afin d'accompagner une présentation de la gastronomie de leur pays
- participer, au sein des médiathèques, à des ateliers d'écriture
- intégrer des « écoles de loisirs » en milieu rural
- accompagner des stagiaires d'un BTS Tourisme rural pour trouver des stages dans un pays européen.

ACTEURS PRINCIPAUX

De nombreux acteurs sont mobilisés dans le cadre de ces coopérations :

- **Les assistants** : ce sont des étudiants en fin de cursus menant au professorat de français ou au métier de traducteur-interprète. L'étudiant(e)-assistant(e) demeure étudiant(e) dans son université ou dans son centre de formation pédagogique et ne peut donc prétendre au statut de salarié(e).
- **Le service des relations internationales (RI) et de la coopération décentralisée** du Conseil général : il assure un suivi pour les questions d'ordres administratif et financier, ainsi que l'animation globale du dispositif (cf ci-après).
- **Le « référent »** : il est identifié dans le collège pour accompagner l'assistant et faciliter la concertation avec l'équipe éducative. Il joue le rôle de personne relais au sein de l'établissement qui accueille l'assistant, lui permettant une meilleure intégration. C'est soit le principal du collège, soit un professeur –histoire géo, français, et pas obligatoirement de langue..
- **L'inspection d'Académie** : Elle joue tout d'abord un rôle administratif en autorisant l'entrée de l'assistant dans le milieu éducatif. Au-delà, elle s'associe au Conseil général afin de sensibiliser les équipes pédagogiques à l'intérêt du projet.
- **L'IUFM** : Il est associé pour une partie des assistants culturels, dans le cadre d'un partenariat signé avec les universités et instituts polonais et ukrainiens. (cf § « projet dans le projet »)
- **Les ambassades** : En dehors des pays où le Conseil général a un partenaire qui lui permet d'identifier les futurs assistants, ce sont les Ambassades de France qui sont sollicitées. Les réponses sont plus ou moins efficaces et permettent de répondre partiellement aux demandes des collègues.

LA RESPONSABILITE DU CONSEIL GENERAL

L'animation par le Conseil général

Le Service Relations Internationales assure le recrutement (par la mobilisation des ambassades et pour la sélection de candidats sur CV – les collègues ne rentrent pas dans la sélection).

Ensuite, l'implication du Conseil général, dans l'accompagnement du jeune, se réalise principalement à deux moments dans le séjour :

- Le service RI participe systématiquement à l'accueil de chaque assistant en partenariat avec le référent, sur son lieu d'intervention.
- Un rassemblement de tous les assistants a lieu une première fois en mars puis un apéritif pour leur départ est offert en présence du Président du Conseil général en juin.

Parallèlement, un suivi téléphonique est réalisé avec l'assistant ou avec les référents.

Les questions administratives

La mobilisation des collègues

En amont, le service RI intervient ponctuellement, comme les autres services, lors de la réunion, par le Président, de l'ensemble des responsables de collèges, en début d'année. La présentation est alors succincte, pour informer de l'existence du dispositif et être identifié par les principaux de collège.

Signature d'une convention tripartite

Une convention est signée entre le Conseil général, l'Inspection d'Académie et l'assistant culturel. Deux types de conventions sont en place : une pour les assistants en provenance de l'Union européenne et une pour les assistants en provenance de pays d'Europe orientale.

La bourse

Les étudiants reçoivent une bourse de 763 € par mois pendant la durée de leur séjour (6 mois en majorité). Avec cette bourse, l'étudiant doit se prendre en charge complètement. Cette bourse est versée en 3 versements (ainsi, si l'étudiant souhaite repartir, la décision est prise dans le premier mois, avant les versements supplémentaires) :

- séjour de janvier 2005 à juin 2006 :
 - o 1er versement en janvier 2006 : 763 €
 - o 2ème versement en février 2006 : 2 289 €
 - o versement du solde en mai 2006 : 1 526 €

Le montant de 763 € a été déterminé avec la DDTE, qui a souhaité un éloignement significatif du seuil du SMIC pour éviter la comparaison avec un contrat de travail.

L'ASSURANCE

L'étudiant(e)-assistant(e) contracte sa propre assurance Responsabilité civile valable pendant son séjour en Deux-Sèvres, ainsi qu'une assurance personnelle maladie et accident auprès des organismes compétents. Une assurance d'assistance internationale est recommandée pour un rapatriement en cas de problème grave.

IMPACT ET CAPITALISATION

Différents faits et informations peuvent nous permettre de dresser une analyse suivant les quatre points Forces / Limites ; Opportunités / Risques

FORCES,

- Il existe un intérêt fort des étudiants étrangers et des partenaires européens pour ce dispositif. Cet intérêt est très visible, notamment dans les rapports élaborés par les assistants, mais aussi dans l'implication des partenaires polonais notamment dans le choix des « représentants » de leur pays.
- La mobilisation s'élargit au niveau du territoire français auprès de différents acteurs, au gré des expériences : mobilisation de Pays, de l'Inspection d'Académie, ...

LIMITES/QUESTIONNEMENTS

« Education européenne » ou « ouverture à l'autre » ?

- Si l'Europe est citée comme enjeu, la thématique apparaît plutôt aujourd'hui comme la résultante d'un choix pragmatique dans l'origine des assistants. L'objectif premier reste encore la connaissance et l'acceptation de différents pays.
- Quelle préparation en amont de l'étudiant sur les principes d'animation interculturelle ?

- L'accueil en janvier, alors que l'année est engagée et que les habitudes sont prises avec les élèves, ne facilite par l'adaptation des équipes et l'intégration de l'assistant qui est considéré un peu comme étant « parachuté ».
- Le service n'a pas les moyens d'assurer un suivi et une rencontre régulière de chaque assistant sur son lieu d'intervention, ni d'enclencher une démarche de réseau avec les anciens assistants.
- Une méconnaissance des appuis possibles (méthodologique, financiers, ...) des programmes européens est sensible. L'intégration de l'initiative dans les réseaux de l'ADF, notamment permettra de combler aisément ceci.

OPPORTUNITES

- Les rapports entre instituts de formation se renforcent et doivent permettre à terme de renforcer la sensibilisation des futurs professeurs des écoles. Le partage et l'échange d'enseignements avec les instituts d'autres pays européens restent toutefois à construire.
- Un recentrage sur l'Europe est constaté. Le projet de « culture européenne » se formalise au fur et à mesure que les différentes institutions et acteurs se connaissent et appréhendent précisément les possibilités du dispositif.

RISQUES/RECOMMANDATIONS

Plusieurs risques et recommandations apparaissent devoir être énoncés à l'analyse de ces pratiques :

Vis-à-vis de l'assistant

- La présence sur plusieurs établissements est parfois délicate à gérer pour des jeunes étudiants, notamment dans leur gestion du temps et leur implication sur l'animation globale d'un site.
- Les actions ne sont pas formellement définies par le projet global. Elles dépendent de l'initiative de l'assistant et du collège et/ou territoire qui l'accueille.
- Certaines équipes pédagogiques ne saisissent pas totalement l'opportunité qui est offerte. « Etranger » renvoie uniquement à l'apprentissage des langues : les collèges demandent alors des espagnols, anglais, allemands pour un travail autour de la langue principalement. L'intérêt de la confrontation interculturelle, dans le parcours pédagogique de l'élève, reste délicat à appréhender.
- Aucun indicateur, en dehors du nombre d'assistants culturels, n'a été formalisé à ce jour pour illustrer les objectifs et les résultats atteints, notamment vis-à-vis des collégiens. Ceci est relativement délicat et nécessite une animation et une mise à plat précise des attentes de l'ensemble des acteurs impliqués.

PERSPECTIVES

Pour les prochaines années, une densification de l'action des assistants et une amélioration de la qualité de leur action sont souhaitées, avant l'augmentation du volume :

- un partenariat avec l'Inspection d'Académie est en cours de formalisation, notamment pour assurer une meilleure sensibilisation des principaux de collège et des équipes pédagogiques, spécifiquement sur ce projet.
- une information plus précise des mairies et des Pays afin que ceux-ci s'emparent plus facilement de l'opportunité de cette présence pour dynamiser leurs activités culturelles.
- une préparation, plus en amont la rencontre de l'ensemble des assistants afin de provoquer un maillage plus efficace, est envisagée pour 2007.

UN PROJET DANS LE PROJET – L'ÉCHANGE DE FORMATION D'ÉTUDIANTS

Un objectif supplémentaire

Parallèlement, cette action permet une relation entre les instituts de formations et universités des territoires en coopération et contribue à un projet de formation croisée. L'objectif pour l'étudiant étranger est de « *donner aux étudiants de français langue étrangère, futurs enseignants de français ou traducteurs interprètes de français dans leur pays, la possibilité d'enrichir leurs connaissances linguistiques et culturelles, de mieux connaître le système éducatif français à travers leur séjour dans les établissements d'enseignement secondaire et de découvrir la réalité administrative, économique et culturelle d'un département français.* »

Un partenariat innovant

Dans le cadre du partenariat de coopération décentralisée entre collectivités, les établissements universitaires ont signé des accords. Si l'accord avec l'Ukraine est en cours de formalisation pour 2006-07, une convention fonctionne dès à présent avec l'Université de Lublin en Pologne. Les 13 étudiants polonais qui sont en stage en Deux Sèvres effectuent 60 heures de cours au sein de l'IUFM de Niort. Ces heures de formation sont validées en crédits universitaires ECTS⁶¹ : L'enseignement dispensé par l'IUFM de Niort est validé par l'université de Lublin. Un examen du cursus polonais est organisé à la fin de chaque période de stage, en France, pour les étudiants polonais en présence de 2 professeurs polonais et 2 français.

L'enjeu, aujourd'hui, pour l'IUFM, est de mettre en place le même mécanisme pour des étudiants français se déplaçant en stage en Pologne et Ukraine.

⁶¹ L'ECTS, ou European Credit Transfer System, a été créé en 1988 par la Commission européenne. C'est un système européen de transfert de crédits pour des étudiants européens, basé sur la charge de travail d'étudiant, exigée pour réaliser les objectifs d'un programme, objectifs indiqués en termes de résultats d'étude et des compétences à acquérir. http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_fr.html

SOURCES D'INFORMATIONS ACCESSIBLES :

Journal Actu CG 79 – mai 2006

Présentation des orientations budgétaires 2006 – débat du 2 décembre 2006 : <http://www.deux-sevres.com/documents/rd/2005/CG/02-12-2005/23810/ANNEXE.pdf>

Présentation Internet de l'action internationale du CG : http://www.deux-sevres.com/territoire_economie/cooperation/assistants_culturels.shtml

Journal Actu CG 79 – mai 2005 : <http://www.deux-sevres.com/services/ActuCG79/ActuCG79-Mai2005.pdf>

→ La Coopération Internationale :
une aventure humaine exceptionnelle

La coopération internationale a le vent en poupe ! Avec la quarantaine d'élèves accueillis en 2005 en Deux-Sèvres, le Conseil général encourage depuis quatre ans la mobilité des jeunes en Europe. Facilitée par l'implication de Daniel Grilaud, inspecteur d'académie et par le soutien de divers partenaires (Institut des Travaux Industriels, Associations et Financiers (ITAF), Centre Départemental de Développement Pédagogique (CDDP), Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) Association « Région Deux-Sèvres-Etat-Pologne »...), cette action offre la possibilité aux étudiants de découvrir le système éducatif français. Originaires de dix-huit pays (notamment en Afrique, Asie, Europe, Amérique du Nord, Espagne, Autriche, Portugal, Ukraine et Argentine), ces jeunes rejoignent l'ensemble des établissements des Deux-Sèvres (de la maternelle jusqu'à la fin de l'année aux côtés des professeurs, langues, arts, géographie, sciences physiques, mathématiques...). Les assistantes culturelles assurent leur accompagnement dans de nombreux aspects et offrent la possibilité aux élèves deux semaines de découvrir nos traditions

→ Les assistantes culturelles

culturelles. Fruit de cette collaboration internationale, l'étude de Pologne en votre établissement est opérée par Magdalena Trzaska des collèges de Mâcon de Genay, d'Argentan d'Alençon et de Paris ainsi qu'un véritable succès. Avec ses élèves aidés par la pratique de cette langue dans l'opération sera assurée l'année prochaine. Aventure humaine remarquable doublée d'un projet éducatif et citoyen remarquable, ces échanges culturels contribuent à favoriser et à enrichir des liens durables entre jeunes de toute la grande famille européenne et du reste du monde.

AUTRES EXPERIENCES SIMILAIRES :

Peu de collectivités pratiquent ce genre d'action à mi-chemin entre Erasmus et le SVE : le Conseil général de Vendée a mené une action similaire avec l'accueil d'Argentins en 2001 et d'Autrichiens en 2005.

Conseil général de la Vienne - 86

FICHE SIGNALÉTIQUE : CG 86

TITRE DE L'INITIATIVE

Mobilisation des collèges et coopération avec l'Éducation nationale

Par une coopération renforcée avec l'Éducation nationale, le département de la Vienne accroît progressivement la quantité et la qualité des projets de mobilité des collégiens du territoire.

Par une procédure simplifiée de demande de subventions, et un soutien renforcé des professeurs, le département a fait évoluer son image (de financeur à partenaire éducatif) et augmenté la plus-value éducative des projets du territoire.

Cette coopération accrue avec l'éducation nationale et le dialogue renforcé avec les enseignants ont aussi permis d'engager une réflexion sur les enjeux du territoire en matière d'ouverture internationale des collégiens : politique en faveur de l'apprentissage des langues, constitution de « Club Europe », renforcement du suivi et de l'évaluation des projets.

DEPARTEMENT : CONSEIL GENERAL DE LA VIENNE - 86

Président : Alain FOUCHÉ

Chef-lieu : Poitiers

38 cantons

Nombre d'habitants (1999) : 399 130

Population totale 0-19 ans : 22,58% de la population, soit 90124 habitants

Collèges :

- 34 collèges publics
- 11 collèges privés

CONTACT

Sophie LAMOUREUX, chargée de mission à la Coopération Internationale

BP 319

86008 Poitiers cedex

Tel : +33(0)5.49.00.55.70

Fax : +33(0)5.49.00.55.79

email : slamoureux@cg86.fr

OBJECTIFS DE LA VIENNE EN MATIÈRE D'ÉCHANGES SCOLAIRES

Selon le plan MIJ (Mobilité internationale des jeunes) de 2005, les objectifs sont les suivants :

Permettre « aux établissements scolaires de développer une politique d'ouverture internationale de qualité »,

Permettre « à l'ensemble des élèves d'une même classe ou d'une même option linguistique de participer à un échange, et ce, dans un souci d'équité sociale ».

HISTORIQUE DES ÉCHANGES SCOLAIRES

L'action de soutien aux échanges scolaires a été mise en place dès le début de la politique européenne, en 1990. Les objectifs de la Vienne étaient alors de soutenir « un échange par collège et par an »⁶². Par ailleurs, l'intérêt de ces échanges scolaires ne concernait pas exclusivement l'apprentissage des langues : « Monsieur Abelin, Chambord et Cartraud insistent

⁶² M Abelin- commission vienne Europe du 9 février 1990

sur le point que les échanges aidés ne sauraient être exclusivement linguistiques, mais doivent avoir pour objectif la découverte du mode de vie et de la culture du pays visité ». ⁶³

Progressivement, la collaboration avec l'éducation nationale (rectorat et inspection académique) a été renforcée. Cette coopération s'est notamment accrue depuis 2003 avec le délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC). Et c'est à partir de constats communs, ayant trait notamment à la qualité des projets d'échanges et à la procédure d'octroi des subventions, qu'a été décidé de structurer un dispositif commun.

LES CHIFFRES

Les chiffres concernant les échanges scolaires des collèves en 2005, soit :

- 1726 collégiens de la Vienne ont bénéficié d'une subvention du Conseil Général
- 71 projets d'échanges scolaires ont été subventionnés
- 64.414 € est le montant de l'enveloppe globale attribuée par le Conseil général aux échanges scolaires en 2005
- 30 collèves de la Vienne ont reçu une subvention pour ces échanges scolaires
- Pour les projets 2006/2007, l'enveloppe globale attribuée par l'académie de Poitiers pour les collèves de la Vienne est de 17200 €.

DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA MOBILITE DES JEUNES COLLEGIENS

OBJECTIFS DE COOPERATION

Renforcer la cohérence entre le dispositif abondé par le Département et les orientations émises par l'Éducation nationale sur la nécessité de faire des échanges d'élèves un véritable temps de formation et d'apprentissage, intégré au cursus scolaire, mobilisant les compétences linguistiques et celles d'autres disciplines.

Inciter les responsables des projets à davantage d'effort en matière d'évaluation des actions qu'ils mènent

Sur la forme : homogénéiser et simplifier les procédures de demandes d'aides financières.

METHODE

Distinguer différents types d'actions scolaires d'ouverture sur l'Europe et l'international, en favorisant ceux répondant au mieux aux objectifs précités, et ce, par des montants de subvention modulés.

Faire entrer ce dispositif dans une démarche de projet pédagogique pluri-annuel, qui intègre dès sa définition un volet évaluation.

Élaborer un dossier unique qui fasse l'objet d'un calendrier commun.

PROCEDURE

Les demandes doivent être adressées dans le cadre d'un appel à projets annuel, par le responsable de l'établissement, à l'Inspection Académique. C'est ensuite un Comité de pilotage composé d'un représentant du Département, de l'Inspection Académique et du Rectorat qui instruit et donne un avis concernant le montant de la subvention. Cet avis est soumis aux Elus de la Commission de la Coopération Internationale, puis de la Commission Permanente pour décision.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Projets d'échanges avec des partenaires étrangers dans le cadre d'un appariement ou non.
Dossiers qui font apparaître un réel projet pédagogique commun aux deux établissements.

⁶³ Comte rendu de la commission Vienne Europe du 17 octobre 1990.

- *Ce projet, pluridisciplinaire, devra s'appuyer, dans la mesure du possible, sur un thème permettant aux élèves de travailler ensemble et d'aboutir à une production concrète (site web, CD-ROM, vidéos...) de préférence bilingue.*

Autres projets de coopération internationale contribuant à l'ouverture sur le monde des élèves, n'impliquant pas nécessairement un échange.

- *Ex : Action ayant pour but la prise de contact avec un établissement d'un des partenaires du Conseil Général*
- *Ex : Action permettant une sensibilisation à la conscience européenne.*

DISPOSITIF D'AIDE DU CONSEIL GENERAL DE LA VIENNE AUX ECHANGES SCOLAIRES		
Type d'échange	Critères d'éligibilité	Montant de la subvention par élève
Echanges « sur projet » (1)	<ul style="list-style-type: none"> ● projet de type « Comenius » ou ● projet pluridisciplinaire ayant fait l'objet d'un travail conjoint préparatoire avec les professeurs et les élèves de l'établissement partenaire, et se prolongeant au-delà la période d'échange 	→ jusque 80 € (2)
Echanges « classiques » (1)	<ul style="list-style-type: none"> ● projet basé sur la réciprocité ● séjour sur place d'une durée minimum de 10 jours ● intérêt pédagogique et culturel démontré 	→ 40 € (2)
Voyages sans réciprocité	<ul style="list-style-type: none"> ● voyage ayant pour but une prise de contact avec un établissement d'un des partenaires du conseil général ou ● voyage ayant pour objectif une sensibilisation aux questions communautaires 	→ 20 € (2) → jusque 60 € (2)
Echanges hors Union européenne	(dans l'un des 3 partenaires du conseil général)	jusque 150 €
Club Europe	<ul style="list-style-type: none"> ● soutien aux Clubs Europe avec pour finalité des événements organisés sur le thème de l'Europe 	jusque 200 €

- (1) Les échanges doivent se dérouler avec un établissement localisé chez l'un des partenaires européens du Conseil Général.
- (2) Sur la base de 35 élèves par collège et par an. Elle ne doit pas dépasser 30 % du coût du voyage. Un établissement de plus de 500 élèves peut prétendre à une aide pour 70 élèves pour la même année scolaire

CAPITALISATION :

FAITS SIGNIFICATIFS : LES ATOUTS DU DEPARTEMENT

Une démarche qualité collective

La collaboration entre le Conseil Général de la Vienne et les représentants de l'Éducation nationale au niveau du rectorat et de l'académie a permis de construire une « base solide »⁶⁴ qui évolue dans le temps, selon les analyses des projets et les initiatives des différents acteurs du département. Un accent a été mis sur l'évaluation des projets. Elle permet non seulement d'accroître la qualité des actions mises en place, mais inscrit ces actions dans la durée dans la mesure les subventions ne sont désormais attribuées qu'à partir des évaluations précédentes⁶⁵.

On ne demande plus aux professeurs de « déplacer » des élèves, mais de construire des projets avec des objectifs, des activités et des critères d'évaluation clairement spécifiés.

Cette démarche de qualité porte ses fruits dans la mesure où la majorité des dossiers de qualité soutenus par l'académie de Poitiers viennent des collèges de la Vienne. Selon le DARIC⁶⁶, ce constat est lié à la politique d'ouverture du département.

Une procédure simplifiée

La coopération avec l'Éducation nationale a abouti à un seul dossier de subvention commun aux différentes institutions. Le contenu de ce dossier a été élaboré collectivement ; l'expertise collective a permis de concevoir des critères rigoureux qui ont renforcé la qualité des projets. Il a été constaté que le temps gagné par les professeurs à se concentrer sur un seul dossier a permis de renforcer la qualité des demandes de projets.

Une meilleure image du département

Outre le renforcement de la qualité des actions mises en place, ce partenariat a permis de modifier l'image du Département, qui était perçu avant comme (selon les termes d'un interlocuteur) un « tiroir caisse ». Le Département est désormais plus perçu comme partenaire qu'exclusivement financeur.

Un soutien aux professeurs

Une offre de formations régulières est proposée par l'Académie. Le porteur de projet est suivi à plusieurs étapes, de l'élaboration du projet à l'évaluation. Grâce au maillage progressif par l'inspection académique d'un réseau d'accompagnateurs de projets scolaires à dimension européenne, l'enseignant peut bénéficier d'un soutien personnalisé au montage de son projet et de formations.

Dans cette démarche, Le Conseil général est associé par l'Inspection d'Académie à une action en direction des professeurs et principaux de collèges, pour mieux cerner les difficultés des enseignants et préciser les attentes du Conseil Général.

Enfin, la coopération avec l'Éducation nationale a permis de monter des visites d'études avec les collectivités partenaires du Conseil Général, cofinancées par des programmes communautaires.

- *Récemment, un chef d'établissement est allé rencontrer un homologue à Padoue, grâce à l'accompagnement de la DARIC et au soutien financier du programme européen SOCRATES. A son retour, il a manifesté le souhait d'accueillir son désir de réciprocité.*

LES ENJEUX

La question de la qualité pédagogique intéresse les élus depuis la mise en place de l'appui aux échanges. Cette qualité est donc analysée par les services du Conseil général, qui a observé que plus de la moitié des acteurs n'est pas en mesure de présenter un projet de qualité.

64 Entretien avec Sophie Lamoureux

65 Selon les termes de la Loi organique relative aux lois de Finances (LOLF)

66 Entretien avec Michel Vaudel, délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC). Pour plus d'informations :

<http://www.ac-poitiers.fr/daric/textes/pregedar.htm>

ANNEXES

Un questionnement sur la qualité pédagogique.

C'est cette analyse précise qui a permis au Conseil général de construire une stratégie d'accompagnement des professeurs à chaque étape du projet mis en place par les institutions éducatives.

Des efforts sont consentis pour encourager la collaboration avec les partenaires de la Vienne, via des opportunités de financements accrues. Reste que malgré cette politique incitative de plus de 15 années, peu de projets sont mis en place avec des collectivités partenaires. Au-delà de l'aspect financier, une présentation plus ciblée des partenariats est donc envisagée par le Conseil général.

LES PERSPECTIVES DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DE L'OUVERTURE EUROPEENNE DES JEUNES

Pour renforcer sa politique en faveur de la mobilité des collégiens du département, plusieurs axes de travail et réflexion sont en cours.

Le Département a notamment commandé une évaluation de sa politique européenne en 2005, et pourra exploiter les résultats des analyses et opportunités de travail proposées à partir de septembre 2006.

Suivre les dossiers et participants

Comment mettre en place une procédure qui permette de suivre les échanges de jeunes après avoir soutenu financièrement le Collège ? Quelle exigence avoir dans les formulaires d'évaluation ? Comment soutenir la réciprocité ? Comment valoriser les projets de qualité ?

Réflexion sur apprentissage langue

Dans la mesure où l'un des principaux freins à l'engagement à l'international est celui des langues, l'équipe du Conseil Général mène actuellement une réflexion pour proposer au réseau des formations linguistiques.

Mettre en place des « clubs Europe »

Il n'est pas toujours possible de construire des projets de mobilité au sein des collèges. L'enseignant n'a pas toujours le temps ni les compétences (notamment linguistiques). Aussi, face à l'implication nécessaire pour organiser un échange de jeunes, beaucoup sont *a-priori* découragés.

C'est pourquoi certains enseignants ont exprimé le souhait de mettre en place des « Clubs Europe »⁶⁷. Grâce au cadre de dialogue mis en place, l'équipe du Département a pris l'initiative de soutenir ces clubs, et de consolider le dispositif de sensibilisation à l'Europe par des activités *in-situ*.

SOURCES D'INFORMATIONS ACCESSIBLES :

Sites Internet :

www.cg86.fr

Liste documents utilisés :

Recueil des dispositifs d'attribution des subventions du CG de la Vienne

Formulaires de subvention et critères d'éligibilité

Plan Mobilité internationale des jeunes (MIJ)

Liste des personnes interviewées en dehors du département

Le DARIC : Michel Vaudel

L'inspecteur académique chargée de la coopération internationale : Mme Lavignotte

⁶⁷ Voir la fiche de cas sur le Calvados

Conseil général du Val de Marne - 94

FICHE SIGNALÉTIQUE : CG 94

TITRE DE L'INITIATIVE

Appui aux montages de projets « jeunesse » internationaux

Le Conseil Général du Val-de-Marne a réussi à mobiliser le réseau des acteurs qui agissent dans le domaine de la solidarité internationale. La constitution d'un collectif informel d'associations a permis au département du Val-de-Marne de consolider une offre d'appui au montage de projets de jeunes, en fonction des besoins des acteurs du territoire autour de trois outils :

- des groupes thématiques de travail (paludisme, chantiers de jeunes...)
- une offre de formation
- un événement (rencontres pour la paix et la solidarité internationale : « un notre monde »)

DEPARTEMENT : CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE - 94

Président : Christian Favier

Chef-lieu : Créteil

49 cantons

Nombre d'habitants (1999) : 1 258 575

Population totale 0-19 ans : 26,02% de la population, soit 327 432 habitants

102 collèges publics

CONTACT

Nadia AIDLI, conseillère Technique

Service départemental de la Jeunesse

Budget du service : environ 3 millions €

Rôle et responsabilités :

- Pilote le dispositif de solidarité internationale des jeunes.
- Soutien et conseille les porteurs de projets
- Impulse une coopération entre les acteurs du territoire autour des questions de solidarité.

2, rue Tirard, 94000 Créteil

Tél. : 01.43.99.73.82.

Nadia.aidli@cg94.fr

Site Internet : www.notremonde94.fr

OBJECTIFS DANS LE VAL-DE-MARNE EN MATIERE DE PROJETS JEUNESSE A L'INTERNATIONAL

« Le Conseil général entend faciliter la réflexion, les échanges, la participation, la rencontre, entre les Val-de-Marnais et les peuples d'autres pays. Les aides à la réalisation de projets de solidarité internationale permettent, dans notre département, à chacun de se sentir citoyen du monde. »

Christian FAVIER, Président du Conseil Général

ACTEURS ET PUBLIC DU VAL-DE-MARNE CONCERNE

Une représentation de tous les acteurs du territoire

- Associations de jeunesse,
- Associations d'aide humanitaire
- Education nationale (DARIC, universités, formation professionnelle -bac pro-, collèges)
- Direction départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS)

ANNEXES

- Centre de ressource du département
- Cellule Vie-Ville-Vacances,
- MAE...

Une variété de profils

Pour l'année 2005/2006, 700 jeunes ont été soutenus par le dispositif « Bourses de la solidarité » :

- 150 étudiants
- 50 scouts
- 150 en chantiers de jeunes
- 100 issus de quartiers en difficulté
- 250 de structures jeunesse

DISPOSITIFS A L'ATTENTION DES JEUNES EN MATIERE DE SOLIDARITE

Dispositif « projets Eté-Jeunes »

Budget : 335000 €

Chaque été, il permet à des milliers de jeunes Val-de-Marnais de partir en vacances grâce à une aide du Département.

Pour l'édition 2006, ce sont au total 4221 jeunes qui ont bénéficié de ce soutien :

- 2255 jeunes ont été touchés via environ 25 structures municipales
- 92 projets associatifs concernant 1972 jeunes

Dispositif « bourses de la solidarité »

Budget 2006 : 238000 €

Les bourses de la solidarité sont des aides départementales qui contribuent à la réalisation, par des jeunes du Val-de-Marne, d'actions de solidarité et d'aides humanitaires. Depuis 1998, plus de 400 projets et près de 9 000 jeunes ont reçu une aide.

- « Avec les Bourses de la solidarité, le Conseil général du Val-de-Marne a initié une contribution originale à la réalisation de projets portés par des jeunes pour qui la solidarité internationale joue un rôle important. De l'acheminement de médicaments, de fournitures scolaires à la participation à l'activité économique, en passant par l'organisation d'activités de loisirs et scolaires, des campagnes de prévention sur les MST ou encore la construction et l'aménagement d'infrastructures comme des orphelinats, chaque année ces actions sont mises en valeur lors d'une soirée de restitution des projets. »

Gilles Saint-Gal, Vice Président du conseil général en charge de la Jeunesse

La sélection des dossiers est faite par un comité d'agrément qui étudie les dossiers dans leur globalité. Sont réunis des acteurs institutionnels (représentation du Conseil général, de l'Éducation nationale -DARIC- et du ministère jeunesse et vie associative -DDJS-) et des acteurs associatifs (Secours populaire, Clubs UNESCO, CCFD, Croix rouge...). Les éléments pris en compte sont le nombre de jeunes du 94, les actions développées, la faisabilité financière et pédagogique, le partenaire local et la pérennité des actions, mais aussi les prolongements de ces projets sur le territoire val-de-marnais.

RECIT :

CONTEXTE DES ACTIVITES JEUNESSE A L'INTERNATIONAL

Historique

Les bourses de solidarité ont été créées en 1988. C'est ensuite progressivement que le service départemental de la jeunesse s'est mis à accompagner l'émergence et la réalisation de projets dans ce domaine. A l'écoute des besoins des associations et des groupes de jeunes constitués autour de cette thématique, il a favorisé un partage de connaissances entre les différents acteurs. L'idée principale consiste à mutualiser les compétences acquises.

Motivation de la mise en place d' Activités d'appui aux projets « jeunesse » internationaux

A la lecture et l'analyse des dossiers de subventions et des rapports finaux d'action, le Conseil général a proposé la mise en place d'activités d'appui aux projets de jeunesse solidaire.

Dans un premier temps, les associations oeuvrant dans le même domaine ont été mises en relation à l'initiative du Conseil général. Des groupes informels de travail se sont constitués sur des sujets aussi variés que le paludisme, le commerce équitable. À partir de 2000, suite à ces expériences de groupes thématiques informels, le Conseil Général a favorisé la création d'un collectif de 40 structures oeuvrant dans le domaine de la solidarité internationale. L'intention principale était de constituer un espace de dialogue entre les institutions et les acteurs territoriaux et de favoriser la mise en réseau des associations du Val-de-Marne porteuses de projets de solidarité internationale.

L'initiative d'organiser une rencontre pour la paix et la solidarité (en 2001) constitue le premier résultat concret de ce collectif de structures de solidarité internationale. Il en est de même en ce qui concerne l'organisation d'actions d'information et des formations ainsi que l'organisation d'actions de sensibilisation sur des thématiques particulières (implication de l'ensemble des collèges du département dans des activités en faveur du commerce équitable).

Développement et initiatives

Aujourd'hui, le service a le rôle de sélectionner les projets soutenus, et d'accompagner les associations et groupes vers une démarche de qualité, à travers une mise en réseau des acteurs territoriaux (mise en place d'un collectif de 40 structures de solidarité internationale), des formations et une semaine de rencontre annuelle.

ACTIVITES D'APPUI AUX PROJETS « JEUNESSE » INTERNATIONAUX

La constitution d'un collectif informel d'associations a permis au département du Val-de-Marne de consolider une offre d'appui au montage de projets de jeunes, en fonction des besoins des acteurs du territoire autour de trois outils :

- des groupes thématiques de travail (paludisme, chantiers de jeunes...)
- une offre de formation
- un événement (rencontres pour la paix et la solidarité internationale : « un notre monde »)

la constitution d'un collectif de 40 structures de solidarité internationale structuré autour de groupes de travail.

Le service de la jeunesse a pris l'initiative de constituer un groupe de travail informel en 2000. Depuis, une quarantaine d'associations participent à des séances et débats. Cinquante personnes sont réunies quatre à cinq fois par an.

Ce collectif est structuré en groupes de travail qui rassemblent les associations sur des thématiques communes dans le cadre de leurs activités.

- *Des associations qui travaillaient au Sénégal se sont réunies pour parler des problèmes qu'elles rencontraient dans leurs projets. Un constat commun sur les lourdeurs*

ANNEXES

administratives de douanes a poussé le groupe à réagir collectivement et faciliter les formalités de douanes pour leurs activités.

Formation à l'accompagnement de projets

Les thématiques sont proposées par les groupes de travail du collectif. Ce sont des modules gratuits sur inscription. Le calendrier de formation dépend donc des besoins du réseau. Ces formations sont dispensées par des experts extérieurs, ou selon les compétences internes au réseau associatif ou au Conseil Général. Les thématiques suivantes ont été abordées : Prévention VIH, Apprentissage interculturel, Prévention paludisme, Zones géographiques, Micro-crédits, ... Pour l'année scolaire 2006-2007, il y aura 6 rencontres avec en moyenne une vingtaine de structures présentes sur chaque thématique.

Les rencontres pour la Paix et la solidarité en Val-de-Marne : un « notre » monde⁶⁸

Budget : 260000€

- « *Le Conseil général entend de ne pas cantonner la solidarité au-delà de nos frontières, mais souhaite permettre aux actions de solidarité mises en place par les jeunes de rayonner dans le Val de Marne.* »

Gilles Saint-Gal, Vice Président du conseil général en charge de la Jeunesse

Les rencontres pour la Paix et la solidarité en Val-de-Marne permettent chaque année au mois de novembre, l'échange, la pérennisation des actions, la mise en commun des expériences et la restitution des projets aux Val-de-Marnais. Des manifestations, des formations, des actions de sensibilisation aux problématiques et aux enjeux des actions de solidarité internationale sont organisées, autour d'une thématique annuelle (le commerce équitable en 2006).

C'est après la première expérience de ces rencontres (en 2001) que le service a décidé de donner une thématique à ces rencontres, et constituer un programme à partir d'activités mixtes : village de commerce équitable, présentation et valorisation de projets, sessions d'informations thématiques, animations locales...

Des partenaires internationaux des acteurs locaux sont invités, autour de modules de formation.

CAPITALISATION :

FAITS SIGNIFICATIFS (ATOUTS)

Une balance des actions : entre local et international

Il y a un équilibre entre les actions mises en place sur le territoire autour d'enjeux internationaux et les projets de mobilité à l'étranger... Le Département soutient aussi bien des actions de solidarité que des actions qui visent à sensibiliser la population du territoire sur des problèmes globaux, en valorisant des actions soutenues : commerce équitable, gestion de l'eau... Partir vise à mieux revenir dans le département pour partager ce que l'on a appris ailleurs sur d'autres cultures et sur des enjeux globaux.

Un réseau dynamique

L'équipe du Département a lancé une dynamique associative à travers la création du collectif à partir d'intérêts communs : partage de pratiques, mobilisation collective... Les associations ont réagi à la sollicitation et se sont impliquées dans le collectif. Depuis la création du collectif en 2000, la mobilisation a été constante.

⁶⁸ Pour plus d'informations, voir la rubrique, très explicative, « rencontres pour la paix » du site Internet : www.notremonde94.fr

ANNEXES

Le profil des associations mobilisées et soutenues est varié et complémentaire. Tous types d'acteurs associatifs (jeunesse et activités universitaires, insertion, solidarité internationale...) sont associés.

Un équilibre des actions : mobilisation, information et formation

L'appui au montage de projets « jeunesse » internationaux se fait à différents niveaux. Le service jeunesse implique son réseau associatif dans la durée via un collectif qui émet des avis et formule des recommandations. Cette mobilisation et cette implication des acteurs du territoire sont d'autant plus importantes qu'elles donnent à l'équipe du Conseil général des informations qui permettent de mieux répondre aux besoins du « terrain ».

L'offre de mesures de soutien permet de faire émerger de nouvelles initiatives val-de-marnaises et d'orienter les personnes motivées (via des réunions d'information organisées par le service jeunesse, le festival « un notre monde »).

Enfin, afin d'accroître la qualité des projets, des formations sont accessibles aux associations, avec des thématiques proposées par le collectif des associations de solidarité internationale.

LIMITES

Mobiliser, toujours mobiliser

Il s'agit d'innover et de trouver des moyens en permanence pour continuer à impliquer les jeunes et fédérer les associations afin qu'elles ne profitent pas du système, mais agissent pour faire évoluer positivement le dispositif pour les acteurs locaux.

Un impact éducatif des actions qui reste à illustrer

Il est important de trouver des moyens de valoriser l'apport éducatif des actions mises en place à travers ce que les jeunes et les structures ont acquis comme compétences. Ce sont de nouvelles pratiques, de nouvelles pédagogies qu'il importe de reconnaître.

RISQUE

Il existe un risque d'enfermer la dynamique dans un « club privé » d'acteurs locaux. La dynamique se doit de rester ouverte à de nouveaux groupes. Pour cela il faut continuer à communiquer sur le programme dans des espaces que l'équipe n'a pas encore touché en ayant toujours la préoccupation d'essaimer sur l'ensemble du Val-de-Marne.

OPPORTUNITES

Quant aux opportunités, elles dépendent du dynamisme du groupe de travail qui se concentre actuellement sur le soutien aux projets via des formations adaptées aux besoins et l'organisation de la semaine « Un Notre Monde ». C'est aux acteurs du territoire de formuler, en collaboration avec le Conseil général, de formuler les nouvelles pistes d'action.

SOURCES D'INFORMATIONS ACCESSIBLES :

Sites Internet :

www.notremonde94.fr

www.cg94.fr/jeune/solidarite

LES DEPARTEMENTS AYANT REPONDU

2	AISNE	61	ORNE
3	ALLIER	62	PAS-DE-CALAIS
6	ALPES-MARITIMES	63	PUY-DE-DÔME
7	ARDÈCHE	67	BAS-RHIN
9	ARIÈGE	68	HAUT-RHIN
11	AUDE	70	HAUTE-SAONE
12	AVEYRON	71	SAONE-ET-LOIRE
14	CALVADOS	73	SAVOIE
15	CANTAL	75	PARIS
16	CHARENTE	76	SEINE-MARITIME
17	CHARENTE-MARITIME	77	SEINE-ET-MARNE
18	CHER	79	DEUX SEVRES
19	CORREZE	87	HAUTE-VIENNE
22	COTES-D'ARMOR	93	SEINE-SAINT-DENIS
23	CREUSE	82	TARN ET GARONNE
24	DORDOGNE	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT
25	DOUBS	91	ESSONNE
26	DROME	95	VAL-D'OISE
27	EURE	94	VAL-DE-MARNE
28	EURE-ET-LOIRE	83	VAR
29	FINISTERE	86	VIENNE
30	GARD	972 –	MARTINIQUE
33	GIRONDE	973 -	GUYANNE
31	HAUTE-GARONNE		
34	HERAULT		
35	ILLE-ET-VILAINE		
38	ISERE		
39	JURA		
42	LOIRE		
44	LOIRE-ATLANTIQUE		
45	LOIRET		
41	LOIR-ET-CHER		
47	LOT-ET-GARONNE		
49	MAINE-ET-LOIRE		
50	MANCHE		
51	MARNE		
53	MAYENNE		
54	MEURTHE-ET-MOSELLE		
59	NORD		

QUESTIONNAIRE ENVOYE



L'accompagnement de projets de jeunes à l'international par les Conseils généraux

Nom du Conseil général :

Service(s) concerné(s) par la thématique :

.....

Contact pour la suite de l'étude :

Nom :

Fonction :

Mél :

Tél :

Jeunes concernés

- 0-13 ans
- 11-17 ans
- 18-26 ans
-

Objectifs du département

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Partenaires du département

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Budget annuel affecté à ces dispositifs

.....

.....

.....

.....

Actions du département

Votre département mène une politique « jeunes à l'international » :

- subvention à des jeunes seuls
 - o Bourses de stages
 - o Bourses d'échanges
 - o
- subvention à des groupes organisés
 - o subvention projets
 - o subvention déplacement
 - o
- subventions à des groupes encadrés
 - o Par des institutions éducatives
 - Collèges
 - Structure d'insertion
 - Associations Educ Pop
 - o Par des associations
 - o
- Appui et encadrement pour le montage de projets
 - o Conseil au montage de projet
 - o Formation à l'interculturel
 - o Préparation au départ
 - o Préparation au retour
 - o
 - o
- Appui aux services « jeunesse » des communes
 - o Appui au montage de projet
 - o Subventions
 - o
 - o

Moyenne des durées de projets

.....

.....

Nous vous invitons à faire parvenir vos réponses, avant le 20 juin, en complétant ces informations par la transmission de tout document présentant vos initiatives à « Jeunes et international » : plaquette de présentation de dispositif, dossier d'appel à projet, règlement pour les bourses, compte-rendu d'activités 2004, articles du journal de la collectivité ...

Documents à envoyer à **Frédéric Boyer** - Assemblée des Départements de France
Copie à Yannick Lechevallier - Agence COOP DEC Conseil
 1 place Paul Verlaine - 92100 Boulogne Billancourt

L'EDUCATION NATIONALE ET L'OUVERTURE INTERNATIONALE

LA POSITION DE L'EDUCATION NATIONALE FACE A LA SOLIDARITE NORD/SUD

L'éducation au développement et à la solidarité internationale est partie intégrante des différents objectifs de l'éducation nationale. Dans une instruction pédagogique diffusée aux établissements, on peut lire :

« Le monde a atteint un niveau de développement et de richesse jamais égalé à ce jour. Pourtant, les inégalités entre les pays et entre les individus se sont aggravées et la pauvreté ne cesse de s'accroître. L'éducation au développement vise à faire comprendre ces grands déséquilibres mondiaux et les politiques qui peuvent y remédier pour que toute personne humaine et tous les peuples aient le droit de participer et de contribuer au développement économique, social, culturel et politique. La connaissance des enjeux et des réalités du développement favorise la compréhension du monde d'aujourd'hui, un monde tissé d'interrelations et d'interdépendances. Il s'agit de faire comprendre aux publics scolaires que la mondialisation des échanges, la circulation des hommes et des idées, la diversité culturelle, concernent tous les pays, des plus riches aux plus pauvres.

L'ouverture sur le monde, la connaissance d'autres cultures conduisent à analyser les représentations que l'on peut avoir des autres et de soi et à discerner les stéréotypes, les attitudes ethnocentriques qui peuvent être à la base des replis identitaires et des tentations racistes.

Face aux informations qui peuvent privilégier l'événementiel, le sensationnel ou les images chocs, l'éducation au développement doit amener les élèves à dépasser leurs émotions, l'impuissance, la culpabilité, les élans de cœur ou encore l'indifférence et à se forger une opinion raisonnée qui tienne compte de la complexité des problèmes.

Fonder en raison la connaissance, embrasser l'humanité dans toute sa diversité, ses richesses et ses contradictions conduisent naturellement à s'interroger sur les responsabilités des citoyens et des Etats dans l'évolution du monde. La connaissance et la réflexion mènent à la solidarité.

La solidarité répond à une exigence morale, celle de faire en sorte que ce monde d'interdépendances devienne un monde de dignité, de justice sociale et d'égalité. Elle exprime une approche positive, fraternelle et pacifique de la société et des rapports humains, celle de la justice sociale et de l'égalité, du rejet de toute discrimination et de la tentation de la violence, au nom du respect des droits humains.

La solidarité internationale doit devenir une préoccupation quotidienne individuelle et collective, un engagement dans la vie de tous les jours en faveur d'un développement plus respectueux des droits humains et solidaire des pays et des individus les moins favorisés.»⁶⁹

Toutefois les moyens financiers et humains des établissements scolaires ne permettent pas de développer réellement ce genre d'activités.

LA POSITION DE L'EDUCATION NATIONALE FACE A L'EUROPE : UN TRAVAIL ORIENTE VERS L'UNIVERSITE

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche est une initiative intergouvernementale, initiée à la Sorbonne en 1998, poursuivie à Bologne en 1999, à Prague en 2001 et à Berlin en 2003.

Elle vise essentiellement deux objectifs :

- faire du continent européen un vaste espace permettant facilement la mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs ;
- rendre cet espace lisible et attractif à l'échelle du monde entier.

⁶⁹ Instruction pédagogique - Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie – site de l'académie de Lyon - <http://www.education.gouv.fr/int/devnote.htm>

Les axes directeurs de l'action commune peuvent être résumés de la façon suivante :

- adopter une architecture comparable des études supérieures fondée sur trois grands niveaux : la licence, le master, le doctorat, ces niveaux pouvant être atteints selon des durées analogues ;
 - développer des formations modulaires selon le système européen de crédits dits « ECTS » ;
 - assurer la reconnaissance mutuelle des diplômes au niveau européen ;
 - intégrer les besoins de formation professionnelle aux divers niveaux et répondre aux aspirations à la formation tout au long de la vie ;
 - faciliter la mobilité des étudiants
 - par la mise en place de bourses de mobilité,
 - par la mise en place de programmes d'échanges
- faciliter la mobilité des enseignants et donner aux formations une dimension européenne ;
renforcer la qualité de l'enseignement supérieur.

En dehors de l'université (et l'usage des programmes européens « Socrates » et Léonardo »)

AUTRES ACTIONS DE L'EDUCATION NATIONALE

Il est à noter, pour les autres actions de l'éducation nationale, l'accueil d'assistants étrangers, pour 6 à 9 mois dans les établissements scolaires (du primaire à l'IUFM) pour des missions

- de pratique des langues étrangères à l'oral avec les élèves ;
- de contribution aux classes de langues étrangères aux côtés du professeur ;

Par ailleurs, les appariements de classes peuvent être encouragés :

« L'appariement est une forme de jumelage entre une école ou un établissement scolaire français et un partenaire étranger. S'il peut être initié à l'occasion d'un voyage scolaire, il suppose un partenariat durable autour d'une véritable coopération éducative. Il n'implique pas d'obligation de mobilité mais peut consister en des échanges d'information, de courriers, de productions d'élèves, par exemple ».

LE DISPOSITIF D'APPUI DE L'EDUCATION NATIONALE : LES DARIC

Depuis plusieurs années, l'Education nationale a développé des moments et des dispositifs spécifiques pour l'éducation au développement (Journée Tiers Monde à l'Ecole, dans les années 80, Semaine de la Solidarité internationale depuis 1999, ...). Les DARIC ont vu leur orientations modifiées ces derniers temps avec une priorité renforcée sur l'appui aux échanges européens (et la gestion des multiples programmes d'échanges Léonardo, Comenius, Socrates, ...) au détriment de l'appui aux échanges Nord/Sud.

Ainsi, le dispositif PENS (Partenariat Educatif Nord/Sud), financé principalement par le Ministère des Affaires étrangères et qui participait financièrement aux projets de coopération internationale des établissements, a été supprimé en 2001, mettant fin au seul dispositif d'appui financier spécifique, interne à l'Education Nationale.

LA POSITION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE FACE A LA SOLIDARITE NORD/SUD

La Coopération Internationale, mission inscrite dans la loi du 9 juillet 1999, fait partie intégrante du système d'enseignement agricole technique et supérieur.

L'article L 811.1 du code rural précise : "les établissements participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants."

« Véritable pédagogie du concret, la coopération internationale participe ainsi à l'acquisition des savoirs mais aussi des savoir faire et du savoir être. Education au développement et éducation à la citoyenneté, notamment européenne, vont de pair. Même si les programmes de langues, économie, histoire-géographie, éducation socio-culturelle semblent être les plus propices à l'ouverture à l'international, de fait, toutes les disciplines et tous les programmes peuvent permettre d'aborder et travailler le sujet. »⁷⁰

⁷⁰ Source : www.educagri.fr site de présentation de l'enseignement agricole

LE PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE (2000-2006)⁷¹

Le Traité européen prévoit dans son article 149 de contribuer au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre Etats membres.

« Les possibilités que l'UE offre à ses citoyens de vivre, d'étudier et de travailler dans d'autres pays contribuent dans une large mesure à la compréhension interculturelle, au développement individuel et à la réalisation du plein potentiel économique de l'UE. »⁷²

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE (PEJ)

Lancé au printemps 2000, le Programme Européen Jeunesse (PEJ) regroupe les actions de « Jeunesse pour l'Europe », créé en 1989 et du « Service Volontaire Européen » initié en 1996. Il s'adresse à tous les jeunes de 15 à 25 ans, sans condition de formation ou de qualification. Priorité est donnée aux jeunes avec moins d'opportunités, ayant difficilement accès à la mobilité.

Les objectifs du PEJ sont les suivants :

- Favoriser la mobilité de tous les jeunes
- Permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances, les compétences et les aptitudes qui serviront à leur développement futur
- Encourager l'esprit d'initiative, d'entreprise et de créativité des jeunes ;
- Promouvoir la contribution active des jeunes à la construction européenne
- Soutenir la lutte pour le respect des droits de l'homme, contre le racisme et la xénophobie ;
- Faciliter l'intégration des jeunes dans la société, les aider à devenir des citoyens actifs, responsables et solidaires.

Ce programme est complémentaire des dispositifs tels que « Léonardo » ou « Socrates ».

LES ACTIONS LIES A CE PROGRAMME

Ce programme se traduit par l'appui aux échanges de groupes de jeunes à travers l'Europe, l'envoi et l'accueil de jeunes volontaires dans différents pays et aide les jeunes à réaliser leurs projets individuels et collectifs. Ces appuis sont organisés autour de trois types d'action :

- Rencontres de groupes de jeunes (**action 1**) favorise les rencontres de groupes de jeunes de 15 à 25 ans, pour rencontrer d'autres jeunes européens et découvrir d'autres cultures.
- le Service Volontaire Européen (**action 2**) finance des séjours de plusieurs mois dans un pays voisin afin de participer à un projet d'intérêt général dans une association ou un organisme à but non lucratif (ouvert aux 18-25 ans).
- les Initiatives de Jeunes (**action 3**) soutiennent des projets au niveau local, qu'ils soient collectifs « Initiatives de groupes de jeunes » (15-25 ans ; minimum 4 jeunes), les « Mises en réseau » (projet commun réalisé par plusieurs groupes de jeunes européens de 15-25ans, minimum 4 jeunes par groupe) ou individuels « Capital Avenir » (ouvert aux anciens SVE)

L'EVALUATION DU PROGRAMME : IMPACTS ET NOUVELLES ORIENTATIONS

En janvier 2003, la Commission européenne a demandé aux pays participant au programme européen Jeunesse de mener une étude d'impact en vue de la préparation de la future génération de programmes dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse prévue pour la période 2007 - 2013. En France, l'évaluation a été conduite de la mi-février à la fin juin 2003. Plusieurs points ressortent de l'étude :

⁷¹ Information issue des documents transmis par le Programme Européen Jeunesse

⁷² Introduction pages Web de la Commission pour présenter sa politique en terme d'Education, Formation et Jeunesse : http://europa.eu/pol/educ/index_fr.htm

- le PEJ a des effets très positifs sur les jeunes et sur le développement de la vie associative et de la société civile
Il contribue d'abord et avant tout à l'éducation et la formation, hors des institutions scolaires et hors du système de formation professionnelle continue, de jeunes citoyens européens actifs et responsables. Il s'appuie sur des méthodes d'éducation non formelle, c'est-à-dire des méthodes d'éducation active valorisant la pratique et les démarches inductives (learning by doing), méthodes développées à partir de la société civile par des associations oeuvrant dans différents champs : jeunes, culture, sport, environnement, champ social,...A partir de démarches d'éducation non formelle, s'appuyant sur la mobilité, l'expérience pratique, la mixité des publics, la diversité des activités, il contribue à l'intégration sociale des jeunes, notamment de ceux qui en ont le plus besoin. Il apporte une contribution originale et importante à la construction de l'Europe de la connaissance, à la formation d'un espace d'éducation et de formation tout au long de la vie ouvert à tous. Ce Programme favorise le développement de la vie associative, et la coopération entre collectivités et autres régions d'Europe. C'est un programme aux effets démultiplicateurs très importants.
- Un programme qui doit rester géré de façon très décentralisée et très spécifique
Il doit pouvoir s'articuler davantage avec les pratiques et les dispositifs nationaux et locaux en faveur de la Jeunesse, et ce conformément aux orientations du Livre blanc ayant fondé la Politique européenne de jeunesse. La France est attachée au maintien de la spécificité du programme européen Jeunesse, tout en assurant sa complémentarité avec d'autres politiques (culture, sport, emploi...) et d'autres programmes européens pouvant concerner les jeunes, au premier chef ceux inscrits dans la perspective de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.
- **le PEJ doit pouvoir concerner un nombre plus important de jeunes** et dont les résultats très bénéfiques appellent à une augmentation des crédits communautaires qui lui sont consacrés.

DE NOUVELLES ORIENTATIONS PROGRAMME « JEUNESSE EN ACTION » - 2007-2013

En juillet 2004, la Commission européenne présente ses propositions pour la nouvelle génération des futurs programmes 2007-2013. Un nouveau nom est proposé : « *Jeunesse en action* ».

« Jeunesse en action » visera à développer chez les jeunes le sens de la responsabilité personnelle, l'esprit d'initiative, la solidarité, la citoyenneté et l'engagement actif au niveau local, national et européen. Le programme contribuera également à améliorer les systèmes en soutien aux activités des jeunes.



Agence COOP DEC Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 € - SIRET : 444 247 621 00022 - APE 741G -
30 rue Claude Tillier – 75012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France
TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant communautaire : FR2644424762100022

Web : www.coopdec.org / Mél : contact@coopdec.org / Tél. 01 40 09 20 26